



Publié sur le site Internet de la CCRG le 25/04/2024

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA RÉGION DE GUEBWILLER
DE LA SÉANCE DU
15 février 2024**

L'an deux-mille-vingt-quatre, le quinze février à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller s'est réuni dans la salle des séances du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Marcello ROTOLO, Président de la CCRG.

Nombre de Conseillers élus : 41
Nombre de Conseillers en fonction : 41
Nombre de Conseillers présents : 32
Quorum : 21

Présents :

Dominique ABADOMA – Josiane BRENDER-SYDA – Yves COQUELLE – Hélène CORNEC – Annie DITTRICH – Jean-Jacques FISCHER – Hélène FRANÇOIS-AULLEN – Alain FURSTENBERGER – Jean-Luc GALLIATH – Claudine GRAWAY – Guy HABECKER – Maud HART – Daniel HINDELANG – Marie-Christine HUMMEL – Maurice KECH – Yann KELLER – Francis KLEITZ – Marianne LOEWERT – Roland MARTIN – Angélique MULLER – Claude MULLER – Aurélie OTTMANN – Fleur OURY – Karine PAGLIARULO – Jean-Pierre PELTIER – Marcello ROTOLO – Sylviane ROTOLO – André SCHLEGEL – Sylvie SCHRUFFENEGGER – César TOGNI – André WELTY – François WURTZ –

Ont donné procuration :

Daniel BRAUN à Claudine GRAWAY – Anne DEHESTRU à César TOGNI – Christian FACCHIN à Hélène FRANÇOIS-AULLEN – Marc JUNG à Aurélie OTTMANN – Grégory STICH à Yves COQUELLE –

Absents non excusés :

Philippe HECKY – Francis KOHLER – Luc MARCK – Marie-Josée STAENDER –

Assistaient en outre à la séance :

Des agents de la CCRG
La presse locale

Secrétaires de séance :

Jean-Jacques FISCHER, assisté par Éric GILBERT, Directeur Général des Services de la CCRG

R17	
Paraphe du Président	Paraphe du Secrétaire de séance


Monsieur le Président ouvre la séance en saluant les Conseillers régulièrement convoqués le 9 février 2024 et présente les excuses et procurations des Conseillers absents.

Il procède à l'appel des Conseillers.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur le Président fait une présentation des agents nouvellement recrutés :

- **Madame Astrid Maïneult** a été recrutée le 8 janvier 2024, en remplacement de Madame Stéphanie Chevallier-Gross, en qualité d'Assistante au développement.
- **Madame Jeyniver Ghanem** a pris ses fonctions le 8 janvier 2024. Elle a la charge d'impulser et coordonner la dynamique autour du Contrat Local de Santé sur le territoire de la CCRG.
- **Madame Carole Pavageau** a été embauchée le 8 janvier 2024 en qualité d'Assistante d'accueil petite enfance pour les besoins du Multi-accueil de Soultzmatt. Elle remplace Madame Ornella Macri.
- **Madame Jennie Sanasee** a été embauchée le 15 janvier 2024 en qualité de Responsable du service Petite Enfance. Elle remplace Madame Sandrine Moretti.
- **Monsieur Victor Wanner** a pris ses fonctions le 15 janvier 2024 en qualité d'Ambassadeur du tri. Il remplace Monsieur Francis Triponel qui a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} février 2024.

RH	
Paraphe du Président	Paraphe du Secrétaire de séance

Ordre du jour :

Point 1.	DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE	5
Point 2.	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2023	5
Point 3.	ACTIVITÉS LIÉES AU BUDGET GÉNÉRAL	5
3.1-	Vote des taux de fiscalité 2024 (BF)	5
3.2-	Budget Primitif Général 2024 (M57) (BF)	7
3.3-	Règlement de fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) (AB)	11
3.4-	Désignation de représentants au Syndicat Mixte de la Lauch (AB)	12
3.5-	Taxe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) – Fixation du produit pour l'année 2024 (AB)	13
3.6-	Convention de mise à disposition du Centre Aquatique Nautilia à la Régie personnalisée – Période 2024-2028 (AB)	14
3.7-	Convention de partenariat portant sur l'installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking de Nautilia conclue avec la CeA (AB)	14
Point 4.	ASSAINISSEMENT	17
4.1-	Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) (BF)	17
4.2-	Budget Primitif Assainissement 2024 (M49) (CV/BF)	19
Point 5.	EAU POTABLE	23
5.1-	Budget Primitif Eau potable 2024 (M49) (SR/BF)	23
Point 6.	PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES DU FLORIVAL	26
6.1-	Budget Primitif Pépinière d'entreprises du Florival 2024 (M4) (AS/BF)	26
6.2-	Opération « chèques-cadeaux 2023/2024 » – Subvention complémentaire (EH)	29
Point 7.	AIRES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	30
7.1-	Budget Primitif Aires d'Activités du Florival 2024 (M57) (AS/BF)	30
Point 8.	ENVIRONNEMENT	34
8.1-	Budget Primitif Environnement 2024 (M4) (JRA/BF)	34
8.2-	Mise en application de la révision des tarifs de la convention de prestations de services conclue entre la CCRG et FloRIOM SPL (JRA)	37
Point 9.	CAMPING LE FLORIVAL	39
9.1-	Budget Primitif Camping Le Florival 2024 (M4) (SJ/BF)	39
Point 10.	DÉVELOPPEMENT	42
10.1-	Gerplan – Bilan 2023 – Programme 2024 (MS)	42
Point 11.	PAYS D'ART ET D'HISTOIRE	43
11.1-	Tarif des ateliers pédagogiques du Pays d'art et d'histoire et du forfait de rémunération des guides-conférenciers (CH/AB)	43
Point 12.	HABITAT	44
12.1-	Programme d'Intérêt Général (PIG) Habiter Mieux dans le Haut-Rhin – Versement des subventions d'investissement au titre de la précarité énergétique (VW)	44

Rn	M-
Paraphe du Président	Paraphe du Secrétaire de séance

Point 13. RESSOURCES HUMAINES	46
13.1- Modulation de la cotisation au Fonds de départ des Bûcherons (LM)	46
Point 14. INFORMATIONS	46
14.1- Budget Assainissement 2023 – Virement de crédits (BF)	46
14.2- État des indemnités de toute nature perçues par les Conseillers communautaires (AB/NS)	47
14.3- Lancement/dévolution de marchés publics (CK)	47
Point 15. DIVERS	49

Ru	
----	--

Paraphe du Président

Paraphe du Secrétaire
de séance

Point 1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Ce point est présenté par Monsieur le Président.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil de Communauté de désigner le Secrétaire de séance, assisté par Monsieur Éric Gilbert, Directeur Général des Services de la CCRG, en tant que Secrétaire auxiliaire.

Monsieur le Président propose de désigner Monsieur Jean-Jacques Fischer en tant que Secrétaire de séance.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité dont cinq procurations – Daniel Braun – Anne Dehestru – Christian Facchin – Marc Jung – Grégory Stich –, les propositions précitées.

Point 2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2023

Ce point est présenté par Monsieur le Président.

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2023.


Le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité dont cinq procurations – Daniel Braun – Anne Dehestru – Christian Facchin – Marc Jung – Grégory Stich –.

Point 3. ACTIVITÉS LIÉES AU BUDGET GÉNÉRAL**3.1- Vote des taux de fiscalité 2024 (BF)**

Ce point est présenté par Monsieur le Vice-Président Roland Martin.

Conformément aux décisions budgétaires 2020 (cf. Conseil de Communauté du 14 novembre 2019), il a été validé, à la suite de la suppression de la Taxe d'habitation, de transférer sur la Taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties un effort progressif de 0,12 point pour compenser l'effort fiscal demandé au titre de la suppression de la Taxe d'habitation et les revenus issus de l'augmentation annuelle de 0,5 % (couverture des annuités de prêts pour le Très Haut Débit) de l'ensemble des taux entérinée par délibération pour les exercices 2020 à 2023 ; cette évolution progressive de la fiscalité n'a donc plus lieu de s'appliquer en 2024.

Au vu de l'évolution des bases de fiscalité en 2024 (estimée à 4 %) et des montants prévisionnels de compensations de la suppression de la CVAE versées par l'État (fraction de TVA), il est proposé de ne pas faire évoluer les taux de fiscalité en 2024.

RM	
----	---

Paraphe du Président

Paraphe du Secrétaire
de séance

Les bases prévisionnelles 2024 et le produit de la fiscalité professionnelle ne seront connus qu'en février 2024 ; un risque d'évolution des bases prévisionnelles existe.

Il conviendra de réajuster ces prévisions en fonction de ces éléments.

Afin de permettre d'équilibrer le budget, de limiter au maximum le recours à l'emprunt en maintenant les capacités d'autofinancement, il est proposé de fixer les taux de la fiscalité, en 2024, de la manière suivante :

PRODUITS FISCAUX	ETAT 1259 FPU 2023			BP 2024			EVOLUTION PRODUITS BP 2024 / 2023		
	Bases prévision.	Taux	Produits	Bases prévision.	Taux	Produits	Produits /Bases	Produits /Taux	Produits totaux
Taxe d'Habitation (compensation / fraction de TVA)			5 550 079			5 550 079			0
Taxe d'Habitation / Résidences secondaires (1)	2 179 278	11,59	252 576	2 266 449	11,59	262 681	10 103	0	10 103
Taxe Foncière sur le bâti	47 168 000	3,52	1 660 314	49 054 720	3,52	1 726 726	66 413	0	66 413
Taxe Foncière sur le non bâti	1 390 000	15,22	211 558	1 445 600	15,22	220 020	8 462	0	8 462
Alloc. compensatoires			1 512 645			1 512 645			0
Cotisation Foncière des Entreprises Unique	9 769 000	27,44	2 680 614	10 159 760	27,44	2 787 838	107 225	0	107 225
Cotisation sur la VA (compensation / fraction de TVA)			1 658 676			1 658 676			0
Impôt forfait. sur les entreprises de réseaux			239 203			239 203			0
TASCOM			379 898			379 898			0
FNGIR (équilibre de la réforme)			57 294			57 294			0
TAXE GEMAPI			92 695			100 000			7 305
TOTAUX			14 295 554			14 495 061	192 203	0	199 508

Le Bureau, réuni le 30 janvier 2024, a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- de fixer le montant du prélèvement fiscal tel que désigné ci-dessus et de voter les taux d'imposition correspondants, à savoir un taux de 11,59 % pour la Taxe d'habitation (résidences secondaires), de 3,52 % pour la Taxe foncière sur le bâti, de 15,22 % pour la Taxe foncière sur le non-bâti et 27,44 % pour la Cotisation Foncière des Entreprises
- d'autoriser la mise en réserve de la fraction du taux de Cotisation Foncière des Entreprises en conformité avec la réglementation.

Ce point est adopté à l'unanimité dont cinq procurations – Daniel Braun – Anne Dehestru – Christian Facchin – Marc Jung – Grégory Stich –.

Ry	A
Paraphe du Président	Paraphe du Secrétaire de séance

3.2- Budget Primitif Général 2024 (M57) (BF)

Ce point est présenté par Monsieur le Vice-Président Roland Martin.

Lors de sa séance du 7 décembre 2023, le Conseil de Communauté avait arrêté les orientations générales du budget.

C'est dans le cadre de ces prescriptions que le projet de Budget 2024 a été élaboré.

Les commentaires et observations suivants apportent des précisions sur les différents éléments du budget.

Généralités

À compter de 2024, c'est la norme comptable M57 qui s'applique pour ce budget (cf. Conseil de Communauté du 6 juillet 2023).

L'exercice 2023 n'est pas encore clos ; le résultat de fin d'exercice peut toutefois être estimé de manière assez précise et donc être repris au Budget Primitif 2024 de manière anticipée.

Cette reprise anticipée des résultats est nécessaire à l'équilibre du budget et permet de connaître le besoin réel de financement des investissements.

L'excédent de fonctionnement 2023 reporté est supérieur aux prévisions à la suite, notamment, d'une réduction des charges à caractère général et de personnel par rapport aux projections (+ 659 000 euros).

Au vu des orientations budgétaires 2024 de Nautilia, il convient d'abonder de 244 000 euros la subvention d'équilibre versée à ce budget en 2024 ; ce complément de subvention permet de couvrir les déficits d'exploitation antérieurs reportés.

Conformément aux objectifs de désendettement fixés depuis plusieurs années, l'ensemble des dépenses d'investissement 2024 sont autofinancées.

Le Budget Primitif 2024 est, dans l'ensemble, conforme aux orientations budgétaires ; il tient notamment compte :

- des évolutions du projet de loi de Finances pour 2024, et notamment de la revalorisation des bases de la fiscalité de 4 %
- du maintien des taux de fiscalité en 2024
- des investissements projetés pour 2024.

Une analyse des principaux postes de dépenses et de recettes a été réalisée lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Le tableau, ci-après, permet d'appréhender l'évolution du budget de fonctionnement 2024 par chapitre de dépenses et de recettes [(1) le Compte Administratif 2023 est en cours de validation].

Ry	N.
Paraphe du Président	Paraphe du Secrétaire de séance

PROJET BUDGET GENERAL 2024 - FONCTIONNEMENT

Chapitres	Budget 2023	CA 2023 (1)	DOB 2024	BP 2024
DEPENSES	22 406 700	19 502 705	23 066 000	23 730 000
011 - Charges à caractère général	3 065 413	2 778 955	3 135 817	3 167 998
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 932 498	3 728 031	4 319 088	4 347 968
014 - Atténuations de produits	7 700 900	7 670 651	7 536 000	7 536 000
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	246 300	0	0	0
023 - Virement à la section d'investissement	1 905 100	0	2 674 000	3 136 000
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 731 612	1 731 641	1 737 484	1 753 593
65 - Autres charges de gestion courante	1 734 277	1 525 533	3 209 691	3 334 421
66 - Charges financières	445 000	439 223	435 520	435 520
67 - Charges exceptionnelles	1 645 600	1 628 671	18 400	18 400
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	0	0	0	100
RECETTES	22 406 700	23 140 862	23 066 000	23 730 000
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	2 598 077	2 538 078	2 978 939	3 638 156
013 - Atténuations de charges	10 200	17 595	6 000	6 000
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	171 201	168 701	180 729	180 729
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 845 041	1 812 018	1 930 550	1 969 300
73 - Impôts et taxes	12 710 464	13 226 140	13 227 400	13 227 400
74 - Dotations, subventions et participations	4 910 846	5 136 399	4 623 499	4 589 532
75 - Autres produits de gestion courante	120 850	135 512	118 850	118 850
76 - Produits financiers	21	33	33	33
77 - Produits exceptionnels	0	5 476	0	0
78 - Reprises sur amortissements et provisions	100 000	100 910	0	0

(1) en cours de validation

RH	N
----	---

Paraphe du Président

Paraphe du Secrétaire
de séance

Les investissements

Le montant total des dépenses et des recettes s'élève à 6 500 500 €


➤ Les propositions portent, pour l'essentiel, sur :

✓ Les actions Habitat (PLUi, révision PLUi, PLH, OPAH-RU)	542 000 €
✓ La réalisation d'ombrières photovoltaïques	740 000 €
✓ Les subventions d'équipement du Markstein, Fonds de concours, PIG, itinéraires cyclables...	261 500 €
✓ Les travaux de réalisation d'aires d'accueil des Gens du voyage (phase 1)	2 081 000 €
✓ Les grosses réparations/renouvellement d'équipements des différents sites	304 700 €
✓ Les travaux et équipements dans les structures de la Petite Enfance	94 600 €
✓ L'étude de faisabilité pour le solaire thermique pour Nautilia	9 600 €
✓ Les travaux d'aménagement à la Neuenbourg (chalet suisse)	351 300 €
✓ Les aménagements dans l'Aire d'Activités (levés topographiques...)	15 000 €
✓ Le remplacement des maisonnettes de Noël	100 000 €
✓ Les travaux de l'Aire de loisirs de Lautenbach	260 000 €
✓ Les avances aux entreprises (Alsabail...)	150 000 €
✓ Le remboursement du capital des emprunts	1 400 000 €
✓ L'amortissement des subventions d'investissement et travaux en régie	180 700 €
➤ Les recettes proviennent, pour l'essentiel :	
✓ Du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)	620 700 €
✓ De subventions diverses (État, Région Grand Est, CeA, Europe...)	507 600 €
✓ De la dotation aux amortissements	1 753 600 €
✓ Du virement de la section de fonctionnement	3 136 000 €
✓ De l'excédent 2023 reporté	454 300 €
✓ Du remboursement des avances aux entreprises (Alsabail)	18 200 €

L'affectation des excédents 2023 permet de ne pas recourir à l'emprunt en 2024 et d'autofinancer l'ensemble des investissements.

Les prévisions d'évolution de la capacité de désendettement de la CCRG ont été réactualisées au vu des résultats 2023 des différents budgets et de l'évolution des prévisions budgétaires.

Ces ratios, plus favorables que ceux projetés lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2024, sont présentés en annexe 1.

RM	
----	---

Paraphe du Président

Paraphe du Secrétaire
de séance

Propositions

Le projet de Budget Général s'équilibre :

- en fonctionnement, à : 23 730 000 euros
- en investissement, à : 6 500 500 euros
- soit, au total : 30 230 500 euros.

Le Budget Primitif Général 2024, présenté en annexe 2, permet d'apporter des informations détaillées sur la dette, les méthodes d'amortissement utilisées, l'état des provisions et les subventions versées.

Le Bureau, réuni le 30 janvier 2024, a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'examiner et d'approuver le projet de Budget Primitif Général 2024 (M57)
- de voter au niveau du chapitre pour la section d'investissement, avec définition des opérations détaillées
- de voter au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- de fixer les subventions et participations aux montants prévus au budget
- de valider le versement de la subvention à l'Amicale du Personnel (APCRG) inscrite au budget (montant inscrit à l'article 6474)
- de fixer le montant de la subvention d'équilibre versée aux Budgets Annexes Assainissement, Pépinière d'entreprises du Florival et Camping Le Florival tel qu'inscrit au budget (Assainissement : 446 000 euros, Pépinière d'entreprises du Florival : 31 746 euros, Camping Le Florival : 137 151 euros)
- de fixer le montant de la subvention versée à la Régie personnalisée en charge de l'exploitation du Centre Aquatique Nautilia à 1 184 000 euros pour 2024 (940 000 euros + 244 000 euros)
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes, dans le cadre des limites des montants fixés conformément à la réglementation relative aux marchés publics
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à des virements de comptes à l'intérieur d'un même chapitre
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section
- d'autoriser Monsieur le Président à consulter les organismes bancaires pour la souscription d'emprunts afin de financer, au besoin, les investissements inscrits au Budget Primitif 2024.

Débats et observations préalables au vote :

Madame Hélène François-Allen demande si un lieu a été défini pour l'implantation de la future aire d'accueil des Gens du voyage.

Monsieur le Président lui confirme qu'une parcelle est pressentie dans l'Aire d'Activités du Florival (ban de Soultz/Issenheim), en accord avec les services préfectoraux.

Rn	N.
Paraphe du Président	Paraphe du secrétaire. de séance

Monsieur César Togni demande quand pourront débuter les travaux.

Monsieur le Président lui répond que le Schéma départemental est en cours de révision et que cette parcelle doit y être inscrite.

À l'issue de la révision, l'opération pourra démarrer.

Il se félicite, d'ores et déjà, des avancées faites sur ce dossier.

Ce point est adopté à l'unanimité dont cinq procurations – Daniel Braun – Anne Dehestru – Christian Facchin – Marc Jung – Grégory Stich –.

3.3- Règlement de fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) (AB)

Ce point est présenté par Monsieur le Président.

Vu, notamment, les articles L1411-5 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Vu les dispositions du Code de la Commande publique.

Par délibération du 16 juillet 2020, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG) a donné délégation à Monsieur le Président afin de : « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret (à savoir les marchés et accords-cadres passés en procédure adaptée) ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Toutefois, le processus d'attribution de certains contrats de la Commande publique nécessite l'intervention de la Commission d'Appel d'Offres ou de la Commission de Délégation de Service Public.

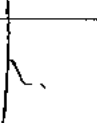
Bien que non imposé par la réglementation, il semble opportun d'établir un règlement de fonctionnement de ces commissions afin de garantir le respect des principes de liberté d'accès à la Commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures qui permettent d'assurer l'efficacité de l'achat public et la bonne utilisation des deniers publics.

Un projet de règlement de fonctionnement de la CAO et de la CDSP est présenté en annexe 3.

Le Bureau, réuni le 30 janvier 2024, a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil de Communauté de valider le règlement de fonctionnement de la CAO et de la CDSP figurant en annexe, applicable à compter du 1^{er} mars 2024 et jusqu'à la fin du mandat électif.

Ce point est adopté à l'unanimité dont cinq procurations – Daniel Braun – Anne Dehestru – Christian Facchin – Marc Jung – Grégory Stich –.

AN	
----	---

Paraphe du Président

Paraphe du Secrétaire
de séance

3.4- Désignation de représentants au Syndicat Mixte de la Lauch (AB)

Ce point est présenté par Madame la Vice-Présidente Maud Hart.

Vu les statuts du Syndicat Mixte de la Lauch.

L'exercice de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations dite GEMAPI par la CCRG a été déléguée au Syndicat Mixte de la Lauch.

Conformément aux statuts du Syndicat, la CCRG dispose de 13 représentants titulaires et 13 représentants suppléants désignés comme suit :

Syndicat Mixte de la Lauch		
	13 Conseillers communautaires titulaires	+ 13 Conseillers communautaires suppléants
CCRG	COQUELLE Yves	HABECKER Guy
CCRG	STICH Grégory	GALLIATH Jean-Luc
CCRG	SCHLEGEL André	KAMMERER Gérard (Conseiller communautaire suppléant)
CCRG	MARTIN Roland	HAEGELIN Christian (Conseiller communautaire suppléant)
CCRG	FISCHER Jean-Jacques	PIZZULO Anna (Conseillère municipale)
CCRG	ROTOLO Sylviane	GALLIATH Marie-Natacha (Conseillère municipale)
CCRG	HINDELANG Daniel	WURTZ François
CCRG	JUNG Gauthier (Conseiller municipal)	HART Maud
CCRG	SCHRUOFFENEGER Sylvie	KLEITZ Francis
CCRG	KOHLER Francis	MARCK Luc
CCRG	BRAUN Daniel	HECKY Philippe
CCRG	ABADOMA Dominique	GONSALVÈS Patrick (Conseiller municipal)
CCRG	FURSTENBERGER Alain	MULLER Claude


Au fil du mandat, des doublons au niveau de la représentation se sont constitués (noms surlignés), à savoir :

- Monsieur Gérard Kammerer (déjà représentant titulaire pour la Commune de Merxheim)
- Madame Maud Hart (déjà représentante titulaire pour la Commune de Murbach)
- Monsieur Francis Kleitz (déjà représentant titulaire pour la CeA).

Il convient, dès lors, de désigner trois représentants suppléants en remplacement des élus précités.

Ces derniers ne doivent pas siéger au Syndicat au titre d'un autre organisme.

Le Bureau, réuni le 30 janvier 2024, a émis un avis favorable.

An	
Paraphe du Président	Paraphe du Secrétaire de séance

Il est proposé au Conseil de Communauté de procéder aux désignations susvisées.

Sont désignés, à l'unanimité dont cinq procurations – Daniel Braun – Anne Dehestru – Christian Facchin – Marc Jung – Grégory Stich – :

- ✓ Monsieur Jean-Pierre Peltier, en remplacement de Monsieur Gérard Kammerer
- ✓ Madame Angélique Muller, en remplacement de Madame Maud Hart
- ✓ Madame Hélène François-Aullen, en remplacement de Monsieur Francis Kleitz.

3.5- Taxe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) – Fixation du produit pour l'année 2024 (AB)

Ce point est présenté par Madame la Vice-Présidente Maud Hart.

Vu l'article 1530 bis du Code Général des Impôts.

Considérant la délibération du Conseil de Communauté du 25 janvier 2018 instaurant une taxe destinée à financer la compétence obligatoire Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations dite GEMAPI.

Conformément à la réglementation en vigueur, il convient de voter le montant de la Taxe GEMAPI pour l'année 2024.

Pour mémoire, en 2023, le Conseil de Communauté avait fixé le montant de la Taxe GEMAPI à hauteur de 96 842 euros pour l'ensemble du territoire.

L'exercice de la compétence GEMAPI par la CCRG est délégué au Syndicat Mixte de la Lauch.

Lors de sa dernière Assemblée Générale, ce Syndicat a fixé la cotisation 2024 à hauteur de 101 525 euros.

Il est rappelé que la Taxe GEMAPI est un impôt dit de répartition, la collectivité ne vote pas un taux mais détermine un produit total attendu que l'Administration Fiscale doit répartir entre les redevables, selon les critères fixés par le législateur; son recouvrement est adossé sur les contributions directes locales.

Le Bureau, réuni le 30 janvier 2024, a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil de Communauté de fixer le montant de la Taxe GEMAPI pour l'année 2024 à hauteur de 101 525 euros pour l'ensemble du territoire.

Ce point est adopté à l'unanimité dont cinq procurations – Daniel Braun – Anne Dehestru – Christian Facchin – Marc Jung – Grégory Stich –.

AN	V
Paraphe du Président	Paraphe du Secrétaire de séance

3.6- Convention de mise à disposition du Centre Aquatique Nautilia à la Régie personnalisée – Période 2024-2028 (AB)

Ce point est présenté par Madame la Vice-Présidente Angélique Muller.

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 20 septembre 2018 actant la mise à disposition du Centre Aquatique Nautilia à la Régie personnalisée via un conventionnement.

Le Conseil de Communauté, par délibération du 5 avril 2018, a décidé de la création d'une régie à autonomie financière et à personnalité morale dénommée Régie du Centre Aquatique Intercommunal de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, dont l'objet statutaire est d'assurer l'exploitation du Centre Aquatique dénommé Nautilia.

Afin de permettre à la Régie personnalisée de réaliser ses missions, il convient de formaliser la mise à sa disposition de cet équipement via un conventionnement.

La première convention de mise à disposition conclue pour la période 2019-2023 étant arrivée à échéance au 31 décembre 2023, il convient d'en renouveler les termes.

Un projet de convention de mise à disposition pour la période 2024-2028 est présenté en annexe 4.

Ce point sera également validé par le Conseil d'Administration de Nautilia appelé à se réunir le 22 février 2024.

Le Bureau, réuni le 30 janvier 2024, a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- de valider la convention de mise à disposition du Centre Aquatique Nautilia à la Régie personnalisée pour la période 2024-2028, figurant en annexe
- d'habiliter Monsieur le Président à signer la convention précitée et tout document s'y rapportant.

Ce point est adopté à l'unanimité dont cinq procurations – Daniel Braun – Anne Dehestru – Christian Facchin – Marc Jung – Grégory Stich –.

3.7- Convention de partenariat portant sur l'installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking de Nautilia conclue avec la CeA (AB)

Ce point est présenté par Madame la Vice-Présidente Angélique Muller.

La CCRG assure actuellement la maîtrise d'ouvrage d'un projet d'implantation d'ombrières photovoltaïques sur le parking du Centre Aquatique Nautilia.

La date d'achèvement des travaux est prévue pour début avril 2024.

Dans son nouveau cadre de contractualisation, la CeA souhaite encourager la synergie des acteurs s'inscrivant dans le Contrat de Territoire Région de Colmar 2022-2025.

AM	A-
Paraphe du Président	Paraphe du Secrétaire de séance

À ce titre, elle propose d'établir une convention de partenariat portant à la fois sur un subventionnement se rapportant aux ombrières photovoltaïques et des engagements de la CCRG liés à l'utilisation de Nautilia au bénéfice notamment des scolaires (cf. engagements ci-après).

Ce partenariat prendrait effet à sa date de signature et viendrait s'achever au 31 décembre 2028.

Il est ainsi proposé que la CCRG s'engage sur les points suivants :

- Limiter la facturation des lignes d'eau par Nautilia au montant attribué annuellement par la CeA aux collèges (Buhl : 1 495 euros, Guebwiller : 2 220 euros, Soultz : 1 631 euros), le reste à charge étant pris en charge par la CCRG via la majoration de la subvention annuelle à Nautilia exclusivement pour les collèges publics du territoire de la CCRG, pour les classes de sixième desdits collèges entrant dans le programme *Savoir nager*. La base de calcul du financement est la ligne d'eau, pour un maximum de dix séances par classe et par année scolaire.
- La gratuité d'accès pour les JSP et sapeurs-pompiers volontaires préparant leurs diplômes et qualifications pendant les créneaux existants réservés pour les sapeurs-pompiers professionnels (à ce jour, le jeudi de 7 heures 30 à 8 heures 30 – créneau pouvant être modifié).
- La validation des engagements de valorisation pédagogique de l'équipement détaillés ci-après, sous réserve des contraintes opérationnelles de mise en œuvre :
 - ✓ Organisation d'une visite/animation pédagogique gratuite sur le thème des énergies renouvelables pour les élèves des trois collèges publics concernés (à caler avec les professeurs de SVT, à raison d'une animation par trimestre, c'est-à-dire une animation par an et par collège, à leur demande expresse).
 - ✓ Animations grand public à prévoir avec un CINE (Atouts Hautes-Vosges ou Maison du Vieux Canal) sur le thème du photovoltaïque (une animation par an et par CINE) à son initiative.
 - ✓ Servir de site de référence/démonstration pour des projets ultérieurs d'équipements publics équivalents (portage par la CeA, l'EPCI, les communes...); accueil d'élus/techniciens pour partager le retour d'expérience (en lien avec la CeA), par exemple lors de la *Journée mondiale de l'énergie*, le 22 octobre (une animation par an).
 - ✓ Fournir annuellement à la CeA des indicateurs pertinents d'économies d'énergie (tenue d'un observatoire de son action en faveur des partenaires).
 - ✓ Mise en place d'une signalétique en français et en langue régionale sur le bâtiment de Nautilia et affichage du soutien de la CeA de manière bilingue.


Un modèle de convention, sur lequel la CeA a déjà délibéré, est présenté en annexe 4 bis.

Un avenant sera conclu ultérieurement afin de finaliser les modalités du partenariat.

En contrepartie, outre les engagements formulés dans la convention, la CeA s'engage à majorer sa subvention relative aux travaux d'implantation d'ombrières photovoltaïques de Nautilia (pour atteindre 25 à 30 % de l'investissement HT, contre 10 à 15 % hors majoration au titre du soutien structurel à la politique environnementale).

Le coût éligible du projet s'élève à 746 988 euros HT.

La subvention de la CeA serait plafonnée à un montant maximal de 224 096 euros.

BN	
Paraphe du Président	Paraphe du Secrétaire de séance

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- de valider la convention de partenariat à conclure avec la CeA, figurant en annexe, intégrant les éléments d'engagement cités dans la présente délibération
- d'habiliter Monsieur le Président à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

Débats et observations préalables au vote :

Madame Karine Pagliarulo se félicite de ce partenariat qui se veut gagnant-gagnant, au bénéfice, notamment, des collégiens et des sapeurs-pompiers du territoire.

Ce type de conventionnement impliquant des contreparties permet d'augmenter les niveaux de subventionnement prévisionnels.

La subvention a, d'ores et déjà, été votée par la CeA et pourra être versée après signature de la convention.

Madame Angélique Muller tient à souligner que des créneaux particuliers sont déjà proposés par Nautilia, notamment pour les gendarmes du territoire et d'autres partenaires.

Madame Claudine Grawey demande si les sapeurs-pompiers bénévoles sont également concernés.

Madame Angélique Muller lui répond que c'est en cours de discussion, cela concernerait les sapeurs-pompiers de Guebwiller et Soultz, sur un créneau prédéfini.

Monsieur Francis Kleitz souligne que ce conventionnement va dans le bon sens, notamment s'agissant du soutien au « savoir nager ».

Il souhaite évoquer la situation du Centre périnatal de Guebwiller qui ne dispose que d'un usage limité de la piscine, notamment du fait des tarifs pratiqués.

Il estime que cela pénalise certains partenaires du territoire.

Un courrier du Directeur sera envoyé à l'attention de Nautilia.

Madame Angélique Muller se dit au fait de la situation, mais précise que cela doit être discuté ; il semble difficile de réserver une ligne d'eau entière pour cette activité.


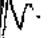
Madame Claudine Grawey souligne que les écoles occupent déjà de nombreuses lignes d'eau.

Monsieur le Président estime que cela est normal, le développement du « savoir nager » est primordial.

Il se félicite également de ce partenariat gagnant-gagnant.

Madame Karine Pagliarulo et Monsieur Francis Kleitz se déportent et ne prennent pas part au vote.

Ce point est adopté à l'unanimité dont cinq procurations – Daniel Braun – Anne Dehestru – Christian Facchin – Marc Jung – Grégory Stich –.

	
Paraphé du Président	Paraphé du Secrétaire de séance

Point 4. ASSAINISSEMENT**4.1- Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) (BF)**

Ce point est présenté par Monsieur le Vice-Président Roland Martin.

Vu, notamment, les articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

La mise en place d'un Programme Pluriannuel d'Investissement permet à la collectivité de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Conformément aux articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des Autorisations de Programme (AP) et des Crédits de Paiement (CP).

Les Autorisations de Programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements.

Elles peuvent être révisées en cours d'année.

Les Crédits de Paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des Autorisations de Programme correspondantes.

Chaque Autorisation de Programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des Crédits de Paiement.

Les opérations financées en Autorisations de Programme doivent présenter les caractéristiques suivantes :

- une surface financière suffisante (de l'ordre du million d'euros a minima)
- une exécution sur plusieurs années.

Le Conseil de Communauté, réuni le 7 décembre 2023, a validé le principe d'une application d'une hausse des tarifs d'assainissement lissée sur la durée du projet de réhabilitation de la Station de traitement des eaux usées.

Il convient, pour cette opération, de mettre en place un Programme Pluriannuel d'Investissement.

Ces prévisions feront l'objet de réactualisations présentées au Conseil en fonction de l'avancement des études.

Le PPI 2024-2028 est présenté en annexe 5.

Le Bureau, réuni le 30 janvier 2024, a émis un avis favorable.

Rn	v.
Paraphé du Président	Paraphé du Secrétaire de séance

Il est proposé au Conseil de Communauté de voter les Autorisations de Programme et les Crédits de Paiement conformément au PPI figurant en annexe.

Débats et observations préalables au vote :

Monsieur Claude Muller estime, considérant les montants conséquents de l'opération de réhabilitation de la Station de traitement des eaux usées, qu'il conviendrait de constituer un Comité de pilotage afin d'en assurer le suivi.

Monsieur le Président lui répond qu'une réflexion sera menée sur ce point, même si cela incomberait, a priori, à la Commission de Travaux.

Monsieur Claude Muller considère qu'un Comité de pilotage est nécessaire.

Il souligne avoir lu l'étude de faisabilité détaillée.

Il n'est pas toujours aisé de saisir de quelle manière les scénarios ont été élaborés.

Il rappelle que le montant de l'opération est hors norme, ce qui impose un suivi plus poussé du rendu de l'Assistant à maîtrise d'ouvrage.

Monsieur le Président évoque le fait de réunir régulièrement les Commissions Réunies afin que les élus puissent être informés de l'avancée des travaux.

Il précise que les différents scénarios ont également été orientés par les partenaires institutionnels, tels que l'Agence de l'Eau.

Tous les élus souhaitant s'investir sur ce dossier seront invités à le faire.

Ce point est adopté à l'unanimité dont cinq procurations – Daniel Braun – Anne Dehestru – Christian Facchin – Marc Jung – Grégory Stich –.

Rn	N.
Paraphe du Président	Paraphe du Secrétaire de séance

4.2- Budget Primitif Assainissement 2024 (M49) (CV/BF)

Ce point est présenté par Monsieur le Vice-Président Guy Habecker.

Lors de sa séance du 7 décembre 2023, le Conseil de Communauté avait arrêté les orientations générales du budget.

C'est dans le cadre de ces prescriptions que le projet de Budget 2024 a été élaboré.

En tenant compte de ces directives, les grandes lignes de la formation du budget sont commentées ci-après.

Généralités

L'exercice 2023 n'est pas encore clos ; le résultat de fin d'exercice peut toutefois être estimé de manière assez précise et donc être repris au Budget Primitif 2024 de manière anticipée.

Aucun nouvel emprunt n'est inscrit au budget en 2024, l'ensemble des investissements sont autofinancés.

Il est rappelé qu'une offre de prêt de 31 600 000 euros de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la réhabilitation de la Station de traitement des eaux usées a été validée lors du Conseil de Communauté du 7 décembre 2023 ; ce prêt devrait être débloqué à compter de 2025 (déblocages sur la période 2025 à 2028).

Une analyse des principaux postes de dépenses et de recettes a été réalisée lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Le tableau, ci-après, permet d'appréhender l'évolution du budget de fonctionnement 2024 par chapitre de dépenses et de recettes.


Rn	
----	--

Paraphe du Président Paraphe du Secrétaire de séance

BUDGET ASSAINISSEMENT 2024 - FONCTIONNEMENT

Chapitres	Budget 2023	CA 2023 (1)	DOB 2024	BP 2024
DEPENSES	4 350 600	4 096 499	5 238 500	5 431 400
011 - Charges à caractère général	2 020 005	1 992 540	2 142 976	2 142 923
012 - Charges de personnel et frais assimilés	838 346	724 898	902 143	940 693
022 - Dépenses imprévues (exploitation)	40 000	0	105 500	105 500
023 - Virement à la section d'investissement	2 737	0	652 300	733 900
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	1 101 387	1 101 386	1 113 631	1 186 434
65 - Autres charges de gestion courante	67 900	20 292	68 950	68 950
66 - Charges financières	121 000	103 397	100 000	100 000
67 - Charges exceptionnelles	159 225	153 985	153 000	153 000
RECETTES	4 350 600	4 503 929	5 238 500	5 431 400
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0	0	214 461	407 430
013 - Atténuations de charges	0	26 528	0	0
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	206 175	206 174	210 417	210 417
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat ^r de services, marchandises	3 598 425	3 660 075	4 357 550	4 357 550
74 - Subventions d'exploitation	0	0	0	0
75 - Autres produits de gestion courante		10 408	10 072	10 003
77 - Produits exceptionnels	546 000	587 480	446 000	446 000
78 - Reprise sur provisions	0	13 263	0	0

(1) en cours de validation

RM	
----	---

Paraphe du Président

Paraphe du Secrétaire
de séance

La section d'investissement

Le montant total des dépenses et des recettes s'équilibre à 9 580 000 €

Dont, pour les principales :

- ✓ L'enveloppe définie pour les travaux est de 550 000 € pour les eaux usées et 600 000 € pour les eaux pluviales

Total de l'opération 1 150 000 €

- ✓ L'ensemble des études en cours et/ou des travaux non encore terminés à ce jour (réseaux communaux à Rimbach-Zell, études de gestion des eaux pluviales, études hydrauliques, Obersengern, aire d'accueil des Gens du voyage, rue Principale à Wintzfelden, rue du Ballon à Merxheim, lotissement des Prés à Guebwiller, rue du Château à Soultzmatt)

Total de l'opération 5 450 000 €

- ✓ La mise à niveau de la Station de traitement des eaux usées

Total de l'opération 684 800 €

- ✓ Les travaux de grosse maintenance et de révision à la Station de traitement des eaux usées (révision des surpresseurs des bassins biologiques, révision d'une centrifugeuse, grosses maintenances de la station de réparation des pompes et motoréducteurs, remise en état du système de désodorisation)

Total de l'opération 100 000 €

- ✓ L'ensemble des travaux réalisés dans le cadre du marché à bons de commande

Total de l'opération 196 000 €

- ✓ Les travaux de relevé topographique urbain (Hartmannswiller, Wuenheim, Raedersheim, Jungholtz et un complément pour Soultz)

Total de l'opération 100 000 €

- ✓ Les travaux divers réalisés sur le réseau d'eaux usées, d'eaux pluviales et sur l'ensemble des postes de relevage (grosse maintenance sur les postes de Bergholtz et Hartmannswiller)

Total de l'opération 100 000 €

- ✓ Les travaux pour compte de tiers réalisés dans le cadre des conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée

Total de l'opération 1 000 000 €

- ✓ Le remboursement en capital des emprunts 390 000 €

- ✓ L'amortissement des subventions 210 400 €

- ✓ Les dépenses imprévues, le rattachement des frais d'études et d'insertion 80 000 €

Rn	M.
Paraphe du Président	Paraphe du Secrétaire de séance

Les RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024**9 580 000 €**

Dont :

✓ Le solde d'investissement reporté (estimation)	4 648 300 €
✓ Le virement de la section d'exploitation (autofinancement)	733 900 €
✓ L'amortissement des immobilisations (040)	1 186 400 €
✓ Le rattachement des frais d'études et d'insertion (041)	40 000 €
✓ Le Fonds de Compensation de la TVA et l'excédent de fonctionnement capitalisé	1 207 800 €
✓ Les subventions d'investissement (Agence de l'Eau Rhin-Meuse...)	763 500 €
✓ Les travaux pour compte de tiers réalisés dans le cadre des conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée	1 000 000 €

Le Budget Primitif Assainissement 2024 s'équilibre au total (fonctionnement + investissement) à

15 011 400 €


Le Budget Primitif Assainissement 2024 détaillé est présenté en annexe 6.

Le Bureau, réuni le 30 janvier 2024, a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'examiner et d'approuver le projet de Budget Primitif Assainissement 2024 (M49)
- de voter au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- de voter au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- de valider le versement de la subvention à l'Amicale du Personnel (APCRG) inscrite au budget (montant inscrit à l'article 6474)
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes, dans le cadre des limites des montants fixés conformément à la réglementation relative aux marchés publics
- d'autoriser les virements de compte à compte à l'intérieur d'un même chapitre
- d'autoriser Monsieur le Président à consulter les organismes bancaires pour la souscription d'emprunts, si besoin, afin de financer les investissements inscrits au Budget Primitif 2024.

Ce point est adopté à l'unanimité dont cinq procurations – Daniel Braun – Anne Dehestru – Christian Facchin – Marc Jung – Grégory Stich –.

Rn	
----	---

Paraphe du Président

Paraphe du Secrétaire
de séance

Point 5. EAU POTABLE**5.1- Budget Primitif Eau potable 2024 (M49) (SR/BF)**

Ce point est présenté par Monsieur le Vice-Président Guy Habecker.

Lors de sa séance du 7 décembre 2023, le Conseil de Communauté avait arrêté les orientations générales du budget.

C'est dans le cadre de ces prescriptions que le projet de Budget 2024 a été élaboré.

En tenant compte de ces directives, les grandes lignes de la formation du budget sont commentées ci-après.

Généralités

Il est rappelé que les services publics d'eau potable sont des Services Publics Industriels et Commerciaux dont le financement est assuré par les redevances perçues auprès des usagers pour le service rendu (articles L2224-11 et L2224-12-3 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Un financement par un système de redevance implique d'équilibrer le budget en recettes et en dépenses et de spécialiser le budget du service.

L'exercice 2023 n'est pas encore clos ; le résultat de fin d'exercice peut toutefois être estimé de manière assez précise et donc être repris au Budget Primitif 2024 de manière anticipée.

Aucun nouvel emprunt n'est inscrit au budget en 2024, l'ensemble des investissements sont autofinancés.

Une analyse des principaux postes de dépenses et de recettes a été réalisée lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Le tableau, ci-après, permet d'appréhender l'évolution du budget de fonctionnement 2024 par chapitre de dépenses et de recettes.

RN	M.
Paraphé du Président	Paraphé du Secrétaire de séance

BUDGET EAU POTABLE 2024 - FONCTIONNEMENT

Chapitres	Budget 2023	CA 2023 (1)	DOB 2024	BP 2024
DEPENSES	4 687 000	2 633 567	4 856 000	4 880 000
011 - Charges à caractère général	1 141 754	852 034	1 246 173	1 247 141
012 - Charges de personnel et frais assimilés	728 915	688 125	770 939	770 939
014 - Atténuations de produits (reversement redevances agence)	247 778	207 852	247 778	247 778
022 - Dépenses Imprévues (exploitation)	48 100	0	45 000	45 000
023 - Virement à la section d'investissement	1 598 600	0	1 543 900	1 562 400
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	833 893	833 891	864 210	866 742
65 - Autres charges de gestion courante	20 960	9	22 000	22 000
66 - Charges financières	42 000	35 757	45 000	45 000
67 - Charges exceptionnelles	25 000	15 898	71 000	71 000
68 - Dotations aux amortissements et provisions	0	0	0	2 000
RECETTES	4 687 000	4 481 244	4 856 000	4 880 000
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent)	1 570 450	1 570 450	1 773 508	1 797 679
013 - Atténuations de charges	9 973	5 024	0	0
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	37 353	37 353	37 354	37 354
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat* de services, marchandise	1 721 881	1 659 150	1 723 700	1 723 700
74 - Subventions d'exploitation	252 496	179 971	217 911	217 740
75 - Autres produits de gestion courante	1 070 320	1 003 347	1 079 000	1 079 000
76 - Produits financiers	24 527	24 527	24 527	24 527
77 - Produits exceptionnels	0	1 421	0	0

(1) en cours de validation

RM	M-
----	----

Paraphe du Président

Paraphe du Secrétaire
de séance

La section d'investissement

Le montant total des dépenses et des recettes s'équilibre à 3 085 300 €

➤ Les dépenses d'investissement porteront, pour l'essentiel, sur :

✓ Les travaux de pose et de renouvellement de réseaux	2 198 000 €
✓ Les installations complexes spécialisées	133 000 €
✓ Les travaux dans les bâtiments d'exploitation	95 000 €
✓ Le remboursement en capital des emprunts	197 000 €
✓ Les amortissements de subventions d'investissement	37 300 €
✓ Les frais d'études	323 000 €
✓ L'achat de logiciel et matériel divers	27 000 €

➤ Les recettes se composent, pour l'essentiel :

✓ Des subventions d'investissement pour les études et travaux (Agence de l'Eau Rhin-Meuse, communes)	556 200 €
✓ De l'affectation de l'excédent 2023	50 000 €
✓ Du virement de la section de fonctionnement (autofinancement)	1 562 400 €
✓ De l'amortissement des immobilisations	866 700 €

Le Budget Primitif Eau potable 2024 s'équilibre au total (fonctionnement + investissement) à 7 965 300 €

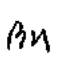
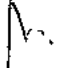
Le Budget Primitif Eau potable 2024 détaillé est présenté en annexe 7.

Le Bureau, réuni le 30 janvier 2024, a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'examiner et d'approuver le projet de Budget Primitif Eau potable 2024 (M49)
- de voter au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- de voter au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- de valider le versement de la subvention à l'Amicale du Personnel (APCRG) inscrite au budget (montant inscrit à l'article 6474)
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes, dans le cadre des limites des montants fixés conformément à la réglementation relative aux marchés publics
- d'autoriser les virements de compte à compte à l'intérieur d'un même chapitre.

Ce point est adopté à l'unanimité dont cinq procurations – Daniel Braun – Anne Dehestru – Christian Facchin – Marc Jung – Grégory Stich –.

 Paraphe du Président	 Paraphe du Secrétaire de séance
---	---

Point 6. PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES DU FLORIVAL**6.1- Budget Primitif Pépinière d'entreprises du Florival 2024 (M4) (AS/BF)**

Ce point est présenté par Monsieur le Vice-Président André Schlegel.

Lors de sa séance du 7 décembre 2023, le Conseil de Communauté avait arrêté les orientations générales du budget.

C'est dans le cadre de ces prescriptions que le projet de Budget 2024 a été élaboré.

Les commentaires et observations suivants apportent des précisions sur les différents éléments du budget.

Généralités

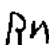
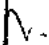
Il est rappelé que ce Budget Annexe permet de fournir des indications détaillées sur le fonctionnement de la Pépinière d'entreprises, de suivre l'évolution de sa situation et de dégager ses propres résultats.

Il permet également de suivre les aspects fiscaux liés à ce budget soumis à TVA et dont les montants sont donc inscrits hors TVA.

L'exercice 2023 n'est pas encore clos ; le résultat de fin d'exercice peut toutefois être estimé de manière assez précise et donc être repris au Budget Primitif 2024 de manière anticipée.

Une analyse des principaux postes de dépenses et de recettes a été réalisée lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Le tableau, ci-après, permet d'appréhender l'évolution du budget de fonctionnement 2024 par chapitre de dépenses et de recettes.

	
Paraphe du Président	Paraphe du Secrétaire de séance

BUDGET PEPINIERE 2024 - FONCTIONNEMENT

Chapitres	Budget 2023	CA 2023 (1)	DOB 2024	BP 2024
DEPENSES	409 000	270 270	391 700	390 800
011 - Charges à caractère général	156 737	102 397	149 074	149 074
012 - Charges de personnel et frais assimilés	123 177	95 852	116 882	116 882
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	15 000	0	20 000	20 000
023 - Virement à la section d'investissement	30 500	0	23 500	22 300
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	65 086	65 085	64 744	65 011
65 - Autres charges de gestion courante	10 000	553	10 000	10 000
66 - Charges financières	6 500	6 155	5 500	5 533
67 - Charges exceptionnelles	2 000	228	2 000	2 000
RECETTES	409 000	431 610	391 700	390 800
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	93 469	93 469	107 990	161 339
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	41 252	41 251	40 115	40 115
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, ma	157 500	176 083	157 600	157 600
75 - Autres produits de gestion courante	0	4	0	0
77 - Produits exceptionnels	116 779	117 165	85 995	31 746
78 - Reprise sur provisions	0	3 637	0	0

(1) en cours de validation

Rn	n.
----	----

Paraphe du Président

Paraphe du Secrétaire
de séance

La section d'investissement

Le montant total des dépenses et des recettes s'équilibre à 89 700 €

Dont :

- | | |
|---|----------|
| ➤ Le solde de la mise en place d'un espace de coworking, le remplacement du sol PVC d'une salle de réunion, le mobilier et les équipements de bureaux | 20 000 € |
| ➤ Le remboursement en capital des emprunts | 29 600 € |
| ➤ Les amortissements de subventions d'investissement | 40 100 € |

La subvention d'équilibre versée par le Budget Général est estimée à 31 746 € ; elle a pu être réduite à la suite du report de l'excédent 2023 (116 779 € en 2023).

Au total, le Budget Primitif Pépinière d'entreprises du Florival 2024 s'élève à 480 500 €


Le Budget Primitif Pépinière d'entreprises du Florival 2024 détaillé est présenté en annexe 8.

Le Bureau, réuni le 30 janvier 2024, a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'examiner et d'approuver le projet de Budget Primitif Pépinière d'entreprises du Florival 2024 (M4)
- de voter au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- de voter au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- de valider le versement de la subvention à l'Amicale du Personnel (APCRG) inscrite au budget (montant inscrit à l'article 6474)
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes, dans le cadre des limites des montants fixés conformément à la réglementation relative aux marchés publics
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à des virements de comptes à l'intérieur d'un même chapitre.

Ce point est adopté à l'unanimité dont cinq procurations – Daniel Braun – Anne Dehestru – Christian Facchin – Marc Jung – Grégory Stich –.

B4	
Paraphe du Président	Paraphe du Secrétaire de séance

6.2- Opération « chèques-cadeaux 2023/2024 » – Subvention complémentaire (EH)

Ce point est présenté par Monsieur le Vice-Président André Schlegel.

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 10 octobre 2023 portant octroi d'une subvention aux Vitrines de Guebwiller pour la mise en œuvre du dispositif de chèques-cadeaux 2023/2024.

L'enveloppe de l'édition 2023/2024 de l'opération « chèques-cadeaux » a été intégralement vendue.

Au vu du succès de l'opération et afin de faire face à de nouvelles demandes de chèques-cadeaux, l'Association Les Vitrines de Guebwiller souhaite procéder à l'édition de 250 chèques supplémentaires, portant l'enveloppe initiale de 2 250 chèques à 2 500 chèques.

Compte tenu de la modification de l'enveloppe initiale et afin de soutenir cette opération, il est proposé de verser une subvention complémentaire de 1 250 euros à l'Association Les Vitrines de Guebwiller.

L'octroi de cette subvention complémentaire doit être formalisé par un avenant n° 1 à la convention initiale signée le 9 novembre 2023 (cf. annexe 9).

Le Bureau, réuni le 30 janvier 2024, a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- de valider l'avenant n° 1 à la convention « opération chèques-cadeaux » à conclure avec Les Vitrines de Guebwiller, figurant en annexe
- de valider l'attribution d'une subvention complémentaire de 1 250 euros aux Vitrines de Guebwiller pour la mise en œuvre du dispositif de chèques-cadeaux; ce montant est inscrit au Budget Général 2024 (article 657466).

Ce point est adopté à l'unanimité dont cinq procurations – Daniel Braun – Anne Dehestru – Christian Facchin – Marc Jung – Grégory Stich –.

RU	
----	--

Paraphe du Président

Paraphe du Secrétaire
de séance

Point 7. AIRES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES**7.1- Budget Primitif Aires d'Activités du Florival 2024 (M57) (AS/BF)**

Ce point est présenté par Monsieur le Vice-Président André Schlegel.

Lors de sa séance du 7 décembre 2023, le Conseil de Communauté avait arrêté les orientations générales du budget.

C'est dans le cadre de ces prescriptions que le projet de Budget 2024 a été élaboré.

En tenant compte de ces directives, les grandes lignes de la formation du budget sont commentées ci-après.

Généralités

L'instruction budgétaire et comptable précise que les terrains aménagés, destinés à la vente, n'ont pas à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité.

Ces opérations d'aménagement sont donc décrites dans une comptabilité de stocks spécifique tenue dans un Budget Annexe.

Les opérations d'aménagement d'une zone font partie des activités obligatoirement assujetties à la TVA.

À ce titre, les recettes et les dépenses de ce budget seront comptabilisées hors taxes.

À compter de 2024, c'est la norme comptable M57 qui s'applique pour ce budget (cf. Conseil de Communauté du 6 juillet 2023).

L'exercice 2023 n'est pas encore clos ; le résultat de fin d'exercice peut toutefois être estimé de manière assez précise et donc être repris au Budget Primitif 2024 de manière anticipée.

Une analyse des principaux postes de dépenses et de recettes a été réalisée lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Le tableau, ci-après, permet d'appréhender l'évolution du budget de fonctionnement 2024 par chapitre de dépenses et de recettes.

Ru	
----	--

Paraphe du Président Paraphe du Secrétaire
de séance

BUDGET AIRE D ACTIVITES 2024 - FONCTIONNEMENT

Chapitres	Budget 2023	CA 2023 (1)	DOB 2024	BP 2024
DEPENSES	7 694 620	7 067 297	7 460 822	7 671 822
011 - Charges à caractère général	1 080 000	452 680	812 500	1 023 500
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 593 420	6 593 419	6 537 122	6 537 122
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	10 600	10 599	55 600	55 600
66 - Charges financières	10 600	10 599	55 600	55 600
RECETTES	7 694 620	7 074 820	7 460 822	7 671 822
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 828 020	6 567 741	6 944 722	7 155 722
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	10 600	10 599	55 600	55 600
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	622 000	390 244	205 000	205 000
74 - Dotations, subventions et participations	234 000	106 233	255 500	255 500
75 - Autres produits de gestion	0	3	0	0

(1) en cours de validation

Ru	V.
----	----

Paraphe du Président

Paraphe du Secrétaire
de séance

La section de fonctionnement

Les DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024 se situent à hauteur de **7 671 822 €**

Dont :

- Le rachat de terrains non surbâtiés 170 000 €
- Les études et travaux, principalement pour les études préalables concernant le projet Daweid, les travaux du passage de l'Industrie et la mise à jour de la signalétique 853 500 €
- L'annulation des stocks de terrains constatés au 31 décembre 2023 6 537 122 €

Les RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024 **7 671 822 €**

Elles sont composées, notamment :

- Des ventes de deux à trois terrains en ZA et extension 2 205 000 €
- Des subventions et reversements de Taxe d'aménagement 255 500 €
- De la constatation des stocks de terrains au 31 décembre 2024 7 155 700 €

La section d'investissement

Les DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2024 **9 824 117 €**

Dont :

- La reprise du déficit estimé de 2023 2 668 400 €
- La valorisation des stocks de terrains au 31 décembre 2024 7 155 700 €

Les RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024 **9 824 117 €**

Dont :

- L'annulation des stocks de terrains 2023 6 537 100 €
- Un emprunt d'équilibre pour les opérations d'achat et d'aménagement de terrains 3 279 500 €

Au total, le Budget Primitif Aires d'Activités du Florival 2024 s'élève à **17 495 939 €**

Le Budget Primitif Aires d'Activités du Florival 2024 détaillé est présenté en annexe 10.

Le Bureau, réuni le 30 janvier 2024, a émis un avis favorable.

RM	n.
Paraphe du Président	Paraphe du Secrétaire de séance

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'examiner et d'approuver le projet de Budget Primitif Aires d'Activités du Florival 2024 (M57)
- de voter au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- de voter au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes, dans le cadre des limites des montants fixés conformément à la réglementation relative aux marchés publics
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à des virements de comptes à l'intérieur d'un même chapitre
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section
- d'autoriser Monsieur le Président à consulter les organismes bancaires pour la souscription d'emprunts, si besoin, afin de financer les investissements inscrits au Budget Primitif 2024.

Débats et observations préalables au vote :

Madame Hélène François-Aullen souhaite avoir le détail des crédits inscrits à hauteur de 853 500 euros sur la ligne *Étude et travaux*, principalement pour les études préalables concernant le projet *Daweid*, les travaux du passage de l'Industrie et la mise à jour de la signalétique.

Elle aimerait notamment connaître la part du montant affecté au projet *Daweid* ainsi que les emprunts s'y rapportant.

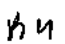

Monsieur André Schlegel précise qu'une partie du montant sera destinée aux travaux de désenclavement des terrains situés passage de l'Industrie.

Monsieur Éric Gilbert lui répond que 220 000 euros sont consacrés aux frais d'étude pour le projet *Daweid*, dont 170 000 euros pour les fouilles archéologiques.

Monsieur Benoît Fimbel ajoute que les emprunts ne sont pas destinés à une opération en particulier, mais visent à l'équilibre budgétaire.

Madame Hélène François-Aullen conclut, afin de rester en cohérence avec ses positionnements passés, qu'elle s'abstiendra sur ce point.

Ce point est adopté dont quatre procurations – Daniel Braun – Anne Dehestru – Marc Jung – Grégory Stich –, moins deux abstentions – Hélène François-Aullen – dont une procuration – Christian Facchin –.

	
Paraphe du Président	Paraphe du Secrétaire de séance

Point 8. ENVIRONNEMENT**8.1- Budget Primitif Environnement 2024 (M4) (JRA/BF)**

Ce point est présenté par Madame la Vice-Présidente Maud Hart.

Lors de sa séance du 7 décembre 2023, le Conseil de Communauté avait arrêté les orientations générales du budget.

C'est dans le cadre de ces prescriptions que le projet de Budget 2024 a été élaboré.

Les commentaires et observations suivants apportent des précisions sur les différents éléments du budget.

Généralités

Ce Budget Annexe, distinct du Budget Général, permet de fournir des indications détaillées sur le fonctionnement du service Environnement, de suivre l'évolution de sa situation et de dégager ses propres résultats.

Les règles budgétaires et comptables applicables aux Services Publics Industriels et Commerciaux, et donc au Budget Annexe Environnement, sont celles de l'instruction M4.

L'exercice 2023 n'est pas encore clos ; le résultat de fin d'exercice peut toutefois être estimé de manière assez précise et donc être repris au Budget Primitif 2024 de manière anticipée.

Une analyse des principaux postes de dépenses et de recettes a été réalisée lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Le tableau, ci-après, permet d'appréhender l'évolution du budget de fonctionnement 2024 par chapitre de dépenses et de recettes.

Ry	N-
Paraphe du Président	Paraphe du Secrétaire de séance

BUDGET ENVIRONNEMENT 2024 - FONCTIONNEMENT

Chapitres	Budget 2023	CA 2023 (1)	DOB 2024	BP 2024
DEPENSES	8 571 300	6 454 584	8 835 900	9 128 300
011 - Charges à caractère général	5 149 392	4 577 270	5 204 579	5 204 625
012 - Charges de personnel et frais assimilés	513 300	502 371	550 271	550 271
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	20 000	0	20 000	20 000
023 - Virement à la section d'investissement	1 435 147	0	1 524 000	1 804 000
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	228 111	228 110	211 550	223 904
65 - Autres charges de gestion courante	1 099 500	1 029 120	1 144 650	1 144 650
66 - Charges financières	65 000	56 934	120 000	120 000
67 - Charges exceptionnelles	60 850	60 780	60 850	60 850
RECETTES	8 571 300	8 755 902	8 835 900	9 128 300
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	1 785 659	1 785 660	1 908 956	2 201 317
013 - Atténuations de charges	5 680	15 193	15 450	15 450
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	36 563	36 563	38 768	38 768
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat ^o de services, marchandises	6 011 098	5 855 138	6 108 635	6 108 674
74 - Subventions d'exploitation	588 900	914 693	603 900	603 900
75 - Autres produits de gestion courante	122 400	126 590	139 191	139 191
77 - Produits exceptionnels	21 000	22 065	21 000	21 000

(1) en cours de validation

Ry	v.
Paraphe du Président	Paraphe du Secrétaire de séance

L'excédent de fonctionnement 2023 permet d'autofinancer les dépenses d'investissement 2024, et notamment la création d'un bâtiment mutualisé pour les Services Techniques, au service Environnement.

La section d'investissement

Le montant total des dépenses et des recettes s'équilibre à	2 500 300 €
➤ Les dépenses d'investissement porteront, pour l'essentiel, sur :	
✓ Le remboursement des emprunts en cours	185 000 €
✓ La construction d'un bâtiment mutualisé pour l'ensemble des Services Techniques de la CCRG, au service Environnement	1 897 000 €
✓ L'achat, l'habillage et la personnalisation de bornes à verre	81 500 €
✓ La poursuite de l'opération d'aménagement des déchèteries de Buhl et de Soultz	117 500 €
✓ L'achat de matériel de précollecte (bacs de collecte)	70 000 €
✓ L'achat de matériel informatique, mobilier, logiciels et d'un distributeur de sacs	33 100 €
✓ L'amortissement des subventions	38 800 €
✓ Le report du déficit d'investissement 2023	55 200 €
➤ Les recettes se composent, pour l'essentiel :	
✓ Du virement de la section de fonctionnement	1 804 000 €
✓ De l'amortissement des immobilisations	223 900 €
✓ Du Fonds de Compensation de la TVA	361 000 €
✓ Des subventions d'investissement (communes...)	9 400 €
✓ De l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2023	100 000 €
Au total, le Budget Primitif Environnement 2024 s'élève à	11 628 600 €

Le Budget Primitif Environnement 2024 détaillé est présenté en annexe 11.

Le Bureau, réuni le 30 janvier 2024, a émis un avis favorable.

Rn	N.
Paraphe du Président	Paraphe du Secrétaire de séance

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'examiner et d'approuver le projet de Budget Primitif Environnement 2024 (M4)
- de voter au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- de voter au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- de valider le versement de la subvention à l'Amicale du Personnel (APCRG) inscrite au budget (montant inscrit à l'article 6474)
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes, dans le cadre des limites des montants fixés conformément à la réglementation relative aux marchés publics
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à des virements de comptes à l'intérieur d'un même chapitre.

Ce point est adopté à l'unanimité dont cinq procurations – Daniel Braun – Anne Dehestru – Christian Facchin – Marc Jung – Grégory Stich –.

8.2- Mise en application de la révision des tarifs de la convention de prestations de services conclue entre la CCRG et FloRIOM SPL (JRA)

Ce point est présenté par Madame la Vice-Présidente Maud Hart.

Les élus siégeant au Conseil d'Administration de FloRIOM SPL (PDG, Administrateurs) sont invités à se déplacer lors du vote du présent point.

Depuis le 1^{er} juillet 2013, les prestations assurées par FloRIOM SPL pour le compte de la CCRG sont définies dans une convention de prestations de services.

La première convention s'est achevée au 31 décembre 2018.

Elle fixait une rémunération forfaitaire des prestations à FloRIOM SPL.

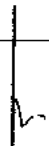
Depuis le 1^{er} janvier 2019, une nouvelle convention lie les deux parties et fixe le cadre organisationnel, technique et financier des prestations à réaliser, incluant des tarifs variables, en fonction des quantités de déchets collectés, par flux.

En son article 2.7, la convention prévoyait une révision annuelle des prix, intervenant au 1^{er} janvier de chaque année, à partir du 1^{er} janvier 2020.

En 2022, en raison de l'optimisation des collectes prévue pour 2023, notamment la modification des tournées de collecte et la fréquence de collecte du tri sélectif, les parties se sont accordées sur :

- Une non-application de la révision des prix au 1^{er} janvier 2023.
- Le maintien, en 2023, des tarifs en vigueur en 2022.
- Le maintien de la clause de révision des prix fixée à l'article 2.7 de la convention de prestations de services.

Cette décision, validée par délibération du Conseil de Communauté du 8 décembre 2022 et en Conseil d'Administration de FloRIOM SPL du 20 décembre 2022, actait la prochaine révision au 1^{er} janvier 2024.

RA	
Paraphe du Président	Paraphe du Secrétaire de séance

Ainsi, les tarifs de FloRIOM SPL sont révisés en 2024, selon la formule de calcul définie à l'article 2.7 de la convention.

Pour rappel, à la suite de la signature de l'avenant n° 3, le mois « zéro » est le mois de janvier 2023 pour l'ensemble des tarifs.

Le Bureau, réuni le 30 janvier 2024, a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil de Communauté de valider la mise en application de la révision des tarifs de la convention avec FloRIOM SPL, aux conditions précitées.

Débats et observations préalables au vote :

Monsieur César Togni souhaite connaître le détail des modalités de révision des tarifs.

Monsieur Éric Gilbert lui répond que la révision porte sur l'ensemble des différentes prestations réalisées par FloRIOM SPL et qu'elle s'établit en fonction de différents index nationaux, l'index le plus impactant étant celui se rapportant à la rémunération du personnel.

Monsieur César Togni demande si cela aura une répercussion sur le montant de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères payée par les usagers.

Monsieur Éric Gilbert lui répond que ces révisions auront un impact sur le coût de la prestation payée par la CCRG à FloRIOM SPL.

Il ne devrait pas y avoir de hausse de la redevance pour l'heure.

Les différentes mesures d'optimisation des coûts d'exploitation se rapportant à FloRIOM SPL (passage en C 0.5, consommations de carburant, maîtrise des moyens et des personnels) ont permis de générer les économies nécessaires permettant d'absorber cette augmentation.

Les membres du Conseil d'Administration de FloRIOM SPL, Daniel Braun, Yves Coquelle, Jean-Jacques Fischer, Guy Habecker, Maud Hart, Marie-Christine Hummel, Marcello Rotolo, se déplacent et ne prennent pas part au vote.

Ce point est adopté à l'unanimité dont quatre procurations – Anne Dehestru – Christian Facchin – Marc Jung – Grégory Stich –.

An	N.
Paraphe du Président	Paraphe du Secrétaire de séance

Point 9. CAMPING LE FLORIVAL**9.1- Budget Primitif Camping Le Florival 2024 (M4) (SJ/BF)**

Ce point est présenté par Madame la Vice-Présidente Angélique Muller.

Lors de sa séance du 7 décembre 2023, le Conseil de Communauté avait arrêté les orientations générales du budget.

C'est dans le cadre de ces prescriptions que le projet de Budget 2024 a été élaboré.

Les commentaires et observations suivants apportent des précisions sur les différents éléments du budget.

Généralités


Il est rappelé que ce Budget Annexe permet de fournir des indications détaillées sur le fonctionnement du Camping, de suivre l'évolution de sa situation et de dégager ses propres résultats.

Il permet également de suivre les aspects fiscaux liés à ce budget soumis à TVA et dont les montants sont donc inscrits hors TVA.

L'exercice 2023 n'est pas encore clos ; le résultat de fin d'exercice peut toutefois être estimé de manière assez précise et donc être repris au Budget Primitif 2024 de manière anticipée.

Une analyse des principaux postes de dépenses et de recettes a été réalisée lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Le tableau, ci-après, permet d'appréhender l'évolution du budget de fonctionnement 2024 par chapitre de dépenses et de recettes.

RN	
Paraphe du Président	Paraphe du Secrétaire de séance

BUDGET CAMPING 2024 - FONCTIONNEMENT

Chapitres	Budget 2023	CA 2023 (1)	DOB 2024	BP 2024
DEPENSES	361 700	314 068	431 800	442 200
011 - Charges à caractère général	108 572	106 441	120 602	121 617
012 - Charges de personnel et frais assimilés	192 250	157 818	195 511	195 511
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	10 000	0	10 000	10 000
023 - Virement à la section d'investissement	0	0	50 767	59 579
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	48 878	48 878	52 920	53 493
65 - Autres charges de gestion courante	1 500	932	1 500	1 500
67 - Charges exceptionnelles	500	0	500	500
RECETTES	361 700	398 078	431 800	442 200
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent)	44 019	44 020	73 609	84 010
013 - Atténuations de charges	2 000	1 992	0	0
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	28 260	28 260	11 039	11 039
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat* de services, marchandises	163 000	199 384	210 000	210 000
75 - Autres produits de gestion courante	0	1	0	0
77 - Produits exceptionnels	124 421	124 421	137 152	137 151

(1) en cours de validation

AM	M
----	---

Paraphe du Président

Paraphe du Secrétaire
de séance

La section d'investissement

Le montant total des dépenses et des recettes s'équilibre à 348 700 €

➤ Les dépenses d'investissement porteront, pour l'essentiel, sur :

- ✓ La poursuite de la réhabilitation des chalets (remplacement de matelas, tissus et rideaux, occultation des terrasses...), un nouveau chalet PMR et la poursuite du projet de modernisation du Camping (logements insolites, rénovation des sanitaires...) 337 600 €
- ✓ L'amortissement des subventions 11 039 €
- ✓ L'autofinancement lié à l'amortissement réglementaire des immobilisations permet d'inscrire en 2024 des crédits importants en investissement.

La subvention d'équilibre versée par le Budget Général est estimée à 137 151 € (124 421 € en 2023).

Au total, le Budget Primitif Camping Le Florival 2024 s'élève à 790 900 €

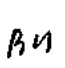

Le Budget Primitif Camping Le Florival 2024 détaillé est présenté en annexe 12.

Le Bureau, réuni le 30 janvier 2024, a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'examiner et d'approuver le projet de Budget Primitif Camping Le Florival 2024 (M4)
- de voter au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- de voter au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- de valider le versement de la subvention à l'Amicale du Personnel (APCRG) inscrite au budget (montant inscrit à l'article 6474)
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes, dans le cadre des limites des montants fixés conformément à la réglementation relative aux marchés publics
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à des virements de comptes à l'intérieur d'un même chapitre.

Ce point est adopté à l'unanimité dont cinq procurations – Daniel Braun – Anne Dehestru – Christian Facchin – Marc Jung – Grégory Stich –.

 Paraphe du Président	 Paraphe du Secrétaire de séance
---	---

Point 10. DÉVELOPPEMENT**10.1- Gerplan – Bilan 2023 – Programme 2024 (MS)**

Ce point est présenté par Madame la Vice-Présidente Maud Hart.

Bilan 2023

En 2023, vingt projets avaient été inscrits dans le programme Gerplan.

Dix projets ont été réalisés, deux sont en cours de réalisation, sept n'ont pas été menés à terme et un a été retiré du programme (cf. annexe 13).

Le montant engagé s'élève à 22 413 euros HT, pour un montant prévisionnel de subvention de 13 182 euros.

Dix-sept projets ont été inscrits par la CCRG, dont neuf ont été réalisés (*Animations scolaires, Ateliers paillage/fabrication d'hôtels à insectes, à passereaux, à chauves-souris, Sensibilisation aux plantes exotiques invasives, Sortie nature, Commande groupée d'arbres et arbustes*).

Seuls les projets *Animations scolaires* et *Commande groupée* sont soutenus financièrement par la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), dans le cadre du Gerplan, au vu du montant des dépenses.

Programme 2024

À la suite de l'appel à projets transmis aux communes et aux associations environnementales le 16 juin 2023, dix-sept projets sont inscrits au programme 2024, pour un montant prévisionnel de dépenses de 21 269 euros HT et un montant prévisionnel de subvention départementale de 9 891 euros (cf. annexe 14).

Quinze projets sont portés par la CCRG et deux émanent de la Commune de Buhl et portent sur la restauration de murets en pierre sèche.

Pour rappel, les aides financières de la CeA se répartissent comme suit :

- les opérations d'investissement sont aidées à hauteur de 40 % du montant HT
- les opérations de fonctionnement sont soutenues à hauteur de 50 % du montant TTC.


Le seuil minimum de subvention est fixé à 500 euros (soit une dépense minimum de 1 250 euros HT en investissement ou 1 000 euros TTC en fonctionnement).

Le bilan 2023 et le programme 2024 ont été présentés à la Commission Gerplan, le 28 novembre 2023, qui a émis un avis favorable.

Après validation du Conseil de Communauté, le programme 2024 sera transmis au service Environnement et Agriculture de la CeA.

Celui-ci analysé chaque projet sur la base des documents établis par les porteurs de projets et transmis par la CCRG.

Ce programme est ensuite soumis à la Commission Thématique *Attractivité économique et transition énergétique et écologique* et à la Commission Territoriale, lesquelles se prononceront sur l'éligibilité des projets inscrits.

RM	
Paraphe du Président	Paraphe du Secrétaire de séance

Si des projets devaient démarrer dès le mois de janvier 2024, il appartiendrait aux porteurs de projets de se manifester auprès des services de la CCRG qui déposeront une demande de démarrage anticipée auprès des services départementaux.

Rappel sur les délais de réalisation

Les projets de fonctionnement doivent être réalisés dans l'année N.

Les projets d'investissement doivent être réalisés à N + 2 si inférieurs à 10 000 euros ou N + 3 si supérieurs à 10 000 euros.

Le Bureau, réuni le 30 janvier 2024, a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- de prendre connaissance du bilan 2023 figurant en annexe
- de valider le programme 2024 figurant en annexe
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les subventions de la Collectivité européenne d'Alsace pour les projets de la CCRG et à signer tout document s'y rapportant.

Ce point est adopté à l'unanimité dont cinq procurations – Daniel Braun – Anne Dehestru – Christian Facchin – Marc Jung – Grégory Stich –.

Point 11. PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

11.1- Tarif des ateliers pédagogiques du Pays d'art et d'histoire et du forfait de rémunération des guides-conférenciers (CH/AB)

Ce point est présenté par Madame la Vice-Présidente Angélique Muller.

Depuis l'ouverture du CIAP au Château de la Neuenbourg, le service pédagogique du Pays d'art et d'histoire enregistre de plus en plus de réservations de la part des scolaires et périscolaires hors territoire de la CCRG, et cela sans communication spécifique.

Aucune communication en ce sens n'a été effectuée car, comme de nombreux territoires ruraux, la collectivité rencontre un problème de recrutement de guides-conférenciers pour ces animations pédagogiques.

Or les Médiatrices du service ne sont pas en mesure de réaliser les ateliers pour les classes extérieures en plus des réservations des classes de la CCRG.

Entre le temps de préparation et les coûts de transport, la rémunération proposée par la CCRG pour ces vacations n'est plus attractive pour les guides-conférenciers.

Depuis 2008 (cf. délibérations du Conseil de Communauté du 6 novembre 2008 puis du 29 septembre 2011), la rémunération des intervenants est fixée au 10/10000^{es} du traitement brut annuel afférent à l'indice brut 593, indice majoré 500.

Aujourd'hui, cela correspond à 29,52 euros brut de l'heure et ainsi une charge pour la CCRG de 40 euros l'heure avec les charges patronales.

R U	V
Paraphe du Président	Paraphe du Secrétaire de séance

Un tarif de 80 euros était donc appliqué pour un atelier de deux heures, pour une classe provenant d'une école hors territoire ou d'une école privée du territoire de la CCRG.

Afin d'améliorer le recrutement des guides-conférenciers vacataires, il est proposé d'augmenter le tarif des ateliers précités afin de couvrir une augmentation de la rémunération des vacataires.

Il est ainsi proposé de fixer les tarifs et rémunération comme suit :

- un tarif de 96 euros pour un atelier pour les classes extérieures à la CCRG ou les écoles privées du territoire
- un tarif de 96 euros pour un atelier pour les groupes périscolaires extérieurs à la CCRG
- une rémunération des guides-conférenciers vacataires à 35 euros brut de l'heure, soit 70 euros brut pour deux heures d'intervention.

Il est précisé que malgré cette augmentation, les tarifs des animations pédagogiques resteraient dans la moyenne alsacienne.

Plusieurs réservations d'écoles extérieures à la CCRG pour des ateliers de printemps 2024 ont été prises au début de l'année scolaire 2023/2024 selon le tarif en vigueur.

Il est donc proposé de mettre en place ces nouveaux tarifs au 1^{er} septembre 2024.

Le Bureau, réuni le 30 janvier 2024, a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil de Communauté de valider les tarifs et rémunération précités, pour une mise en application au 1^{er} septembre 2024.

Ce point est adopté à l'unanimité dont cinq procurations – Daniel Braun – Anne Dehestru – Christian Facchin – Marc Jung – Grégory Stich –.

Point 12. HABITAT

12.1- Programme d'Intérêt Général (PIG) *Habiter Mieux* dans le Haut-Rhin – Versement des subventions d'investissement au titre de la précarité énergétique (vw)

Ce point est présenté par Monsieur le Vice-Président Jean-Luc Galliath.

La convention partenariale du Programme d'Intérêt Général *Habiter Mieux* 68, signée en date du 2 juillet 2018, prévoit l'octroi d'une subvention d'un montant de 500 euros aux propriétaires occupants (PO), en maison individuelle, éligibles au dispositif pour la rénovation de logement en précarité énergétique, sous réserve que les travaux permettent un gain énergétique d'au moins 25% (*Habiter Mieux Sérénité*).

Les propriétaires bailleurs (PB) peuvent également bénéficier de cette aide si des dossiers PO sont classés sans suite.

Cette subvention concerne les dossiers déposés entre 2018 et 2021.

Pour les dossiers déposés à partir de 2022, ceux-ci sont subventionnés selon les modalités du Fonds Alsace Rénov' voté lors du Conseil de Communauté du 29 septembre 2022.

A4	A~
Paraphe du Président	Paraphe du Secrétaire de séance

La subvention allouée n'est plus un montant unique de 500 euros mais un pourcentage des dépenses subventionnées qui dépend du type d'occupation du logement et du type de travaux.

À ce jour, 24 dossiers de propriétaires occupants n'ont pas abouti (dont 2 propriétaires bailleurs) et 4 dossiers de propriétaires bailleurs ont été agréés.

L'objectif annuel 2023 concerne la réfection de 24 logements et l'enveloppe a été fixée à 12 000 euros.

Les services de la CeA ont transmis aux services de la CCRG la liste des dossiers éligibles déposés au cours de l'année 2023, complétant les dossiers votés lors du Conseil de Communauté du 6 juillet 2023, selon la liste présentée en annexe 15.

Ce document annexe fait état de 26 dossiers éligibles sur le territoire de la Région de Guebwiller pour l'année 2023, dont 2 dossiers de propriétaires bailleurs.

Le paiement de la subvention ne sera effectif qu'une fois les travaux terminés et validés par les services de l'État.

De plus, dans un souci de clarté, la liste inchangée des dossiers 2022 votés lors du Conseil de Communauté du 9 février 2023 n'ayant plus le montant erroné de 500 euros associé est également présentée en annexe 16.

Pour les dossiers 2018 à 2021, le montant global de la subvention de 12 000 euros est inscrit au Budget Général (article 204223, fonction 901).

Et pour les dossiers votés depuis 2022, le montant global de la subvention de 12 000 euros est inscrit au Budget Général (article 204224, fonction 702).



Pour l'année 2024, ce dispositif est prolongé par la CeA, avec la rédaction d'une nouvelle convention-cadre en mars 2024.

Le Bureau, réuni le 30 janvier 2024, a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'accorder les subventions d'investissement au titre de la lutte contre la précarité énergétique, telles que présentées dans les tableaux figurant en annexe, et de verser les subventions aux propriétaires pour les dossiers dont les travaux seront réalisés
- d'habiliter Monsieur le Président à verser les subventions sur la base des montants de la fiche de calcul de l'Anah.

Ce point est adopté à l'unanimité dont cinq procurations – Daniel Braun – Anne Dehestru – Christian Facchin – Marc Jung – Grégory Stich –.

	
Paraphe du Président	Paraphe du Secrétaire de séance

Point 13. RESSOURCES HUMAINES**13.1- Modulation de la cotisation au Fonds de départ des Bûcherons (LM)**

Ce point est présenté par Madame la Vice-Présidente Maud Hart.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, la Communauté de Communes s'est dotée d'un fonds destiné à financer les futurs départs en retraite et les éventuelles indemnités de licenciement du personnel forestier.

Le principe retenu a été le prélèvement d'un pourcentage sur chaque facture adressée aux communes pour la réalisation de travaux forestiers.

Par délibération du 9 février 2023, il a été décidé de suspendre, au titre de l'année 2023, l'appel à cotisation auprès des communes, ce qui a représenté une économie d'environ 15 000 euros.

Au regard de la provision disponible (87 188 euros) et du travail mené afin de rajeunir la pyramide des âges, il est proposé de suspendre, pour une année supplémentaire, l'appel à cotisation.

Le Bureau, réuni le 30 janvier 2024, a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil de Communauté de valider la proposition précitée.

Ce point est adopté à l'unanimité dont cinq procurations – Daniel Braun – Anne Dehestru – Christian Facchin – Marc Jung – Grégory Stich –.

Point 14. INFORMATIONS**14.1- Budget Assainissement 2023 – Virement de crédits (BF)**



Ce point est présenté par Monsieur le Vice-Président Guy Habecker.

Le Conseil de Communauté, réuni le 9 février 2023, a approuvé le Budget Primitif Assainissement 2023.

Des crédits pour dépenses imprévues de fonctionnement ont été inscrits dans ce budget, à hauteur de 100 000 euros (article 022).

La procédure des dépenses imprévues de l'article L2322-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'exécutif de la collectivité de répondre rapidement à des aléas budgétaires sans solliciter une décision modificative de l'assemblée délibérante.

Il est toutefois demandé à l'exécutif de rendre compte de l'emploi de ce crédit en Conseil de Communauté.

	
Paraphe du Président	Paraphe du Secrétaire de séance

Le virement de crédits suivant a été réalisé le 27 novembre 2023 :

- article 022 – Dépenses imprévues : - 60 000 euros
- article 60613 – Achat de gaz : + 10 000 euros
- article 6063 – Fournitures d'entretien et de petits équipements : + 28 000 euros
- article 61351 – Location de matériel industriel : + 22 000 euros.

Ce virement de crédits a été réalisé afin de couvrir des dépenses imprévues liés à l'évolution des prix et au sinistre intervenu à la Station de traitement des eaux usées (location de surpresseurs d'air).

14.2- État des indemnités de toute nature perçues par les Conseillers communautaires (AB/NS)

Ce point est présenté par Monsieur le Président.

L'article L5211-12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que, chaque année, les EPCI à fiscalité propre établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant dans leur Conseil, au titre de tout mandat ou de toute fonction exercés en leur sein et au sein de tout Syndicat Mixte, PETR, Société d'Économie Mixte et Société Publique Locale.

Cet état est communiqué chaque année aux Conseillers communautaires avant l'examen du budget de l'EPCI à fiscalité propre.

L'état en question est présenté en annexe 17 et a été communiqué à l'ensemble des Conseillers communautaires par l'envoi d'un courriel.

14.3- Lancement/dévolution de marchés publics (CK)

Ce point est présenté par Monsieur le Président.

▪ **Le Conseil de Communauté est informé du lancement des marchés publics passés en procédure adaptée (article R2123-1 du Code de la Commande publique) suivants :**

- Marché public de travaux : Fourniture et installation d'éléments modulaires pour la création de vestiaire et de réfectoire à la déchèterie de Buhl.
- Marché public de travaux : Accord-cadre à bons de commande pour la réparation de fuites et de divers travaux sur le réseau d'eau potable de la Régie de l'eau.
- Marché public de services : Location de nacelles.
- Marché public de services : Service de transport à la demande sur le territoire de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller dit Com-Com-bus.
- Marché public de travaux : Aménagement d'un pumptrack sur l'Aire de loisirs du Florival à Lautenbach.

RM	V.
Paraphe du Président	Paraphe du Secrétaire de séance

- Marché public de services : *Étude diagnostique des ouvrages de production, traitement et stockage d'eau potable sur le territoire de la CCRG.*
- Marché public de services : *Levé par géolocalisation du réseau d'eau potable – Jungholtz, Soultz, Lautenbach-Zell.*
- Marché public de services : *Étude de faisabilité – Diagnostic, mise en conformité et réhabilitation de points de captage d'eau potable – Traitement de la pollution par perchlorates.*
- Marché public de services : *Gestion des structures d'accueil de la Petite Enfance de Buhl et Guebwiller pour la période 2024-2026.*
- Marché public de services : *Étude de faisabilité portant sur le diagnostic, la mise en conformité, la réhabilitation des points de captage existants et le renouvellement d'une conduite d'adduction – Soultzmatt-Wintzfelden.*
- **Le Conseil de Communauté est informé de la dévolution des marchés publics passés en procédure adaptée (article R2123-1 du Code de la Commande publique) suivants :**
 - Marché public de services : *Habillage et personnalisation des bornes de collecte du verre, attribué, pour un montant de 2 200 euros TTC par borne (39 600 euros TTC pour le montant total du marché), à :*
 - ✓ L'artiste Barreda : 6 bornes.
 - ✓ L'artiste Niack (Villa Tschaen) : 2 bornes.
 - ✓ L'artiste Hadrien Bluchet (Villa Tschaen) : 2 bornes.
 - ✓ L'artiste Wose (Villa Tschaen) : 3 bornes.
 - ✓ L'artiste Kazy (Villa Tschaen) : 2 bornes.
 - ✓ L'artiste Kade (Villa Tschaen) : 3 bornes.
 - Marché public de travaux : *Réhabilitation du réseau d'eaux usées et rénovation de la conduite d'eau potable – Route de Cernay entre Soultz et Hartmannswiller, attribué à STP Mader sise à Guebwiller, pour un montant de 286 297,50 euros HT.*
 - Marché public de services : *Levé topographique du réseau d'assainissement des communes de Hartmannswiller, Jungholtz, Raedersheim, Soultz et Wuenheim, attribué à RL Études sise à Sausheim, pour un montant de 34 850 euros HT.*
 - Marché public de travaux : *Pôle culturel et touristique de la Neuenbourg – Rénovation du chalet et aménagement d'un Biergarten, attribué à :*
 - ✓ Lot 1-VRD – Thierry Muller SAS sise à Geispolsheim (67118), pour un montant de 45 720,10 euros HT.
 - ✓ Lot 2-Désamiantage – Gaial sise à Colmar, pour un montant de 6 585 euros HT.
 - ✓ Lot 3-Maçonnerie – GFC Four Construction sise à Colmar, pour un montant de 42 800,11 euros HT.
 - ✓ Lot 4-Menuiseries extérieures bois, menuiseries intérieures – Infructueux, procédure négociée en cours.

R4	-
----	---

Paraphe du Président Paraphe du Secrétaire de séance

- ✓ Lot 5-Serrurerie – Alu Métal du Florival sise à Soultz, pour un montant de 3 480,11 euros HT.
 - ✓ Lot 6-Plâtrerie, Peinture – Wereystenger sise à Strasbourg, pour un montant de 48 257,66 euros HT.
 - ✓ Lot 7-Carrelage, Faïence – Luttringer/Hessle sise à Cernay, pour un montant de 16 397,75 euros HT.
 - ✓ Lot 8-Sols souples – Multisols sise à Colmar, pour un montant de 1 580 euros HT.
 - ✓ Lot 9-Plomberie, Sanitaire, Ventilation – Jaenicke SAS sise à Guebwiller, pour un montant de 25 212,33 euros HT.
 - ✓ Lot 10-Électricité : Omni Électricité sise à Aspach-Michelbach (68700), pour un montant de 39 157 euros HT.
- Marché public de travaux : *Accord-cadre à bons de commande pour la réparation de fuites et de divers travaux sur le réseau d'eau potable de la Régie de l'eau*, attribué au groupement Starter TP/STP Mader, pour un montant total de travaux compris entre 20 000 euros HT et 600 000 euros HT pour toute la durée du marché.
- Marché public de fournitures : *Fourniture et livraison de vêtements professionnels*, attribué à Protecthoms sise à Colmar, pour un montant total de commande compris entre 20 000 euros HT et 50 000 euros HT pour toute la durée du marché.

Point 15. DIVERS

Ce point est présenté par Monsieur le Président.

Le prochain Conseil de Communauté se tiendra le 18 avril 2024 (sous réserve de modifications ultérieures, les date et horaire de référence étant ceux figurant sur l'invitation).

La séance est levée à 20 heures.

Présents :

Dominique ABADOMA – Josiane BRENDER-SYDA – Yves COQUELLE – Hélène CORNEC – Annie DITTRICH – Jean-Jacques FISCHER – Hélène FRANÇOIS-AULLEN – Alain FURSTENBERGER – Jean-Luc GALLIATH – Claudine GRAWAY – Guy HABECKER – Maud HART – Daniel HINDELANG – Marie-Christine HUMMEL – Maurice KECH – Yann KELLER – Francis KLEITZ – Marianne LOEWERT – Roland MARTIN – Angélique MULLER – Claude MULLER – Aurélie OTTMANN – Fleur OURY – Karine PAGLIARULO – Jean-Pierre PELTIER – Marcello ROTOLO – Sylviane ROTOLO – André SCHLEGEL – Sylvie SCHRUFFENEGGER – César TOGNI – André WELTY – François WURTZ –

RN	N-
Paraphe du Président	Paraphe du Secrétaire de séance

Ordre du jour :

Point 1.	DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE	5
Point 2.	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2023	5
Point 3.	ACTIVITÉS LIÉES AU BUDGET GÉNÉRAL	5
3.1-	Vote des taux de fiscalité 2024 (BF)	5
3.2-	Budget Primitif Général 2024 (M57) (BF)	7
3.3-	Règlement de fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) (AB)	11
3.4-	Désignation de représentants au Syndicat Mixte de la Lauch (AB)	12
3.5-	Taxe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) – Fixation du produit pour l'année 2024 (AB)	13
3.6-	Convention de mise à disposition du Centre Aquatique Nautilia à la Régie personnalisée – Période 2024-2028 (AB)	14
3.7-	Convention de partenariat portant sur l'installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking de Nautilia conclue avec la CeA (AB)	14
Point 4.	ASSAINISSEMENT	17
4.1-	Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) (BF)	17
4.2-	Budget Primitif Assainissement 2024 (M49) (CV/BF)	19
Point 5.	EAU POTABLE	23
5.1-	Budget Primitif Eau potable 2024 (M49) (SR/BF)	23
Point 6.	PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES DU FLORIVAL	26
6.1-	Budget Primitif Pépinière d'entreprises du Florival 2024 (M4) (AS/BF)	26
6.2-	Opération « chèques-cadeaux 2023/2024 » – Subvention complémentaire (EH)	29
Point 7.	AIRES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	30
7.1-	Budget Primitif Aires d'Activités du Florival 2024 (M57) (AS/BF)	30
Point 8.	ENVIRONNEMENT	34
8.1-	Budget Primitif Environnement 2024 (M4) (JRA/BF)	34
8.2-	Mise en application de la révision des tarifs de la convention de prestations de services conclue entre la CCRG et Floriom SPL (JRA)	37
Point 9.	CAMPING LE FLORIVAL	39
9.1-	Budget Primitif Camping Le Florival 2024 (M4) (SJ/BF)	39
Point 10.	DÉVELOPPEMENT	42
10.1-	Gerplan – Bilan 2023 – Programme 2024 (MS)	42
Point 11.	PAYS D'ART ET D'HISTOIRE	43
11.1-	Tarif des ateliers pédagogiques du Pays d'art et d'histoire et du forfait de rémunération des guides-conférenciers (CH/AB)	43
Point 12.	HABITAT	44
12.1-	Programme d'Intérêt Général (PIG) Habiter Mieux dans le Haut-Rhin – Versement des subventions d'investissement au titre de la précarité énergétique (VW)	44

AN	~
----	---

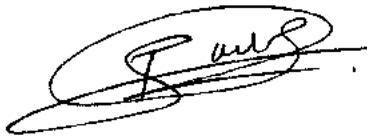
Paraphe du Président

Paraphe du Secrétaire
de séance

Point 13. RESSOURCES HUMAINES	46
13.1- Modulation de la cotisation au Fonds de départ des Bûcherons (LM)	46
Point 14. INFORMATIONS	46
14.1- Budget Assainissement 2023 – Virement de crédits (BF)	46
14.2- État des indemnités de toute nature perçues par les Conseillers communautaires (AB/NS)	47
14.3- Lancement/dévolution de marchés publics (CK)	47
Point 15. DIVERS	49

Procès-verbal approuvé lors de la séance du Conseil de Communauté du 18 avril 2024.

Le Président




Marcello ROTOLO

Le Secrétaire de séance



Jean-Jacques FISCHER

Ry	
Paraphe du Président	Paraphe du Secrétaire de séance

PRÉVISION D'ÉVOLUTION DE LA CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT DE LA CCRG - BP 2024



	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
En-cours de la dette au 31/12										
Dettes existantes "Assainissement"	4 677 608	4 758 197	4 330 600	3 901 470	3 496 228	3 085 902	2 728 581	2 418 046	2 103 290	1 787 332
Dettes existantes "Budget Général"	20 307 491	20 318 346	19 079 876	20 196 443	18 806 756	17 405 001	16 021 007	14 696 377	13 416 019	12 158 030
Dettes existantes "Camping"	24 569	8 320	0	0	0	0	0	0	0	0
Dettes existantes "Pépinière d'entreprises"	280 537	258 019	234 705	210 561	185 562	159 677	132 874	105 120	76 384	46 626
Dettes existantes "Environnement"	3 727 319	3 039 751	2 700 635	2 355 252	2 097 107	1 939 204	1 740 725	1 560 978	1 380 157	1 201 575
Dettes existantes "Eau potable"	1 677 754	2 422 813	2 233 941	2 045 107	1 856 408	1 663 747	1 489 487	1 331 885	1 194 941	1 069 988
Prêt Aire d'Activités (Daweid)			3 060 000	3 060 000	3 060 000	3 060 000	3 060 000	3 060 000	3 060 000	3 060 000
Prêt réhabilitation de la station d'épuration (31 600 000€)								7 900 000	15 800 000	23 700 000
Total (A)	30 695 278	30 805 446	31 639 757	31 768 833	29 502 061	27 313 531	25 172 674	31 072 406	37 030 791	43 023 551
Épargne brute consolidée estimée (B)	5 291 224	5 978 105	4 771 846	5 682 591	6 057 561	5 784 238	5 887 238	5 887 238	5 887 238	5 887 238
Ratio de Capacité de désendet. consolidée (A/B)	5,80	5,15	6,63	5,59	4,87	4,72	4,28	5,28	6,29	7,31
Épargne brute du Budget Général estimée	1 581 855	1 800 880	1 703 724	1 667 477	2 679 378	2 562 108	2 665 108	2 665 108	2 665 108	2 665 108
Ratio de Capacité de désendet. du Budget Général (1)	12,84	11,28	11,20	12,11	7,02	6,79	6,01	5,51	5,03	4,56

REPUBLIQUE FRANÇAISE**Communauté de commune à FPU : CC REGION DE GUEBWILLER (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 24680056900039

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUEBWILLER

M. 57**Budget primitif****Voté par nature**

BUDGET : CCRG BUDGET GENERAL (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	50
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	53
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	56
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	61

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	64
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	67
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	69
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	74
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	76
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	77
B3.1 - Etat des provisions constituées	78
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	80
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	81
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	82
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	84
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	85
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	86
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	87
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	88
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	90

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	39 492

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	374,69

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	477,07
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	504,18
3	Dépenses d'équipement brut / population	108,91
4	Encours de dette / population (2) (3)	440,72
5	DGF / population	67,42
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	23,08 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	101,65 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	21,60 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	87,41 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	5,38 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50 %
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	22 152 092,83	22 884 272,13	3 360 322,09	A1 4 092 501,39
Investissement	2 649 387,87	2 281 488,38	(3) 822 244,17	A2 454 344,68
Fonctionnement	19 502 704,96	20 602 783,75	(4) 2 538 077,92	A3 3 638 156,71

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1	0,00	
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2	0,00	
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00	

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	4 092 501,39
Investissement	A2 + B2	454 344,68
Fonctionnement	A3 + B3	3 638 156,71

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	6 500 500,00	6 046 156,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 454 344,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		6 500 500,00	6 500 500,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	23 730 000,00	20 091 844,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 3 638 156,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		23 730 000,00	23 730 000,00
TOTAL DU BUDGET (4)		30 230 500,00	30 230 500,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	-------------

TOTAL GENERAL		0,00
----------------------	--	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	508 000,00	0,00	488 800,00	488 800,00	488 800,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	573 450,00	0,00	458 500,00	458 500,00	458 500,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	1 442 940,00	0,00	1 036 471,00	1 036 471,00	1 036 471,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	1 598 709,00	0,00	2 776 000,00	2 776 000,00	2 776 000,00
Total des dépenses d'équipement		4 123 099,00	0,00	4 759 771,00	4 759 771,00	4 759 771,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 410 000,00	0,00	1 400 000,00	1 400 000,00	1 400 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	150 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
Total des dépenses financières		1 560 000,00	0,00	1 550 000,00	1 550 000,00	1 550 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		5 685 599,00	0,00	6 309 771,00	6 309 771,00	6 309 771,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	171 201,00		180 729,00	180 729,00	180 729,00
041	Opérations patrimoniales (7)	10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		181 201,00		190 729,00	190 729,00	190 729,00

TOTAL	5 866 800,00	0,00	6 500 500,00	6 500 500,00	6 500 500,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 500 500,00
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	850 116,00	0,00	507 600,00	507 600,00	507 600,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		850 116,00	0,00	507 600,00	507 600,00	507 600,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	525 028,00	0,00	620 763,00	620 763,00	620 763,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	20 200,00	0,00	18 200,00	18 200,00	18 200,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		545 228,00	0,00	638 963,00	638 963,00	638 963,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 397 844,00	0,00	1 146 563,00	1 146 563,00	1 146 563,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	1 905 100,00		3 136 000,00	3 136 000,00	3 136 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	1 731 612,00		1 753 593,00	1 753 593,00	1 753 593,00
041	Opérations patrimoniales (10)	10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		3 646 712,00		4 899 593,00	4 899 593,00	4 899 593,00

TOTAL	5 044 556,00	0,00	6 046 156,00	6 046 156,00	6 046 156,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	454 344,00
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 500 500,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	4 708 864,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	3 065 413,00	0,00	3 167 998,00	3 167 998,00	3 167 998,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	3 932 498,00	0,00	4 347 968,00	4 347 968,00	4 347 968,00
014	Atténuations de produits	7 700 900,00	0,00	7 536 000,00	7 536 000,00	7 536 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	3 361 477,00	0,00	3 334 421,00	3 334 421,00	3 334 421,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		18 060 288,00	0,00	18 386 387,00	18 386 387,00	18 386 387,00
66	Charges financières	445 000,00	0,00	435 520,00	435 520,00	435 520,00
67	Charges spécifiques (3)	18 400,00	0,00	18 400,00	18 400,00	18 400,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		100,00	100,00	100,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		18 523 688,00	0,00	18 840 407,00	18 840 407,00	18 840 407,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	1 905 100,00		3 136 000,00	3 136 000,00	3 136 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	1 731 612,00		1 753 593,00	1 753 593,00	1 753 593,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		3 636 712,00		4 889 593,00	4 889 593,00	4 889 593,00

TOTAL	22 160 400,00	0,00	23 730 000,00	23 730 000,00	23 730 000,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	23 730 000,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	10 200,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 845 041,00	0,00	1 969 300,00	1 969 300,00	1 969 300,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	6 969 400,00	0,00	7 269 000,00	7 269 000,00	7 269 000,00
731	Fiscalité locale	5 741 064,00	0,00	5 958 400,00	5 958 400,00	5 958 400,00
74	Dotations et participations (3)	4 910 846,00	0,00	4 589 532,00	4 589 532,00	4 589 532,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	120 850,00	0,00	118 850,00	118 850,00	118 850,00
Total des recettes de gestion courante		19 597 401,00	0,00	19 911 082,00	19 911 082,00	19 911 082,00
76	Produits financiers	21,00	0,00	33,00	33,00	33,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	100 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		19 697 422,00	0,00	19 911 115,00	19 911 115,00	19 911 115,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	171 201,00		180 729,00	180 729,00	180 729,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		171 201,00		180 729,00	180 729,00	180 729,00

TOTAL	19 868 623,00	0,00	20 091 844,00	20 091 844,00	20 091 844,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	3 638 156,00
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	23 730 000,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	4 708 864,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	---------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	178 429,00	178 429,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 400 000,00	0,00	1 400 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	4 759 771,00		4 759 771,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	10 000,00	10 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	150 000,00	0,00	150 000,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		6 309 771,00	190 729,00	6 500 500,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 500 500,00
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	3 167 998,00		3 167 998,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	4 347 968,00		4 347 968,00
014	Atténuations de produits	7 536 000,00		7 536 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	3 334 421,00	0,00	3 334 421,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	435 520,00	0,00	435 520,00
67	Charges spécifiques (9)	18 400,00	2 300,00	20 700,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	100,00	1 751 293,00	1 751 393,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		3 136 000,00	3 136 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		18 840 407,00	4 889 593,00	23 730 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	23 730 000,00
--	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	620 763,00	0,00	620 763,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	507 600,00	0,00	507 600,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	10 000,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	2 300,00	2 300,00
27	Autres immobilisations financières (3)	18 200,00	0,00	18 200,00
28	Amortissement des immobilisations		1 751 293,00	1 751 293,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		3 136 000,00	3 136 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		1 146 563,00	4 899 593,00	6 046 156,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	454 344,00
--	-------------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 500 500,00
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	6 000,00		6 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 969 300,00		1 969 300,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	7 269 000,00		7 269 000,00
731	Fiscalité locale	5 958 400,00		5 958 400,00
74	Dotations et participations (8)	4 589 532,00		4 589 532,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	118 850,00	0,00	118 850,00
76	Produits financiers	33,00	0,00	33,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	180 729,00	180 729,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		19 911 115,00	180 729,00	20 091 844,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	3 638 156,00
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	23 730 000,00
--	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		5 866 800,00	0,00	0,00	6 500 500,00	6 500 500,00	0,00	6 500 500,00	6 500 500,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	4 123 099,00	0,00	0,00	4 759 771,00	4 759 771,00	0,00	4 759 771,00	4 759 771,00
Total des dépenses d'équipement		4 123 099,00	0,00	0,00	4 759 771,00	4 759 771,00	0,00	4 759 771,00	4 759 771,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 410 000,00	0,00		1 400 000,00	1 400 000,00		1 400 000,00	1 400 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		1 560 000,00	0,00	0,00	1 550 000,00	1 550 000,00	0,00	1 550 000,00	1 550 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		5 685 599,00	0,00	0,00	6 309 771,00	6 309 771,00	0,00	6 309 771,00	6 309 771,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	171 201,00			180 729,00	180 729,00		180 729,00	180 729,00
041	Opérations patrimoniales (7)	10 000,00			10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
Total des dépenses d'ordre		181 201,00			190 729,00	190 729,00		190 729,00	190 729,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	0,00
---	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	6 500 500,00
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		5 044 556,00	0,00	6 046 156,00	6 046 156,00	6 046 156,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	850 116,00	0,00	507 600,00	507 600,00	507 600,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		850 116,00	0,00	507 600,00	507 600,00	507 600,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	525 028,00	0,00	620 763,00	620 763,00	620 763,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	20 200,00	0,00	18 200,00	18 200,00	18 200,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		545 228,00	0,00	638 963,00	638 963,00	638 963,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 397 844,00	0,00	1 146 563,00	1 146 563,00	1 146 563,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 905 100,00		3 136 000,00	3 136 000,00	3 136 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	1 731 612,00		1 753 593,00	1 753 593,00	1 753 593,00
041	Opérations patrimoniales (6)	10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des recettes d'ordre		3 646 712,00		4 899 593,00	4 899 593,00	4 899 593,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	454 344,00
---	-------------------

Affectation au compte 1068 (8)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	6 500 500,00
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	5 866 800,00	0,00	0,00	6 500 500,00	6 500 500,00	0,00	6 500 500,00	6 500 500,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	4 123 099,00	0,00	0,00	4 759 771,00	4 759 771,00	0,00	4 759 771,00
	Total des dépenses d'équipement	4 123 099,00	0,00	0,00	4 759 771,00	4 759 771,00	0,00	4 759 771,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	1 410 000,00	0,00		1 400 000,00	1 400 000,00		1 400 000,00
1641	Emprunts en euros	1 410 000,00	0,00		1 400 000,00	1 400 000,00		1 400 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00	0,00	150 000,00
2745	Avances remboursables	0,00	0,00		150 000,00	150 000,00	0,00	150 000,00
2748	Autres prêts	150 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00				
	Total des dépenses financières	1 560 000,00	0,00	0,00	1 550 000,00	1 550 000,00	0,00	1 550 000,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45811	AGENCEMENT OTI	2 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

CC REGION DE GUEBWILLER - CCRG BUDGET GENERAL - BP - 2024

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses réelles		5 685 599,00	0,00	0,00	6 309 771,00	6 309 771,00	0,00	6 309 771,00	6 309 771,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	171 201,00			180 729,00	180 729,00		180 729,00	180 729,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	168 701,00			180 729,00	180 729,00		180 729,00	180 729,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	28 418,00			29 147,00	29 147,00		29 147,00	29 147,00
13912	Subv. transf. Régions	37 051,00			38 825,00	38 825,00		38 825,00	38 825,00
13913	Subv. transf. Départements	65 212,00			64 525,00	64 525,00		64 525,00	64 525,00
139141	Subv. transf. Communes membres du GFP	2 853,00			2 853,00	2 853,00		2 853,00	2 853,00
13916	Subv. transf. Autres E.P.L.	1 622,00			8 879,00	8 879,00		8 879,00	8 879,00
139178	Autres fonds européens	15 276,00			14 562,00	14 562,00		14 562,00	14 562,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	18 269,00			19 638,00	19 638,00		19 638,00	19 638,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00			2 300,00	2 300,00		2 300,00	2 300,00
	Charges transférées (7)	2 500,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	2 500,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	10 000,00			10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
21351	Bâtiments publics	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2313	Constructions	10 000,00			10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
45811	AGENCEMENT OTI	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		181 201,00			190 729,00	190 729,00		190 729,00	190 729,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
1009	EQUIPEMENT DU SIEGE		1 118 975,55	0,00	91 071,00	91 071,00	0,00	91 071,00
1027	CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1102	EQUIPEMENTS DES GYMNASES		371 653,49	0,00	102 300,00	102 300,00	0,00	102 300,00
1105	EQUIPE TECHNIQUE		732 085,08	0,00	59 400,00	59 400,00	0,00	59 400,00
1206	PANNEAUX SIGNALETIQUES TOURISTIQUES		74 463,94	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00
1402	NEUENBOURG		4 533 036,51	0,00	351 300,00	351 300,00	0,00	351 300,00
1502	EQUIPEMENTS PAYS D'ART ET D'HISTOIRE		112 178,21	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00
1801	PLUI / HABITAT		1 275 427,59	0,00	542 000,00	542 000,00	0,00	542 000,00
2001	OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUES		181 173,47	0,00	740 000,00	740 000,00	0,00	740 000,00
2003	REAMENAGEMENT PARC NAUTILIA		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2101	PLAN D URGENCE COMMERCE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2201	TRAVAUX AIRE D ACTIVITE DU FLORIVAL		103 356,08	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00
2202	INSTALLATIONS DE GESTION DES EAUX DE NAUTILIA		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2203	MAISONNETTES DE NOEL		10 982,40	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00
2401	TRAVAUX D AMENAGEMENTS NAUTILIA		0,00	0,00	9 600,00	9 600,00	0,00	9 600,00
312	MISE EN PLACE DE 'POINTS BLEUS'		459 878,88	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00
411	AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE		54 121,42	0,00	2 081 000,00	2 081 000,00	0,00	2 081 000,00
712	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT		1 478 821,26	0,00	261 500,00	261 500,00	0,00	261 500,00
814	TRAVAUX AIRE DE LOISIRS		250 054,25	0,00	260 000,00	260 000,00	0,00	260 000,00
822	TRAVAUX DANS LES STRUCTURES PETITE ENFANCE		816 706,79	0,00	94 600,00	94 600,00	0,00	94 600,00
TOTAL			11 572 914,92	0,00	4 759 771,00	4 759 771,00	0,00	4 759 771,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1009
LIBELLE : EQUIPEMENT DU SIEGE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 118 975,55	a	91 071,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	300 427,63	0,00	5 000,00	5 000,00
2031	Frais d'études	22 162,80	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	389,45	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	277 875,38	0,00	5 000,00	5 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	818 547,92	0,00	86 071,00	86 071,00
21351	Bâtiments publics	335 410,14	0,00	60 000,00	60 000,00
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	3 110,40	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	89 736,08	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	332 667,90	0,00	18 000,00	18 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	33 516,85	0,00	8 071,00	8 071,00
2188	Autres immobilisations corporelles	24 106,55	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		53 825,72	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	53 825,72	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	32 230,06	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	19 662,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	1 933,66	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-91 071,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1027
LIBELLE : CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1102
LIBELLE : EQUIPEMENTS DES GYMNASES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		371 653,49	a 0,00	102 300,00	b 102 300,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 118,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	1 224,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	894,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	369 535,49	0,00	102 300,00	102 300,00
21351	Bâtiments publics	359 514,36	0,00	85 000,00	85 000,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	4 451,04	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	3 179,36	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 390,73	0,00	17 300,00	17 300,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-102 300,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1105
LIBELLE : EQUIPE TECHNIQUE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPENSES		732 085,08	a	0,00	b	59 400,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	23 414,90	0,00	2 200,00		2 200,00
2051	Concessions, droits similaires	23 414,90	0,00	2 200,00		2 200,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	708 670,18	0,00	57 200,00		57 200,00
21351	Bâtiments publics	12 325,10	0,00	0,00		0,00
2152	Installations de voirie	1 195,92	0,00	0,00		0,00
215731	Matériel roulant	156 394,33	0,00	0,00		0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	312 822,50	0,00	12 200,00		12 200,00
21758	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00		0,00
21828	Autres matériels de transport	213 434,28	0,00	45 000,00		45 000,00
21838	Autre matériel informatique	12 143,45	0,00	0,00		0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	354,60	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00		0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		75 934,26	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	75 934,26	0,00	0,00		0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	22 415,04	0,00	0,00		0,00
1313	Subv. transf. Départements	300,00	0,00	0,00		0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	53 219,22	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-59 400,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1206
LIBELLE : PANNEAUX SIGNALIQUES TOURISTIQUES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		74 463,94	a	40 000,00	b
			0,00	40 000,00	40 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	74 463,94	0,00	40 000,00	40 000,00
2152	Installations de voirie	74 463,94	0,00	40 000,00	40 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		9 308,00	c	0,00	d
			0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	9 308,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	9 308,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-40 000,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1402
LIBELLE : NEUENBOURG
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		4 533 036,51	a 0,00	351 300,00	b 351 300,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	162 445,41	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	160 566,42	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	1 878,99	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 370 591,10	0,00	351 300,00	351 300,00
21351	Bâtiments publics	4 347 921,60	0,00	322 800,00	322 800,00
21611	Biens sous-jacents	2 250,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	12 502,52	0,00	10 500,00	10 500,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	5 814,58	0,00	18 000,00	18 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 102,40	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		3 642 235,15	c 0,00	33 400,00	d 33 400,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	1 812 235,15	0,00	33 400,00	33 400,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	968 731,09	0,00	33 400,00	33 400,00
1312	Subv. transf. Régions	722 961,06	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	119 843,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	700,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	1 830 000,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 830 000,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-317 900,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1502
LIBELLE : EQUIPEMENTS PAYS D'ART ET D'HISTOIRE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		112 178,21	a	10 000,00	b
			0,00		10 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	63 318,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	63 318,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	48 860,21	0,00	10 000,00	10 000,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	7 056,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	725,67	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	10 531,44	0,00	2 000,00	2 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	30 547,10	0,00	8 000,00	8 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		53 155,65	c	2 000,00	d
			0,00		2 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	53 155,65	0,00	2 000,00	2 000,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	41 031,60	0,00	2 000,00	2 000,00
1312	Subv. transf. Régions	6 297,05	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	4 827,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	1 000,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-8 000,00
--------------------------------------	------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1801
LIBELLE : PLUI / HABITAT
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPENSES		1 275 427,59	a	0,00	b	542 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	828 930,06	0,00	345 000,00		345 000,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	828 930,06	0,00	345 000,00		345 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	446 497,53	0,00	197 000,00		197 000,00
2041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	424 749,76	0,00	0,00		0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	21 747,77	0,00	197 000,00		197 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00		0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		236 399,88	c	0,00	d	100 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	236 399,88	0,00	100 000,00		100 000,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	69 433,00	0,00	71 500,00		71 500,00
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	166 966,88	0,00	28 500,00		28 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00		0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-442 000,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2001
LIBELLE : OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		181 173,47	a 0,00	740 000,00	b 740 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	181 173,47	0,00	740 000,00	740 000,00
2313	Constructions	155 373,47	0,00	740 000,00	740 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	25 800,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		62 450,10	c 0,00	190 000,00	d 190 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	62 450,10	0,00	190 000,00	190 000,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	62 450,10	0,00	145 000,00	145 000,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	45 000,00	45 000,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-550 000,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2003
LIBELLE : REAMENAGEMENT PARC NAUTILIA
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2004
LIBELLE : AGENCEMENT OTI
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2101
LIBELLE : PLAN D'URGENCE COMMERCE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2201
LIBELLE : TRAVAUX AIRE D ACTIVITE DU FLORIVAL
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		103 356,08	a	15 000,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	103 356,08	0,00	15 000,00	15 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	103 356,08	0,00	15 000,00	15 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		39 986,64	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	32 786,64	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	10 408,21	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	12 948,43	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	9 430,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	7 200,00	0,00	0,00	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	7 200,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-15 000,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2202
LIBELLE : INSTALLATIONS DE GESTION DES EAUX DE NAUTILIA
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
			0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
			0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2203
LIBELLE : MAISONNETTES DE NOEL
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		10 982,40	a	100 000,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	10 982,40	0,00	100 000,00	100 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	10 982,40	0,00	100 000,00	100 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-100 000,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2401
LIBELLE : TRAVAUX D AMENAGEMENTS NAUTILIA
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
				9 600,00	9 600,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	9 600,00	9 600,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	9 600,00	9 600,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
				0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-9 600,00
--------------------------------------	------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 312
LIBELLE : MISE EN PLACE DE 'POINTS BLEUS'
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		459 878,88	a	2 000,00	b
			0,00		2 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 032,32	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	2 032,32	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	9 606,37	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	7 887,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	1 719,37	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	448 240,19	0,00	2 000,00	2 000,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	13 233,91	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	435 006,28	0,00	2 000,00	2 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		261 111,23	c	0,00	d
			0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	101 111,23	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	12 818,23	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	84 411,00	0,00	0,00	0,00
13241	Subv. non transf. Commune membre du GFP	3 882,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	160 000,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	160 000,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-2 000,00
--------------------------------------	------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 411
LIBELLE : AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		54 121,42	a 0,00	2 081 000,00	b 2 081 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	17 372,12	0,00	127 000,00	127 000,00
2031	Frais d'études	12 091,56	0,00	126 000,00	126 000,00
2033	Frais d'insertion	5 280,56	0,00	1 000,00	1 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	287,63	0,00	180 000,00	180 000,00
2111	Terrains nus	287,63	0,00	180 000,00	180 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	36 461,67	0,00	1 774 000,00	1 774 000,00
2313	Constructions	36 461,67	0,00	1 774 000,00	1 774 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-2 081 000,00
--------------------------------------	----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 712
LIBELLE : SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 478 821,26	a 0,00	261 500,00	b 261 500,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	1 478 821,26	0,00	261 500,00	261 500,00
204132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	20 025,30	0,00	60 000,00	60 000,00
2041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	15 000,00	0,00	0,00	0,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	1 035 512,53	0,00	135 000,00	135 000,00
2041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	331 783,43	0,00	29 000,00	29 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	76 500,00	0,00	37 500,00	37 500,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		6 033,18	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	6 033,18	0,00	0,00	0,00
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	6 033,18	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-261 500,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 814
LIBELLE : TRAVAUX AIRE DE LOISIRS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		250 054,25	a 0,00	260 000,00	b 260 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	220 599,34	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	143 988,96	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	76 610,38	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	29 454,91	0,00	260 000,00	260 000,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	29 454,91	0,00	260 000,00	260 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		13 388,00	c 0,00	172 800,00	d 172 800,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	13 388,00	0,00	172 800,00	172 800,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	57 500,00	57 500,00
1313	Subv. transf. Départements	13 388,00	0,00	33 000,00	33 000,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	82 300,00	82 300,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-87 200,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 822
LIBELLE : TRAVAUX DANS LES STRUCTURES PETITE ENFANCE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPENSES		816 706,79	a	0,00	b	94 600,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	919,35	0,00	0,00		0,00
2033	Frais d'insertion	919,35	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	815 787,44	0,00	94 600,00		94 600,00
21351	Bâtiments publics	76 120,62	0,00	0,00		0,00
2138	Autres constructions	8 692,00	0,00	0,00		0,00
21735	Installations générales (mise à dispo)	305 901,17	0,00	57 000,00		57 000,00
21838	Autre matériel informatique	16 902,07	0,00	0,00		0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	286 467,36	0,00	0,00		0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	121 704,22	0,00	37 600,00		37 600,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00		0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		194 312,37	c	0,00	d	9 400,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	194 312,37	0,00	9 400,00		9 400,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	11 433,36	0,00	0,00		0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	182 879,01	0,00	9 400,00		9 400,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-85 200,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		5 044 556,00	0,00	6 046 156,00	6 046 156,00	6 046 156,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	850 116,00	0,00	507 600,00	507 600,00	507 600,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	264 117,00	0,00	251 900,00	251 900,00	251 900,00
1312	Subv. transf. Régions	102 500,00	0,00	102 500,00	102 500,00	102 500,00
1313	Subv. transf. Départements	33 000,00	0,00	33 000,00	33 000,00	33 000,00
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	37 000,00	0,00	28 500,00	28 500,00	28 500,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	413 499,00	0,00	91 700,00	91 700,00	91 700,00
13241	Subv. non transf. Commune membre du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		850 116,00	0,00	507 600,00	507 600,00	507 600,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	525 028,00	0,00	620 763,00	620 763,00	620 763,00
10222	FCTVA	525 028,00	0,00	620 763,00	620 763,00	620 763,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	20 200,00	0,00	18 200,00	18 200,00	18 200,00
2745	Avances remboursables	0,00	0,00	18 200,00	18 200,00	18 200,00
2748	Autres prêts	20 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		545 228,00	0,00	638 963,00	638 963,00	638 963,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 397 844,00	0,00	1 146 563,00	1 146 563,00	1 146 563,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 905 100,00		3 136 000,00	3 136 000,00	3 136 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	1 731 612,00		1 753 593,00	1 753 593,00	1 753 593,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00		2 300,00	2 300,00	2 300,00
2802	Frais liés à la réalisation de document	2 755,00		3 505,00	3 505,00	3 505,00

CC REGION DE GUEBWillER - CCRG BUDGET GENERAL - BP - 2024

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
28031	Frais d'études	15 506,00		17 322,00	17 322,00	17 322,00
28033	Frais d'insertion	1 401,00		1 401,00	1 401,00	1 401,00
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	218 524,00		218 524,00	218 524,00	218 524,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	1 335,00		1 335,00	1 335,00	1 335,00
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	22 790,00		34 116,00	34 116,00	34 116,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	79 320,00		81 026,00	81 026,00	81 026,00
28041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	0,00		0,00	0,00	0,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	24 900,00		26 305,00	26 305,00	26 305,00
280415342	IC : Bâtiments, installations	1 380,00		1 380,00	1 380,00	1 380,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	3 642,00		3 645,00	3 645,00	3 645,00
2804183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	956,00		956,00	956,00	956,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	0,00		0,00	0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	7 302,00		6 530,00	6 530,00	6 530,00
2804411	Sub nat org pub - Biens mob, mat, études	0,00		0,00	0,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	154,00		154,00	154,00	154,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	34 972,00		34 769,00	34 769,00	34 769,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00		0,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	13 717,00		13 823,00	13 823,00	13 823,00
281318	Autres bâtiments publics	822 116,00		822 088,00	822 088,00	822 088,00
281351	Bâtiments publics	216 044,00		222 887,00	222 887,00	222 887,00
28138	Autres constructions	26 237,00		25 460,00	25 460,00	25 460,00
28151	Réseaux de voirie	21,00		21,00	21,00	21,00
28152	Installations de voirie	29 391,00		29 387,00	29 387,00	29 387,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	138,00		136,00	136,00	136,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	64,00		0,00	0,00	0,00
2815731	Matériel roulant	1 932,00		19 549,00	19 549,00	19 549,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	4 157,00		7 149,00	7 149,00	7 149,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	48 296,00		48 492,00	48 492,00	48 492,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	12 682,00		12 834,00	12 834,00	12 834,00
281758	Autres inst.,matériel,outil. techniques	2 669,00		0,00	0,00	0,00
2817838	Autre matériel informatique (m. à dispo)	11 244,00		0,00	0,00	0,00
2817848	Autres matériels de bureau et mobiliers	5 641,00		0,00	0,00	0,00
281788	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	6 792,00		0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	31 966,00		31 959,00	31 959,00	31 959,00
281831	Matériel informatique scolaire	0,00		947,00	947,00	947,00
281838	Autre matériel informatique	34 099,00		31 707,00	31 707,00	31 707,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	21 181,00		22 884,00	22 884,00	22 884,00
28188	Autres immo. corporelles	28 288,00		31 002,00	31 002,00	31 002,00
041	Opérations patrimoniales (9)	10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
2031	Frais d'études	5 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
2033	Frais d'insertion	5 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
45821	AGENCEMENT OTI	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		3 646 712,00		4 899 593,00	4 899 593,00	4 899 593,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		22 160 400,00	0,00	0,00	23 730 000,00	23 730 000,00	0,00	23 730 000,00	23 730 000,00
011	Charges à caractère général (3)	3 065 413,00	0,00	0,00	3 167 998,00	3 167 998,00	0,00	3 167 998,00	3 167 998,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	3 932 498,00	0,00		4 347 968,00	4 347 968,00		4 347 968,00	4 347 968,00
014	Atténuations de produits	7 700 900,00	0,00		7 536 000,00	7 536 000,00		7 536 000,00	7 536 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	3 361 477,00	0,00	0,00	3 334 421,00	3 334 421,00	0,00	3 334 421,00	3 334 421,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		18 060 288,00	0,00	0,00	18 386 387,00	18 386 387,00	0,00	18 386 387,00	18 386 387,00
66	Charges financières	445 000,00	0,00		435 520,00	435 520,00		435 520,00	435 520,00
67	Charges spécifiques (3)	18 400,00	0,00		18 400,00	18 400,00		18 400,00	18 400,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			100,00	100,00		100,00	100,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		463 400,00	0,00	0,00	454 020,00	454 020,00		454 020,00	454 020,00
Total des dépenses réelles		18 523 688,00	0,00	0,00	18 840 407,00	18 840 407,00	0,00	18 840 407,00	18 840 407,00
023	Virement à la section d'investissement	1 905 100,00			3 136 000,00	3 136 000,00		3 136 000,00	3 136 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	1 731 612,00			1 753 593,00	1 753 593,00		1 753 593,00	1 753 593,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		3 636 712,00			4 889 593,00	4 889 593,00		4 889 593,00	4 889 593,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	23 730 000,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		19 868 623,00	0,00	20 091 844,00	20 091 844,00	20 091 844,00
013	Atténuations de charges (2)	10 200,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 845 041,00	0,00	1 969 300,00	1 969 300,00	1 969 300,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	6 969 400,00	0,00	7 269 000,00	7 269 000,00	7 269 000,00
731	Fiscalité locale	5 741 064,00	0,00	5 958 400,00	5 958 400,00	5 958 400,00
74	Dotations et participations (2)	4 910 846,00	0,00	4 589 532,00	4 589 532,00	4 589 532,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	120 850,00	0,00	118 850,00	118 850,00	118 850,00
Total des recettes de gestion des services		19 597 401,00	0,00	19 911 082,00	19 911 082,00	19 911 082,00
76	Produits financiers	21,00	0,00	33,00	33,00	33,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		100 021,00	0,00	33,00	33,00	33,00
Total des recettes réelles		19 697 422,00	0,00	19 911 115,00	19 911 115,00	19 911 115,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	171 201,00	0,00	180 729,00	180 729,00	180 729,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		171 201,00	0,00	180 729,00	180 729,00	180 729,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	3 638 156,00
--	---------------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	23 730 000,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		22 160 400,00	0,00	0,00	23 730 000,00	23 730 000,00	0,00	23 730 000,00	23 730 000,00
011	Charges à caractère général (4)	3 065 413,00	0,00	0,00	3 167 998,00	3 167 998,00	0,00	3 167 998,00	3 167 998,00
60611	Eau et assainissement	10 550,00	0,00		13 300,00	13 300,00	0,00	13 300,00	13 300,00
60612	Energie - Electricité	156 000,00	0,00		156 300,00	156 300,00	0,00	156 300,00	156 300,00
60613	Chauffage urbain	276 500,00	0,00		285 811,00	285 811,00	0,00	285 811,00	285 811,00
60622	Carburants	25 000,00	0,00		27 000,00	27 000,00	0,00	27 000,00	27 000,00
60623	Alimentation	22 350,00	0,00		23 460,00	23 460,00	0,00	23 460,00	23 460,00
60631	Fournitures d'entretien	12 150,00	0,00		14 100,00	14 100,00	0,00	14 100,00	14 100,00
60632	Fournitures de petit équipement	65 300,00	0,00		68 710,00	68 710,00	0,00	68 710,00	68 710,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	11 000,00	0,00		21 300,00	21 300,00	0,00	21 300,00	21 300,00
6064	Fournitures administratives	25 177,00	0,00		23 700,00	23 700,00	0,00	23 700,00	23 700,00
6068	Autres matières et fournitures	7 500,00	0,00		7 700,00	7 700,00	0,00	7 700,00	7 700,00
611	Contrats de prestations de services	996 950,00	0,00		811 738,00	811 738,00	0,00	811 738,00	811 738,00
6132	Locations immobilières	450,00	0,00		450,00	450,00	0,00	450,00	450,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
61358	Autres	76 650,00	0,00		69 950,00	69 950,00	0,00	69 950,00	69 950,00
61521	Entretien terrains	26 250,00	0,00		13 850,00	13 850,00	0,00	13 850,00	13 850,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	69 900,00	0,00		70 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	80 000,00	0,00		74 000,00	74 000,00	0,00	74 000,00	74 000,00
61551	Entretien matériel roulant	21 600,00	0,00		28 000,00	28 000,00	0,00	28 000,00	28 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	3 750,00	0,00		5 950,00	5 950,00	0,00	5 950,00	5 950,00
6156	Maintenance	210 822,00	0,00		218 102,00	218 102,00	0,00	218 102,00	218 102,00
6161	Multirisques	32 580,00	0,00		33 465,00	33 465,00	0,00	33 465,00	33 465,00
6168	Autres primes d'assurance	13 453,00	0,00		5 600,00	5 600,00	0,00	5 600,00	5 600,00
617	Etudes et recherches	19 700,00	0,00		31 500,00	31 500,00	0,00	31 500,00	31 500,00
6182	Documentation générale et technique	18 700,00	0,00		20 370,00	20 370,00	0,00	20 370,00	20 370,00
6184	Versements à des organismes de formation	12 510,00	0,00		35 350,00	35 350,00	0,00	35 350,00	35 350,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00		154 000,00	154 000,00	0,00	154 000,00	154 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	1 050,00	0,00		730,00	730,00	0,00	730,00	730,00
62268	Autres honoraires, conseils	68 020,00	0,00		107 900,00	107 900,00	0,00	107 900,00	107 900,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	5 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6228	Divers	13 200,00	0,00		12 500,00	12 500,00	0,00	12 500,00	12 500,00

CC REGION DE GUEBWILLER - CCRG BUDGET GENERAL - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6231	Annonces et insertions	25 300,00	0,00		25 800,00	25 800,00	0,00	25 800,00	25 800,00
6232	Fêtes et cérémonies	1 800,00	0,00		900,00	900,00	0,00	900,00	900,00
6233	Foires et expositions	33 500,00	0,00		26 500,00	26 500,00	0,00	26 500,00	26 500,00
6234	Réceptions	10 900,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6236	Catalogues et imprimés	58 370,00	0,00		63 442,00	63 442,00	0,00	63 442,00	63 442,00
6237	Publications	0,00	0,00		4 900,00	4 900,00	0,00	4 900,00	4 900,00
6238	Divers	7 200,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
6241	Transports de biens	11 100,00	0,00		2 100,00	2 100,00	0,00	2 100,00	2 100,00
6247	Transports collectifs	158 300,00	0,00		210 300,00	210 300,00	0,00	210 300,00	210 300,00
6251	Voyages, déplacements et missions	7 650,00	0,00		6 750,00	6 750,00	0,00	6 750,00	6 750,00
6261	Frais d'affranchissement	13 000,00	0,00		13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00
6262	Frais de télécommunications	57 520,00	0,00		51 140,00	51 140,00	0,00	51 140,00	51 140,00
627	Services bancaires et assimilés	481,00	0,00		1 230,00	1 230,00	0,00	1 230,00	1 230,00
6281	Concours divers (cotisations)	10 750,00	0,00		3 750,00	3 750,00	0,00	3 750,00	3 750,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	55 200,00	0,00		44 900,00	44 900,00	0,00	44 900,00	44 900,00
6284	Redevances pour services rendus	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62872	Remb. frais budgets annexes et régies	70 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628722	Remb. frais aux régies avec ps.morale	0,00	0,00		70 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00
62878	Remb. frais à des tiers	20 000,00	0,00		21 600,00	21 600,00	0,00	21 600,00	21 600,00
6288	Autres services extérieurs	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
63512	Taxes foncières	17 530,00	0,00		30 050,00	30 050,00	0,00	30 050,00	30 050,00
6358	Autres droits	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	221 200,00	0,00		221 800,00	221 800,00	0,00	221 800,00	221 800,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	3 932 498,00	0,00		4 347 968,00	4 347 968,00		4 347 968,00	4 347 968,00
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	13 500,00	0,00		25 700,00	25 700,00		25 700,00	25 700,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	12 110,00	0,00		12 340,00	12 340,00		12 340,00	12 340,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	48 060,00	0,00		51 700,00	51 700,00		51 700,00	51 700,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	7 550,00	0,00		7 580,00	7 580,00		7 580,00	7 580,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 436 700,00	0,00		1 506 750,00	1 506 750,00		1 506 750,00	1 506 750,00
64112	SFT, indemnité de résidence	29 818,00	0,00		19 010,00	19 010,00		19 010,00	19 010,00
64113	NBI	0,00	0,00		17 900,00	17 900,00		17 900,00	17 900,00
64118	Autres indemnités	452 200,00	0,00		507 700,00	507 700,00		507 700,00	507 700,00
64131	Rémunérations	656 100,00	0,00		703 550,00	703 550,00		703 550,00	703 550,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

CC REGION DE GUEBWILLER - CCRG BUDGET GENERAL - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
64138	Primes et autres indemnités	104 300,00	0,00		109 750,00	109 750,00		109 750,00	109 750,00
64168	Autres emplois aidés	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	15 100,00	0,00		15 050,00	15 050,00		15 050,00	15 050,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	467 400,00	0,00		493 700,00	493 700,00		493 700,00	493 700,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	459 150,00	0,00		484 500,00	484 500,00		484 500,00	484 500,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	23 050,00	0,00		22 450,00	22 450,00		22 450,00	22 450,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	85 700,00	0,00		84 850,00	84 850,00		84 850,00	84 850,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	10 250,00	0,00		10 450,00	10 450,00		10 450,00	10 450,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	250,00	0,00		100,00	100,00		100,00	100,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	10 150,00	0,00		6 400,00	6 400,00		6 400,00	6 400,00
64731	Allocations chômage versées directement	8 500,00	0,00		16 500,00	16 500,00		16 500,00	16 500,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	20 992,00	0,00		18 388,00	18 388,00		18 388,00	18 388,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	13 868,00	0,00		13 300,00	13 300,00		13 300,00	13 300,00
6478	Autres charges sociales diverses	57 750,00	0,00		69 100,00	69 100,00		69 100,00	69 100,00
6488	Autres	0,00	0,00		151 200,00	151 200,00		151 200,00	151 200,00
014	Atténuations de produits	7 700 900,00	0,00		7 536 000,00	7 536 000,00		7 536 000,00	7 536 000,00
7391118	Autres restit. dégrèv./contrib. directes	166 300,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
739118	Autres revers, restit. contrib. directes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
739211	Attribution de compensation	7 356 000,00	0,00		7 356 000,00	7 356 000,00		7 356 000,00	7 356 000,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	130 000,00	0,00		130 000,00	130 000,00		130 000,00	130 000,00
7398	Revers., restitutions et pré. divers	48 600,00	0,00		50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	3 361 477,00	0,00	0,00	3 334 421,00	3 334 421,00	0,00	3 334 421,00	3 334 421,00
65311	Indemnités de fonction	92 000,00	0,00		94 000,00	94 000,00	0,00	94 000,00	94 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65313	Cotisations de retraite	9 200,00	0,00		9 200,00	9 200,00	0,00	9 200,00	9 200,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	27 500,00	0,00		27 500,00	27 500,00	0,00	27 500,00	27 500,00
65315	Formation	4 495,00	0,00		6 855,00	6 855,00	0,00	6 855,00	6 855,00
65316	Frais de représentation du maire	4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	0,00	0,00		225,00	225,00	0,00	225,00	225,00
6541	Créances admises en non-valeur	5 500,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
65568	Autres contributions	253 000,00	0,00		240 000,00	240 000,00	0,00	240 000,00	240 000,00

CC REGION DE GUEBWILLER - CCRG BUDGET GENERAL - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65574	Contrib.au titre de la politique habitat	20 000,00	0,00		14 000,00	14 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	224 290,00	0,00		244 300,00	244 300,00	0,00	244 300,00	244 300,00
65736221	Subv. BA/régie indus.com. sans ps.morale	0,00	0,00		614 897,00	614 897,00	0,00	614 897,00	614 897,00
65736222	Subv. régie indus. com. avec ps.morale	0,00	0,00		1 184 000,00	1 184 000,00	0,00	1 184 000,00	1 184 000,00
6573641	Subv fonct bud ann. et régies(auton fin)	687 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6573642	Subv. fonct. régies(personnalité morale)	940 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65737	Subv. fonct. SNCF	0,00	0,00		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	96 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	6 000,00	0,00		5 500,00	5 500,00	0,00	5 500,00	5 500,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	951 391,00	0,00		740 943,00	740 943,00	0,00	740 943,00	740 943,00
65818	Autres	24 000,00	0,00		27 850,00	27 850,00	0,00	27 850,00	27 850,00
65888	Autres	1,00	0,00		151,00	151,00	0,00	151,00	151,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		18 060 288,00	0,00	0,00	18 386 387,00	18 386 387,00	0,00	18 386 387,00	18 386 387,00
66	Charges financières	445 000,00	0,00		435 520,00	435 520,00		435 520,00	435 520,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	440 000,00	0,00		430 520,00	430 520,00		430 520,00	430 520,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
67	Charges spécifiques (4)	18 400,00	0,00		18 400,00	18 400,00		18 400,00	18 400,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	18 400,00	0,00		18 400,00	18 400,00		18 400,00	18 400,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			100,00	100,00		100,00	100,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00			100,00	100,00		100,00	100,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		463 400,00	0,00	0,00	454 020,00	454 020,00		454 020,00	454 020,00
Total des dépenses réelles		18 523 688,00	0,00	0,00	18 840 407,00	18 840 407,00	0,00	18 840 407,00	18 840 407,00
023	Virement à la section d'investissement	1 905 100,00			3 136 000,00	3 136 000,00		3 136 000,00	3 136 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	1 731 612,00			1 753 593,00	1 753 593,00		1 753 593,00	1 753 593,00

CC REGION DE GUEBWILLER - CCRG BUDGET GENERAL - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00			2 300,00	2 300,00		2 300,00	2 300,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	1 731 612,00			1 751 293,00	1 751 293,00		1 751 293,00	1 751 293,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		3 636 712,00			4 889 593,00	4 889 593,00		4 889 593,00	4 889 593,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	5 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	19 868 623,00	0,00	20 091 844,00	20 091 844,00	20 091 844,00
013	Atténuations de charges (3)	10 200,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	10 200,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 845 041,00	0,00	1 969 300,00	1 969 300,00	1 969 300,00
7018	Autres ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7065	Droits port et navigation (hors location)	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	385 483,00	0,00	389 000,00	389 000,00	389 000,00
706888	Autres	5 500,00	0,00	5 400,00	5 400,00	5 400,00
70841	Mise à dispo personnel CL de rattach.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	366 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	428 550,00	0,00	499 200,00	499 200,00	499 200,00
70872	Remb.frais par budgets annexes et régies	210 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708721	Remb. frais par BA/régie sans ps.morale	0,00	0,00	206 000,00	206 000,00	206 000,00
708722	Remb. frais par régie avec ps.morale	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
70874	Remb. frais par la CDE	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	848,00	0,00	406 700,00	406 700,00	406 700,00
70878	Remb. frais par des tiers	423 000,00	0,00	423 000,00	423 000,00	423 000,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	6 969 400,00	0,00	7 269 000,00	7 269 000,00	7 269 000,00
73211	Attribution de compensation	3 100,00	0,00	3 100,00	3 100,00	3 100,00
73221	FNGIR	57 300,00	0,00	57 300,00	57 300,00	57 300,00
7351	Fract° compens. TFPB, taxe rés. princi.	5 550 000,00	0,00	5 550 000,00	5 550 000,00	5 550 000,00
7352	Fraction compensatoire de la CVAE	0,00	0,00	1 658 600,00	1 658 600,00	1 658 600,00
738	Autres impôts et taxes	1 359 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	5 741 064,00	0,00	5 958 400,00	5 958 400,00	5 958 400,00
73111	Impôts directs locaux	4 805 064,00	0,00	4 997 300,00	4 997 300,00	4 997 300,00
73112	Cotisation sur la VAE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73113	Taxe sur les surfaces commerciales	379 900,00	0,00	379 900,00	379 900,00	379 900,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	239 200,00	0,00	239 200,00	239 200,00	239 200,00
73136	Taxe gest° milieux aqua, prévent° inond	96 900,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
731721	Taxe de séjour	220 000,00	0,00	242 000,00	242 000,00	242 000,00
7318	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	4 910 846,00	0,00	4 589 532,00	4 589 532,00	4 589 532,00

CC REGION DE GUEBWILLER - CCRG BUDGET GENERAL - BP - 2024

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
741124	Dotation d'intercommunalité des EPCI	399 400,00	0,00	419 370,00	419 370,00	419 370,00
741126	Dotation de compensation des EPCI	2 293 200,00	0,00	2 243 200,00	2 243 200,00	2 243 200,00
744	FCTVA	0,00	0,00	9 064,00	9 064,00	9 064,00
74711	Participation Etat emploi jeunes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	28 145,00	0,00	55 701,00	55 701,00	55 701,00
7472	Participation régions	10 000,00	0,00	19 000,00	19 000,00	19 000,00
7473	Participation départements	9 250,00	0,00	20 900,00	20 900,00	20 900,00
74741	Participation communes membres du GFP	16 850,00	0,00	16 850,00	16 850,00	16 850,00
747888	Autres	641 301,00	0,00	292 747,00	292 747,00	292 747,00
748311	Compens. pertes bases imposition CET	1 414 300,00	0,00	1 414 300,00	1 414 300,00	1 414 300,00
748312	D.C.R.T.P.	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	78 400,00	0,00	78 400,00	78 400,00	78 400,00
74834	Etat-Compens.exonération taxe habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	120 850,00	0,00	118 850,00	118 850,00	118 850,00
752	Revenus des immeubles	95 850,00	0,00	93 850,00	93 850,00	93 850,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
Total des recettes de gestion des services		19 597 401,00	0,00	19 911 082,00	19 911 082,00	19 911 082,00
76	Produits financiers	21,00	0,00	33,00	33,00	33,00
7688	Autres	21,00	0,00	33,00	33,00	33,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	100 000,00		0,00	0,00	0,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	0,00		0,00	0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00		0,00	0,00	0,00
7865	Rep. prov. risques et charges financiers	100 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		19 697 422,00	0,00	19 911 115,00	19 911 115,00	19 911 115,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	171 201,00		180 729,00	180 729,00	180 729,00
722	Immobilisations corporelles	2 500,00		0,00	0,00	0,00
7761	Différences sur réalisations (négatives)	0,00		2 300,00	2 300,00	2 300,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	168 701,00		178 429,00	178 429,00	178 429,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		171 201,00		180 729,00	180 729,00	180 729,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
--------------	------

CC REGION DE GUEBWILLER - CCRG BUDGET GENERAL - BP - 2024

Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		1 400 000,00	91 071,00	0,00	0,00	0,00	1 592 600,00	94 600,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	11 800,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	86 071,00	0,00	0,00	0,00	520 800,00	94 600,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	10 163,00	0,00	0,00	0,00	622 300,00	23 700,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	10 163,00	0,00	0,00	0,00	224 100,00	14 300,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	398 200,00	9 400,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		2 623 000,00	508 500,00	0,00	0,00		6 309 771,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		1 400 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	472 000,00	0,00	0,00	0,00		488 800,00
204	Subventions d'équipement versées	197 000,00	201 500,00	0,00	0,00		458 500,00
21	Immobilisations corporelles	180 000,00	155 000,00	0,00	0,00		1 036 471,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 774 000,00	2 000,00	0,00	0,00		2 776 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	150 000,00	0,00	0,00		150 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		446 600,00	43 800,00	0,00	0,00		1 146 563,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	346 600,00	25 600,00	0,00	0,00		620 763,00
13	Subventions d'investissement	100 000,00	0,00	0,00	0,00		507 600,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	18 200,00	0,00	0,00		18 200,00

CC REGION DE GUEBWILLER - CCRG BUDGET GENERAL - BP - 2024

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		324 100,00	9 892 055,00	0,00	0,00	0,00	4 111 174,00	1 983 645,00	0,00
011	Charges à caractère général	154 000,00	460 919,00	0,00	0,00	0,00	904 939,00	926 090,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	150 000,00	1 595 735,00	0,00	0,00	0,00	1 315 712,00	741 555,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	7 536 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	284 181,00	0,00	0,00	0,00	1 530 223,00	275 000,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	5 000,00	15 220,00	0,00	0,00	0,00	360 300,00	41 000,00	0,00
67	Charges spécifiques	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		17 066 634,00	540 252,00	0,00	0,00	0,00	832 032,00	722 597,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	407 000,00	0,00	0,00	0,00	710 550,00	389 000,00	0,00
73	Impôts et taxes	7 265 900,00	3 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	5 616 400,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	4 184 334,00	30 119,00	0,00	0,00	0,00	49 582,00	286 647,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 900,00	46 950,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	33,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	104 365,00	1 257 748,00	503 304,00	664 016,00		18 840 407,00
011	Charges à caractère général	0,00	60 400,00	383 400,00	28 100,00	250 150,00		3 167 998,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	28 765,00	79 031,00	28 804,00	408 366,00		4 347 968,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		7 536 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	15 200,00	778 317,00	446 000,00	5 500,00		3 334 421,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	14 000,00	0,00	0,00		435 520,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	3 000,00	400,00	0,00		18 400,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		100,00
RECETTES		0,00	0,00	265 400,00	5 000,00	479 200,00		19 911 115,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00		6 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	13 400,00	5 000,00	444 350,00		1 969 300,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		7 269 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	242 000,00	0,00	0,00		5 958 400,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	10 000,00	0,00	28 850,00		4 589 532,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		118 850,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		33,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					28 359 500,00									
1641 Emprunts en euros (total)					28 359 500,00									
1206	AGENCE FRANCE LOCAL	21/11/2019		28/02/2020	850 000,00	F		0,750	0,750		T	X Echéance constante		A-1
1207	AGENCE FRANCE LOCAL	21/11/2019		28/02/2020	392 000,00	F		0,750	0,750		T	X Echéance constante		A-1
2624	BANQUE BANQUE CDC CAISSE DEPOTS CONSIGNAT	21/11/2013		01/03/2016	9 100 000,00	R		1,750	2,772		T	C		A-6
32474902	BANQUE CREDIT MUTUEL	15/07/2003		01/01/2005	330 000,00	F		3,850	3,907		T	X Echéance constante		A-1
32474906	BANQUE CCM GUEBWillER	19/07/2005		30/09/2005	770 000,00	F		3,400	3,509		T	X Echéance constante		A-1
32474910	BANQUE CCM GUEBWillER	01/09/2007		30/09/2015	2 335 000,00	F		4,360	4,049		T	X Echéance constante		A-1
32474916	BANQUE CCM GUEBWillER	26/07/2006		31/03/2010	1 115 000,00	F		3,350	3,350		T	X Echéance constante		A-1
32474917	BANQUE CREDIT MUTUEL	08/07/2010		31/12/2010	568 500,00	F		3,750	3,785		T	X Echéance constante	O	A-1
32474924	BANQUE CCM GUEBWillER	07/12/2017		31/03/2018	275 000,00	F		1,400	1,411		T	X Echéance constante		A-1
605	SA AGENCE FRANCE LOCALE	08/06/2018		20/09/2018	3 900 000,00	F		1,410	1,439		T	C		A-1
606	SA AGENCE FRANCE LOCALE	08/06/2018		20/09/2018	370 000,00	F		1,410	1,439		T	C		A-1
607	SA AGENCE FRANCE LOCALE	08/06/2018		20/09/2018	980 000,00	F		1,410	1,439		T	C		A-1
9342482	BANQUE CAISSE D EPARGNE	14/01/2014		30/04/2014	2 400 000,00	F		3,470	3,547		T	C		A-1
9844555	BANQUE CAISSE D EPARGNE	06/12/2016		30/04/2017	2 500 000,00	F		0,880	0,885		T	X Echéance constante		A-1
MON537752EUR	SA LA BANQUE POSTALE	15/02/2021		01/06/2021	2 474 000,00	F		0,520	0,520		T	C		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									

CC REGION DE GUEBWILLER - CCRG BUDGET GENERAL - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					28 359 500,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

CC REGION DE GUEBWILLER - CCRG BUDGET GENERAL - BP - 2024

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		17 405 001,10					1 383 994,31	415 818,59	0,00	30 852,90
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		17 405 001,10					1 383 994,31	415 818,59	0,00	30 852,90
1206		0,00	A-1	690 034,75	15,83	F		0,750	40 746,07	5 060,85	0,00	446,39
1207		0,00	A-1	318 227,77	15,83	F		0,750	18 791,14	2 333,94	0,00	205,86
2624		0,00	A-6	6 188 000,00	16,92	R		2,772	364 000,00	242 060,00	0,00	19 413,33
32474902		0,00	A-1	17 464,45	0,67	F		3,907	17 464,45	337,27	0,00	0,00
32474906		0,00	A-1	77 024,97	1,42	F		3,509	50 914,13	1 974,27	0,00	0,00
32474910		0,00	A-1	1 079 347,33	8,67	F		4,049	107 361,57	36 378,27	0,00	0,00
32474916		0,00	A-1	77 140,22	1,42	F		3,350	50 996,79	1 948,01	0,00	0,00
32474917		0,00	A-1	175 480,64	3,67	F		3,785	48 667,79	5 901,46	0,00	13,21
32474924		0,00	A-1	200 409,84	13,92	F		1,411	13 051,20	2 737,40	0,00	7,29
605		0,00	A-1	2 827 500,00	14,42	F		1,439	195 000,00	39 483,96	0,00	1 134,17
606		0,00	A-1	268 250,00	14,42	F		1,439	18 500,00	3 745,91	0,00	107,60
607		0,00	A-1	710 500,00	14,42	F		1,439	49 000,00	9 921,62	0,00	285,00
9342482		0,00	A-1	1 226 107,72	10,00	F		3,547	119 620,24	40 989,38	0,00	6 505,84
9844555		0,00	A-1	1 415 688,41	8,00	F		0,885	166 180,93	11 910,67	0,00	1 863,16
MON537752EUR		0,00	A-1	2 133 825,00	17,17	F		0,520	123 700,00	11 035,58	0,00	871,05
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

CC REGION DE GUEBWILLER - CCRG BUDGET GENERAL - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		17 405 001,10					1 383 994,31	415 818,59	0,00	30 852,90

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
2624	BANQUE BANQUE CDC CAISSE DEPOTS CONSIGNAT	9 100 000,00	6 188 000,00	6	25,00				0,00		2,772	242 060,00	0,00	35,55
TOTAL (A)		9 100 000,00	6 188 000,00						0,00			242 060,00	0,00	35,55
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		9 100 000,00	6 188 000,00						0,00			242 060,00	0,00	35,55

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	14	0	0	0	0	
	% de l'encours	64,43	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	11 217 001,10	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délégation du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €	27-11-1996
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)
L	Agencement et aménagements des bâtiments, installations électriq	20
L	Appareillage, matériel de bureau, outillage, conteneurs	10
L	Bâtiments durables (maison de retraite, CSF..)	60
L	Bâtiments légers, abris	15
L	Engins de travaux publics, véhicules	8
L	Informatique	5
L	Mobilier de bureau	15
L	Ouvrages lourds et voirie (aire de loisirs, camping, déchets-tri	30
L	Subventions d'équipement	15

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		3 528 588,00	3 528 588,00	1 898 310,69	1 630 277,31
Provisions pour litiges	0,00		11 000,00	11 000,00	910,36	10 089,64
Provision pour créances contentieuses	0,00	31/12/2021	11 000,00	11 000,00	910,36	10 089,64
Provisions pour pertes de change	0,00		3 283 000,00	3 283 000,00	1 750 000,00	1 533 000,00
Provision pour charges / gros investissements	0,00	28/04/2011	3 283 000,00	3 283 000,00	1 750 000,00	1 533 000,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		234 588,00	234 588,00	147 400,33	87 187,67
Provision / départ des bûcherons	0,00	29/03/2012	234 588,00	234 588,00	147 400,33	87 187,67
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		3 528 588,00	3 528 588,00	1 898 310,69	1 630 277,31
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		3 528 588,00	3 528 588,00	1 898 310,69	1 630 277,31

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		58 539,00	18 228,00		
SA ALSABAIL		2 083,00	2 083,00		
SA ALSABAIL		3 124,00	1 562,00		
SA ALSABAIL		5 000,00	2 500,00		
SA ALSABAIL		48 332,00	12 083,00		

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
TAXE GEMAPI	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00
TAXE DE SEJOUR	0,00	220 000,00	220 000,00	0,00
Total	0,00	320 000,00	320 000,00	0,00

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : TAXE GEMAPI		
		Reste à employer au 01/01/N
		0,00
Recettes		
Article	Libellé article	Montant
73136	Taxe pour gestion milieux aquatiques et prévention inondations	100 000,00
Total		100 000,00
Dépenses		
Article	Libellé article	Montant
657381	Subventions de fonctionnement aux autres éta publics locaux	100 000,00
Total		100 000,00
		Reste à employer au 31/12/N (3)
		0,00

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : TAXE DE SEJOUR		
		Reste à employer au 01/01/N
		0,00
Recettes		
Article	Libellé article	Montant
731721	Taxe de séjour	220 000,00
Total		220 000,00
Dépenses		
Article	Libellé article	Montant
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	220 000,00
Total		220 000,00
		Reste à employer au 31/12/N (3)
		0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					998 290,00
6474	SUBVENTION	SUBVENTION	APCRG AMICALE DU PERSONNEL	Association	18 388,00
65574	SUBVENTION	SUBVENTION	Ass ADIL DU HAUT-RHIN	Association	14 000,00
657358	SUBVENTION	SUBVENTION	PARC NATUREL REGIONAL BALLON DES VOSGES	Etat	4 300,00
6573582	SUBVENTION	SUBVENTION	OFFICE DU TOURISME INTERCOMMUNAL	Etablissement de droit public	240 000,00
65748	SUBVENTION	SUBVENTION	Asso. GYMNASIQUE SAINT LEGER	Association	1 976,00
65748	SUBVENTION	SUBVENTION	Asso. JUDO CLUB	Association	3 575,00
65748	SUBVENTION	SUBVENTION	Ass SASL HANDBALL	Association	25 852,00
65748	SUBVENTION	SUBVENTION	Asso. ASLG BASKET BALL	Association	20 472,00
65748	SUBVENTION	SUBVENTION	Asso. FCWO	Association	292,00
65748	SUBVENTION	SUBVENTION	AGIIR ASSOCIATION	Association	9 174,00
65748	SUBVENTION	SUBVENTION	Asso. GRS SG 1860	Association	16 591,00
65748	SUBVENTION	SUBVENTION	Asso. MJC DE BUHL - SECTION TIR A L ARC	Association	3 180,00
65748	SUBVENTION	SUBVENTION	Asso. AIKIDO DU FLORIVAL	Association	1 853,00
65748	SUBVENTION	SUBVENTION	Asso. WARTHOGS	Association	230,00
65748	SUBVENTION	SUBVENTION	ASSO FITNESS GUEBWILLER	Association	3 044,00
65748	SUBVENTION	SUBVENTION	Asso. TENNIS DE TABLE SAINT LEGER	Association	1 257,00
65748	SUBVENTION	SUBVENTION	Ass SCOSEG	Association	5 392,00
65748	SUBVENTION	SUBVENTION	Asso. FC BUHL	Association	968,00
65748	SUBVENTION	SUBVENTION	Asso. SOULTZ HANDBALL	Association	46 355,00
65748	SUBVENTION	SUBVENTION	Asso. GYMNASIQUE SG1860 - SECTION GFL	Association	1 282,00
65748	SUBVENTION	SUBVENTION	ASSO ADIRA	Association	70,00
65748	SUBVENTION	SUBVENTION	Asso. ASSOCIATION ALSACIENNE DE GESTION DU FICHER PARTAGE	Association	1 200,00
65748	SUBVENTION	SUBVENTION	Ass IEAC INSTITUT EUROP ARTS CERAMIQ	Association	27 500,00
65748	SUBVENTION	SUBVENTION	PFIL COLMAR CENTRE ALSACE	Etablissement de droit public	6 000,00
65748	SUBVENTION	SUBVENTION	FFC FEDERATION FRANCAISE CYCLISM	Etat	900,00
65748	SUBVENTION	SUBVENTION	Asso. MISSION LOCALE JEUNES	Association	21 000,00
65748	SUBVENTION	SUBVENTION	ASSO ASSOC LA MAISON DES LUTINS	Association	165 000,00
65748	SUBVENTION	SUBVENTION	Ass LA RECRE	Association	110 000,00
65748	SUBVENTION	SUBVENTION	LES DOMINICAINS DE HAUTE ALSACE	Association	40 000,00
65748	SUBVENTION	SUBVENTION	Asso. CARITAS	Association	700,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748	SUBVENTION	SUBVENTION	SOCIETE D ARBORICULTURE DE GUEBWILLER ET ENVIRONS	Association	650,00
65748	SUBVENTION	SUBVENTION	RESTOS DU COEUR	Association	8 200,00
65748	SUBVENTION	SUBVENTION	Ass ECOLE DE MUSIQUE	Association	7 750,00
65748	SUBVENTION	SUBVENTION	Asso. SITES ET CITES REMARQUABLES DE FRANCE	Association	1 773,00
65748	SUBVENTION	SUBVENTION	Asso. CERCLE DES NAGEURS DU FLORIVAL	Association	107 100,00
65748	SUBVENTION	SUBVENTION	Ass FLORIVAL ATHLETIC SPORTS TRIATHL	Association	15 400,00
65748	SUBVENTION	SUBVENTION	Asso. ECOLE DE PLONGEE SOUS-MARINE	Association	6 000,00
65748	SUBVENTION	SUBVENTION	Ass LES PLONGEURS DU FLORIVAL	Association	17 500,00
65748	SUBVENTION	SUBVENTION	Asso. ATHLETISME FCG 1910	Association	7 724,00
65748	SUBVENTION	SUBVENTION	Asso. BADMINTON CLUB FLORIVAL	Association	29 954,00
65748	SUBVENTION	SUBVENTION	Asso. ESCRIME SG 1860	Association	3 432,00
65748	SUBVENTION	SUBVENTION	Asso. GYMNASTIQUE SG1860 - SECTION GA	Association	854,00
65748	SUBVENTION	SUBVENTION	Ass FLORIVAL ATHLETIC SPORTS TRIATHL	Association	953,00
65748	SUBVENTION	SUBVENTION	Asso. FLORIVAL HANDISPORT ESCRIME	Association	449,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			
Syndicat mixte du massif du Markstein / Grand ballon	11/02/1975	SFP	109 000,00
Syndicat mixte du pays rhin vignoble grand ballon / P.E.T.R.	22/07/2004	SFP	118 938,00
Syndicat mixte SCOT	22/11/2007	SFP	38 887,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
BUDGET ANNEXE	Aire d'activités			24680056900070	SPIC	oui
BUDGET ANNEXE	Assainissement			24680056900047	SPIC	non
BUDGET ANNEXE	Camping			24680056900054	SPIC	oui
BUDGET ANNEXE	Eau potable			24680056900104	SPIC	oui
BUDGET ANNEXE	Environnement			24680056900096	SPIC	non
BUDGET ANNEXE	Pépinière			24680056900088	SPIC	oui

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	454 344,00	454 344,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	454 344,00	454 344,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	454 344,00	454 344,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	454 344,00	454 344,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	1 578 429,00	1 578 429,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	5 528 556,00	5 528 556,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	3 950 127,00	3 950 127,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		1 578 429,00	I 1 578 429,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 400 000,00	1 400 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 400 000,00	1 400 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		178 429,00	178 429,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	178 429,00	178 429,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		5 528 556,00	III 5 528 556,00
Ressources propres externes de l'année (a)		638 963,00	638 963,00
10222	FCTVA	620 763,00	620 763,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
2745	Avances remboursables	18 200,00	18 200,00
2748	Autres prêts	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		4 889 593,00	4 889 593,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
261	<i>Titres de participation</i>	2 300,00	2 300,00
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
2802	<i>Frais liés à la réalisation de document</i>	3 505,00	3 505,00
28031	<i>Frais d'études</i>	17 322,00	17 322,00
28033	<i>Frais d'insertion</i>	1 401,00	1 401,00
2804122	<i>Subv. Régions : Bâtiments, installations</i>	218 524,00	218 524,00
2804132	<i>Subv. Dpt : Bâtiments, installations</i>	1 335,00	1 335,00
28041411	<i>Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel</i>	34 116,00	34 116,00
28041412	<i>Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations</i>	81 026,00	81 026,00
28041511	<i>Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel</i>	0,00	0,00
28041512	<i>Subv. Grpt : Bâtiments, installations</i>	26 305,00	26 305,00
280415342	<i>IC : Bâtiments, installations</i>	1 380,00	1 380,00
28041582	<i>Autres grpts - Bâtiments et installat°</i>	3 645,00	3 645,00
2804183	<i>Autres org pub-Proj infrastruct int nat.</i>	956,00	956,00
280421	<i>Privé - Biens mob., matériel et études</i>	0,00	0,00
280422	<i>Privé - Bâtiments et installations</i>	6 530,00	6 530,00
2804411	<i>Sub nat org pub - Biens mob, mat, études</i>	0,00	0,00
2804412	<i>Sub nat org pub - Bât. et installations</i>	154,00	154,00
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	34 769,00	34 769,00
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	0,00	0,00
28128	<i>Autres aménagements de terrains</i>	13 823,00	13 823,00
281318	<i>Autres bâtiments publics</i>	822 088,00	822 088,00
281351	<i>Bâtiments publics</i>	222 887,00	222 887,00
28138	<i>Autres constructions</i>	25 460,00	25 460,00
28151	<i>Réseaux de voirie</i>	21,00	21,00
28152	<i>Installations de voirie</i>	29 387,00	29 387,00
281531	<i>Réseaux d'adduction d'eau</i>	136,00	136,00
281568	<i>Autre matériel, outillage incendie</i>	0,00	0,00
2815731	<i>Matériel roulant</i>	19 549,00	19 549,00
2815738	<i>Autre matériel et outillage de voirie</i>	7 149,00	7 149,00
28158	<i>Autres inst.,matériel,outil. techniques</i>	48 492,00	48 492,00
281735	<i>Installations générales (m. à dispo)</i>	12 834,00	12 834,00
281758	<i>Autres inst.,matériel,outil. techniques</i>	0,00	0,00
2817838	<i>Autre matériel informatique (m. à dispo)</i>	0,00	0,00
2817848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	0,00	0,00
281788	<i>Autres immo. corporelles (m. à dispo)</i>	0,00	0,00

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
281828	Autres matériels de transport	31 959,00	31 959,00
281831	Matériel informatique scolaire	947,00	947,00
281838	Autre matériel informatique	31 707,00	31 707,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	22 884,00	22 884,00
28188	Autres immo. corporelles	31 002,00	31 002,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	3 136 000,00	3 136 000,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

V - ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 41
 Nombre de membres présents : 32
 Nombre de suffrages exprimés : 37

VOTES :





















Pour : 37
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : - 9 FEV. 2024





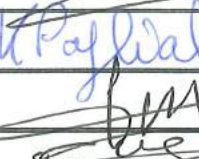

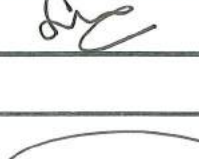

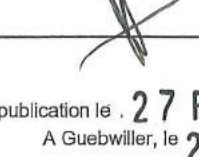
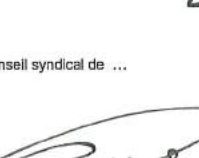



Présenté par Le Président (1),
 A Guebwiller, le 15/02/2024



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
 A Guebwiller, le 15/02/2024
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

ABADOMA Dominique	
BRAUN Daniel	
BRENDER-SYDA Josiane	
COUELLE Yves	
CORNEC Hélène	
DEHESTRU Anne	
DITTRICH Annie	
FACCHIN Christian	
FISCHER Jean-Jacques	
FRANCOIS-AULLEN Hélène	
FURSTENBERGER Alain	
GALLIATH Jean-Luc	
GRAWEY Claudine	
HABECKER Guy	
HART Maud	
HECKY Philippe	
HINDELANG Daniel	
HUMMEL Marie-Christine	
JUNG Marc	
KECH Maurice	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

KELLER Yann	
KLEITZ Francis	
KOHLER Francis	
LOEWERT Marianne	
MARCK Luc	
MARTIN Roland	
MULLER Angélique	
MULLER Claude	
OTTMANN Aurélie	
OURY Fleur	
PAGLIARULO Karine	
PELTIER Jean-Pierre	
ROTOLO Marcello	
ROTOLO Sylviane	
SCHLEGEL André	
SCHRUOFFENEGER Sylvie	
STAENDER Marie-Josée	
STICH Grégory	
TOGNI César	
WELTY André	
WURTZ François	

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le **27 FEV. 2024**, et de la publication le **27 FEV. 2024**
 A Guebwiller, le **27 FEV. 2024**

- (1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
- (2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.





**RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT
DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
ET DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE GUEBWILLER
MANDAT 2020-2026**

Par délibération du 16 juillet 2020, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG) a donné délégation au Président afin de : « *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret (à savoir les marchés et accords-cadres passés en procédure adaptée) ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget* ».

Toutefois, le processus d'attribution de certains contrats de la Commande publique nécessite l'intervention de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) ou de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP).

La CAO et la CDSP sont également désignées sous le terme de « commissions ».

Bien que non imposé par la réglementation, il semble opportun d'établir un règlement de fonctionnement de ces commissions afin de garantir le respect des principes de liberté d'accès à la Commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures qui permettent d'assurer l'efficacité de l'achat public et la bonne utilisation des deniers publics.

Le présent règlement s'applique au fonctionnement de la CAO et de la CDSP pour la période 2020-2026. Ces commissions ont donc un caractère permanent pour toute la durée du mandat électif.

ARTICLE 1 – COMPOSITION

Article 1.1 – La présidence

Le Président de la CCRG, Monsieur Marcello Rotolo, est le Président de la CAO et de la CDSP.

Le Président peut désigner un représentant amené à le suppléer en cas d'empêchement et qui ne peut être désigné parmi les membres élus de la commission.

Madame Angélique Muller, Première Vice-Présidente, a été désignée en tant que suppléante du Président afin de le remplacer en cas d'empêchement. Madame Angélique Muller est également autorisée à assister, sans voix délibérative ou consultative, aux réunions des commissions lorsque celles-ci sont présidées par Monsieur Marcello Rotolo.

Article 1.2 – Membres des commissions

Article 1.2.1 – Les membres à voix délibérative

Conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les commissions se composent de leur Président, de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants issus du Conseil de Communauté.

Article 1.2.2 – Règles de remplacement des membres titulaires par les membres suppléants

Les invitations aux réunions sont envoyées à la fois aux membres titulaires et suppléants. Un membre titulaire empêché est tenu d'en avvertir le service de la Commande publique dans les meilleurs délais afin de pourvoir à son remplacement.

Une suppléance est alors sollicitée dans l'ordre de la liste des suppléants.

Aucun suppléant n'est nommément affecté à un titulaire.

Article 1.2.3 – Les membres à voix consultative

Peuvent participer aux réunions des commission avec voix consultative :

- Le-la Vice-Président-e bénéficiant d'une délégation dans la matière objet du contrat
- Le Directeur Général des Service, la Directrice Générale Adjointe et le Directeur des Services Techniques
- Les agents publics compétents en matière de marchés publics
- Les agents publics des services opérationnels compétents dans l'objet de la consultation
- Le représentant du Maître d'œuvre ou du Bureau d'études chargé du suivi de la consultation.

En outre, sont invités avec voix consultative :

- Le Comptable de la collectivité
- Le Représentant du Ministre chargé de la concurrence.

Les éventuelles observations du Comptable ou du Représentant du Ministre chargé de la concurrence sont consignées au procès-verbal.

ARTICLE 2 – COMPÉTENCES

Article 2.1 – CAO

Conformément à l'article L1414-2 du CGCT, la CAO est l'organe compétent pour attribuer tous les marchés publics (travaux, fournitures et services) dont la valeur estimée hors taxes prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens et passés selon une procédure formalisée (sauf en cas d'urgence impérieuse). À titre indicatif, au 1^{er} janvier 2024, les seuils européens de passation des marchés formalisés (appelés à être modifiés tous les deux ans) sont :

- Marchés publics de fournitures et services : 221 000 euros HT
- Marchés publics de travaux : 5 538 000 euros HT.

Conformément à l'article L1414-4 du CGCT, tout projet d'avenant/modification à un marché public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % (hors variation des prix prévue au contrat) est soumis pour avis à la CAO. L'assemblée délibérante qui statue sur le projet d'avenant est préalablement informée de cet avis. Pour l'appréciation du seuil de 5 %, il est pris en compte le montant du projet d'avenant cumulé avec le montant des avenants conclus antérieurement.

Article 2.2 – CDSP

La CDSP a compétence pour assurer le suivi des procédures de Délégation de Service Public. Une Délégation de Service Public est un contrat de concession de service par lequel la collectivité confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire et dont la rémunération est liée au résultat de l'exploitation du service.

Dans le cadre de ce type de procédure, conformément à l'article L1411-5 du CGCT, la CDSP est compétente pour :

- Analyser les dossiers de candidature et dresser la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières et du respect de certaines obligations.
- Ouvrir les plis contenant les offres et procéder à leur inventaire détaillé.
- Émettre un avis quant à la désignation du délégataire. Sur la base de cet avis, le Président de la CCRG établit un rapport proposant un attributaire et présentant notamment l'analyse et les motifs ayant conduit à ce choix. Ce rapport est transmis à l'assemblée délibérante au moins quinze jours francs avant la tenue de la séance. Le Conseil de Communauté est seul compétent pour attribuer les contrats de concession.

Conformément à l'article L1411-6 du CGCT, tout projet d'avenant/modification à une convention de Délégation de Service Public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % (hors variation des prix prévue au contrat) est soumis pour avis à la CDSP. L'assemblée délibérante qui statue sur le projet d'avenant est préalablement informée de cet avis. Pour l'appréciation du seuil de 5 %, il est pris en compte le montant du projet d'avenant cumulé avec le montant des avenants conclus antérieurement.

ARTICLE 3 – FONCTIONNEMENT

Article 3.1 – Convocation

Les convocations sont adressées par courriel au moins trois jours francs avant la date prévue pour la réunion. Les membres des commissions sont tenus de relever régulièrement leur adresse électronique et signaler tout dysfonctionnement au service de la Commande publique.

Est joint à la convocation l'ordre du jour prévisionnel de la réunion.

Article 3.2 – Quorum

Le quorum est atteint lorsque plus de la moitié des membres ayant voix délibérative sont présents.

Le quorum est donc atteint avec la présence du Président et de trois membres (soit quatre membres au total). En l'absence du Président (ou de son représentant), la réunion ne peut avoir lieu.

Si, après une première convocation, le quorum n'est pas atteint, la commission est à nouveau convoquée dans les conditions de forme et de délai précisées ci-dessus. Elle se réunira alors sans condition de quorum.

Article 3.3 – Publicité des commissions

Les réunions des commissions ne sont pas publiques, seuls les membres visés à l'article 1 peuvent y assister.

Article 3.4 – Confidentialité

Les débats de la commission se déroulent sous le strict sceau de la confidentialité. Aucun document (hormis l'ordre du jour) ne sera transmis en amont de la réunion. De même, toute forme de prise de note par les élus est interdite.

La responsabilité pénale d'un élu peut être engagée en cas de diffusion d'informations confidentielles se rapportant aux documents présentés lors des commissions.

Article 3.5 – Prévention des conflits d'intérêts

Les membres des commissions ne peuvent prendre part au processus de décision visant à attribuer un contrat lorsqu'ils ont un intérêt personnel direct ou indirect (distinct de l'intérêt général) à l'affaire qui en est l'objet.

Tout élu susceptible d'être en conflit d'intérêts dans le cadre d'une procédure d'attribution d'un contrat de la Commande publique est tenu d'en informer immédiatement le Président ainsi que le service de la Commande publique et de se déporter (ne pas prendre part au processus décisionnel). Cette information et le déport doivent intervenir dès prise de connaissance de l'ordre du jour de la commission et au plus tôt, afin de ne pas engendrer des difficultés de quorum.

En aucun cas, un élu en conflit d'intérêts ne peut prendre part ou influencer, d'une manière ou d'une autre, la décision d'attribution d'un contrat. Un défaut d'information sur ce point engage la responsabilité pénale de l'élu.

Un membre de la commission peut se trouver en situation de conflit d'intérêts notamment dans les cas suivants (liste non exhaustive) :

- a) il est soumissionnaire en qualité de personne physique*
- b) il est membre de l'organe officiel, de l'organe de surveillance ou de tout autre organe appartenant à un soumissionnaire ayant le statut de personne morale*
- c) il est associé ou membre d'une personne morale soumissionnaire ou associé passif du soumissionnaire*
- d) il est employé du soumissionnaire ou d'un groupement d'entreprises dont le soumissionnaire fait partie*
- e) il est un proche des personnes visées aux points a) à d) ci-dessus (amis, famille, relations d'affaires ou politique, etc.)*
- f) il intervient en qualité de conseil des personnes visées aux points a) à d) ci-dessus*
- g) il a participé à la préparation de documents pour le compte du candidat ou du soumissionnaire lors d'une procédure donnée.*

Article 3.6 – Débats

Les débats sont organisés par le Président de la commission.

Les membres à voix délibérative participent à la décision de la commission.

Les membres à voix consultative, sur demande du Président, émettent des avis et apportent leur contribution afin de permettre à la commission de se prononcer.

Article 3.7 – Votes

Les votes ne sont pas secrets et sont faits, le cas échéant, à main levée.

Chacun des membres à voix délibérative de la commission dispose d'une voix.

Les décisions de la commission sont rendues à la majorité des voix des membres présents. En cas d'égalité dans les votes, la voix du Président est prépondérante.

Article 3.8 – Procès-verbaux (PV)

Chaque réunion de commission fait l'objet d'un PV. Ce PV, établi par le service de la Commande publique, est signé par chacun des membres ayant voix délibérative présents ainsi que par le Comptable public et le Représentant du Ministre chargé de la concurrence lorsqu'ils sont présents.

Le PV et ses annexes retracent de manière synthétique :

- les modalités d'ouverture des plis
- le rappel de la procédure
- le contenu des offres et leur analyse
- les débats de la commission
- le choix de l'attributaire ou l'avis portant sur l'attribution du contrat.

Article 3.9 – Dispositions relatives aux jurys

Pour certaines procédures, notamment celles de concours, de marché de conception-réalisation et marchés globaux, la réunion d'un jury est obligatoire. Conformément à l'article R2162-26 du Code de la Commande publique, les membres élus de la Commission d'Appel d'Offres font partie du jury.

Le présent règlement intérieur s'applique également au jury.

ARTICLE 4 – DISPOSITIONS FINALES

Article 4.1 – Entrée en vigueur

Le présent règlement intérieur entre en vigueur à compter du 1^{er} mars 2024.

Article 4.2 – Engagement

Le présent règlement intérieur est transmis aux membres titulaires et suppléants des commissions. Ces derniers doivent en remettre une copie signée au service de la Commande publique.



**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION
DU CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL NAUTILIA
À LA RÉGIE PERSONNALISÉE
EN CHARGE DE SON EXPLOITATION**

Entre les soussignés :

La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG), dont le siège est situé 1 rue des Malgré-Nous à 68500 Guebwiller, représentée par son Président en exercice, Monsieur Marcello Rotolo, dûment habilité par une délibération du Conseil de Communauté en date du 15 février 2024.

Ci-après dénommée « le Propriétaire » ou « la CCRG », d'une part,

Et :

La Régie personnalisée dénommée Régie du Centre Aquatique Intercommunal de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, n° SIRET 841 204 993 00015, dont le siège est situé 1 rue de la Piscine à 68500 Guebwiller, représentée par Madame Angélique Muller, Présidente, et Monsieur Sébastien Vichard, Directeur, dûment habilités par une décision du Conseil d'Administration en date du 22 février 2024.

Ci-après dénommée « l'Occupant » ou « la Régie personnalisée », d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

Par délibération du 5 avril 2018, le Conseil de Communauté de la CCRG a décidé de la création d'une régie à autonomie financière et à personnalité morale dénommée *Régie du Centre Aquatique Intercommunal de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller* afin de lui confier l'exploitation du Centre Aquatique Intercommunal dénommé Nautilia.

Conformément à ses statuts, la Régie personnalisée a notamment pour missions :

La gestion complète du service :

- ✓ l'organisation du service et la gestion des usagers 7 jours sur 7, sur les heures d'ouverture de l'équipement
- ✓ la gestion et l'exploitation complète de l'équipement
- ✓ la gestion de la billetterie (tickets d'entrée, cartes d'abonnement, etc.)
- ✓ la perception des recettes sur les usagers
- ✓ toutes les mesures de promotion et de communication nécessaires à la reconnaissance et au développement de l'équipement.

L'accueil des différentes typologies d'usagers :

- ✓ l'accueil et l'information du public
- ✓ la prise en charge de l'ensemble des tâches relatives à l'accueil et aux renseignements des usagers du service
- ✓ une présence 7 jours sur 7, sur les heures d'ouverture de l'équipement
- ✓ l'accueil des scolaires du territoire, voire de collectivités voisines, pour l'apprentissage et le perfectionnement du savoir-nager
- ✓ la mise en place d'activités individuelles ou collectives de sport-loisirs, de détente-bien-être et de sport-santé / sport-bien-être (vélo aquatique, aquagym, bébés nageurs, activités seniors, stretching, Pilates, renforcement musculaire, etc.)
- ✓ l'animation des espaces extérieurs
- ✓ la mise en place d'un espace convivial d'attente des usagers et accompagnateurs, offrant notamment un service de distributeurs de petits matériels de natation ; ce service est assuré tout au long des heures d'ouverture au grand public
- ✓ l'affichage et le respect du règlement intérieur et du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours
- ✓ les compétitions organisées par les associations locales.

Le maintien en parfait état de fonctionnement des ouvrages :

- ✓ l'exploitation de l'ensemble des installations du service
- ✓ une gestion rigoureuse et patrimoniale des équipements mis à disposition ainsi que leur surveillance
- ✓ la fourniture du matériel nécessaire à l'exploitation
- ✓ l'approvisionnement des ouvrages en fluides (P1)
- ✓ la réalisation des travaux d'entretien, de maintenance préventive et de réparations courantes sur l'ensemble des installations et des équipements, y compris les espaces extérieurs, qu'ils soient accessibles ou non au grand public - l'ensemble de la maintenance technique de l'équipement (préventive et corrective = P2)
- ✓ le renouvellement des installations et équipements
- ✓ le respect des normes sanitaires et sécuritaires avec la tenue à jour des différents documents de suivi des opérations de maintenance
- ✓ la souscription de tous les contrats de maintenance et d'entretien nécessaires à cet effet
- ✓ la gestion et le suivi du contrat entre la CCRG et l'Occupant du restaurant au rez-de-chaussée de l'équipement, incluant les principales tâches suivantes :
 - le contrôle du respect des engagements contractuels de l'Occupant
 - la mise à disposition des locaux et des équipements
 - la maintenance préventive et corrective
 - le renouvellement des installations techniques hors téléphoniques et système d'accès à Internet

- ✓ un devoir de conseils envers la CCRG en vertu duquel la Régie personnalisée est invitée à formuler toutes les remarques qu'elle juge utiles.

Afin de permettre à la Régie personnalisée de réaliser ses missions, il est nécessaire de formaliser, par la présente convention, la mise à disposition du Centre Aquatique Intercommunal Nautilia.

La présente convention constitue une convention d'occupation précaire. Dès lors, elle est par nature précaire et révocable et ne confère à l'Occupant aucun droit réel, commercial ou de maintien dans les lieux. De même, l'achèvement de la présente convention, pour quelque motif que ce soit, n'ouvre droit à aucune indemnité au profit de l'Occupant.

Article 1 – Désignation des biens mis à disposition

Par la présente convention, la CCRG met à la disposition de l'Occupant un équipement dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Partie couverte :

- ✓ hall bassins : bassin de 25 m, 8 couloirs / bassin d'apprentissage de 210 m² / bassin multifonction de forme libre de 270 m² dont 50 m² en extérieur / 1 pataugeoire de 50 m²
- ✓ des espaces Forme et Bien-être
- ✓ un restaurant d'une capacité de 60/80 couverts.

Partie extérieure :

- ✓ rivière à bouées de 80 ml minimum
- ✓ pentagliss 4 pistes
- ✓ splashpad extérieur de 50 m²
- ✓ terrasses minérales et végétales
- ✓ parc de 3,7 hectares
- ✓ parkings avec ombrières photovoltaïques.

L'équipement a été conçu et réalisé avec les objectifs suivants :

- maintenir dans la Région de Guebwiller un équipement de sport et de loisirs aquatiques attractif
- promouvoir les sports aquatiques
- permettre la mission d'enseignement de la natation aux établissements scolaires
- créer un équipement répondant aux besoins des associations sportives existantes (natation, triathlon, plongée)
- renforcer l'identité du territoire par la mise en place de synergies entre le futur équipement et les grands sites touristiques présents sur le territoire
- créer une synergie entre l'équipement et le Camping Le Florival, également propriété de la CCRG et situé à proximité immédiate de l'équipement
- développer une cohésion sociale et un lien intergénérationnel propice à la structuration du territoire intercommunal
- satisfaire une demande globale des différents publics en leur proposant des animations et équipements conformément à leurs attentes
- proposer un atout supplémentaire au développement touristique de la Région de Guebwiller.

La Régie personnalisée gèrera l'équipement sous le contrôle de la CCRG, dans un souci d'assurer la conservation de l'équipement et la qualité du service rendu aux usagers.

Plusieurs plans détaillés du site sont joints en annexe.

L'Occupant déclare connaître parfaitement les lieux en vue de la présente mise à disposition.

L'achat ou le renouvellement du mobilier sont à la seule charge de l'Occupant.

Article 2 – Conditions de mise à disposition

La mise à disposition est conditionnée par l'engagement de l'Occupant à exercer l'ensemble de ses compétences statutaires et missions citées ci-avant.

L'objet ainsi défini par la présente convention de mise à disposition est exclusif de tout autre usage des locaux. L'Occupant ne pourra en aucun cas, sauf accord exprès de la CCRG formulé par écrit ou modifications des statuts de la Régie personnalisée, effectuer d'autres activités que celles précitées sans encourir une possible résiliation de la présente convention.

L'Occupant occupera les locaux mis à disposition suivant la destination qui leur a été donnée par la présente convention. La présente convention est conclue *intuitu personae*. L'Occupant ne pourra céder ou sous-louer à un tiers tout ou partie des locaux, même provisoirement ou à titre gracieux, sans l'accord exprès écrit du Propriétaire.

Il est précisé que l'équipement comprend un restaurant qui est mis à disposition d'un gestionnaire via une Autorisation d'Occupation Temporaire. La convention formalisant l'Autorisation d'Occupation Temporaire est gérée par l'Occupant, il en perçoit les redevances correspondantes. Il incombe ainsi à l'Occupant de gérer l'ensemble des relations contractuelles à établir avec l'exploitant du restaurant.

Article 3 – Entrée dans les lieux – Charges et entretien

L'Occupant prendra les lieux dans l'état dans lequel ils se trouvent au moment de l'entrée en jouissance. Il s'engage à maintenir les locaux dans un bon état d'entretien pendant toute la durée de la mise à disposition.

Le bâtiment ayant été réceptionné courant 2018, celui-ci bénéficie d'une garantie décennale. L'Occupant s'engage à prévenir, sans délai, les services de la CCRG en cas de constatation de dysfonctionnements relatifs au bâti pouvant être couverts par la garantie décennale.

L'entretien ordinaire et menus travaux de réparation incombent à l'Occupant. La taille des espaces verts et la tonte seront assurées par les services de la CCRG et refacturées périodiquement à l'Occupant.

Tout dommage causé en cours d'exploitation au bâtiment ou à l'un de ses éléments structurels est à la charge de l'Occupant.

Toutefois, les travaux de réparation se rapportant à ce type de dommage resteront diligentés et sous la maîtrise de la CCRG. Les menus travaux de réparation et d'entretien restent à la charge de l'Occupant.

L'ensemble de la maintenance du bâtiment incombe à l'Occupant. Ce dernier est donc titulaire des contrats de maintenance suivants (liste non exhaustive) :

- ✓ système de chauffage (bois/gaz) / rafraîchissement / ventilation et traitement d'air
- ✓ système de traitement des eaux
- ✓ contrôles réglementaires : extincteurs, alarme incendie, électricité...
- ✓ maintenance réglementaire : portes sectionnelles, portail, pompes de relevage eaux usées/eaux pluviales.

L'Occupant devra laisser le Propriétaire (et ses services) visiter les lieux ou les faire visiter aussi souvent que nécessaire afin que ce dernier puisse s'assurer du bon état d'entretien des locaux et du site. Toute visite devra faire l'objet d'un créneau défini préalablement et conjointement, au minimum 48 heures au préalable, entre les services du Propriétaire et de l'Occupant. À l'issue d'une telle visite, le Propriétaire pourra signifier à l'Occupant, le cas échéant, une obligation de remise en état du bien.

L'Occupant s'engage à prévenir immédiatement le Propriétaire de toute dégradation qu'il constaterait. Au cas où il manquerait à cet engagement, il ne pourrait réclamer aucune indemnité à la charge du Propriétaire et serait responsable envers lui de l'aggravation du dommage survenue après la date du constat.

L'ensemble des contrats de fluides et de télécommunications liés à l'exploitation du bâtiment sont à la seule charge de l'Occupant.

L'ensemble des taxes, impôts et redevances liés à l'occupation et à l'exploitation du bâtiment sont à la seule charge de l'Occupant (à l'exception de la Taxe foncière qui reste à la charge du Propriétaire).

L'Occupant a la possibilité d'effectuer à sa charge des travaux d'amélioration sur site pouvant être considérés comme d'importance, à la condition expresse d'obtenir l'accord formel et par écrit du Propriétaire. Les travaux d'amélioration pouvant être considérés comme mineurs ou de faible importance ne sont pas soumis à autorisation.

À l'expiration de la convention, tous les aménagements attachés à perpétuelle demeure effectués par l'Occupant sur le site deviendront propriété de la CCRG sans qu'aucune indemnité ne soit versée à ce dernier.

Article 4 – Assurances

L'Occupant est tenu de s'assurer convenablement par une compagnie notoirement solvable au titre notamment :

- de sa responsabilité en tant qu'occupant/locataire (pour les risques tels que : incendie, explosion, dégât des eaux, risques locatifs, etc.)
- au titre de sa responsabilité civile dans le cadre de l'exécution de ses missions statutaires.

L'Occupant produit, au moment de la signature de la présente convention, des attestations d'assurance à jour de ces garanties et devra justifier de ces assurances et du paiement des primes sur toute demande du Propriétaire durant la convention.

Il devra déclarer immédiatement à la compagnie d'assurance (et en informer en même temps le Propriétaire) tout sinistre ou dégradation se produisant dans les lieux loués, sous peine d'être rendu personnellement responsable du défaut de déclaration en temps utile.

Il ne pourra exercer aucun recours contre le Propriétaire en cas de vol, cambriolage ou acte délictueux divers dont il pourrait être victime dans les lieux mis à disposition et devra faire son affaire personnelle de toute assurance à ce sujet.

Article 5 – Respect de la réglementation en vigueur

Dans le cadre de ses activités et de l'exécution de ses missions statutaires, l'Occupant s'engage à respecter la réglementation en vigueur et notamment, sans que cela ne soit exhaustif, dans les domaines suivants :

- la réglementation applicable aux équipements sportifs et plus particulièrement à la pratique de la natation et de loisirs aquatiques
- la réglementation relative à l'emploi de personnels salariés, à l'hygiène, la sécurité et l'accessibilité.

Article 6 – Durée

La présente convention de mise à disposition prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024 et s'achève au 31 décembre 2028.

À l'issue de l'occupation, l'Occupant ne pourra réclamer une quelconque indemnité. De même, il ne pourra se prévaloir, en aucun cas et à aucun moment, de la création d'un fonds de commerce et du bénéfice d'un bail commercial.

Article 7 – Redevance

La présente mise à disposition est consentie et acceptée moyennant un loyer annuel calculé sur une base de 1 euro par m² de bâti, soit 3 914 euros.

La CCRG émettra un titre de recettes chaque année, au courant du premier trimestre, pour l'année en cours.

Il est précisé que la présente mise à disposition n'est pas soumise à TVA dans la mesure où il s'agit d'une location portant sur des locaux nus (*articles 261D-2° et 260-2° du Code Général des Impôts*) (restaurant, Bien-être, Remise en forme...).

Article 8 – Modalités de résiliation

La durée des préavis cités ci-après peut être réduite d'un commun accord entre les parties.
Le Propriétaire a la faculté de résilier la présente convention, par lettre recommandée avec avis de réception postal, dans les cas suivants :

- à défaut de paiement de la redevance annuelle à son échéance et un mois après une sommation de payer demeurée sans effet
- en cas d'inexécution ou de non-respect par l'Occupant de l'une des clauses de la présente convention et un mois après une sommation d'exécuter demeurée sans effet
- dans l'hypothèse où l'activité de l'Occupant porterait atteinte à la salubrité publique, à l'ordre public, à la sécurité des biens ou des personnes et cinq jours après une sommation d'exécuter demeurée sans effet
- dans l'hypothèse où, pour une raison quelconque, l'Occupant ne serait plus à même de poursuivre son activité telle que définie dans le cadre de la présente convention
- pour tout motif d'intérêt général en respectant un préavis de cinq mois.

L'Occupant a la faculté de résilier, à tout moment, la présente convention, par lettre recommandée avec avis de réception postal, en respectant un préavis de cinq mois.

Article 9 – État des risques naturels et technologiques

Un état des risques naturels et technologiques établi depuis moins de six mois avant la date de signature de la convention, ainsi que, le cas échéant, la liste des dommages consécutifs à la réalisation desdits risques et des indemnités versées au titre de la garantie nationale contre les effets des catastrophes technologiques et naturelles sont annexés à la présente.

PIÈCES EN ANNEXE

Sont annexés à la présente convention :

- les plans du site et du bâtiment mis à disposition
- un état des lieux d'entrée
- l'état des risques naturels et technologiques prévu par l'article L125-5 du Code de l'Environnement établi depuis moins de six mois.

Fait en deux exemplaires originaux, à Guebwiller, le _____

Le Propriétaire

**Pour la CCRG,
Le Président**

Marcello ROTOLO

L'Occupant

**Pour la Régie personnalisée,
La Présidente / Le Directeur**

Angélique MULLER/ Sébastien VICHARD



CONVENTION DE PARTENARIAT
DANS LE CADRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE ALSACE REGION DE COLMAR
2022-2025
PORTANT SUR L'INSTALLATION D'OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUES
SUR LE PARKING DU CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL NAUTILIA
A GUEBWILLER

Entre

La Collectivité européenne d'Alsace, représentée par le Président de la Collectivité européenne d'Alsace, Monsieur Frédéric BIERRY, dûment habilité par délibération n° CD-2023-4-12-1 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 13 novembre 2023,

Ci-après dénommée « la Collectivité européenne d'Alsace » ou « la CeA »,

Et

La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller représentée par son Président, Monsieur Marcello ROTOLO, dûment habilité par délibération n° _____ du Conseil communautaire du 11 avril 2023,

Ci-après dénommée « la CCRG »,

Et en partenariat avec :

L'Etat (DSIL),

La Région Grand Est (programme CLIMAXION)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1111-2, l'article L.1111-4, le 3° du III de l'article L.1111-9, l'article L.1111-10,

Vu le Code de l'environnement et notamment son article L.110-2

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention de partenariat

Le nouveau cadre de contractualisation adopté le 20 juin 2022 par la Collectivité européenne d'Alsace prône la coopération des territoires, l'alliance des compétences, la synergie des acteurs, dans lequel s'inscrit le Contrat de Territoire Région de Colmar 2022/2025 susvisé et en application duquel est conclue la présente convention.

Dans le cadre d'une démarche partenariale, cette convention a pour objet de mobiliser les partenaires autour du projet d'installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking du centre aquatique intercommunal Nautilia à Guebwiller qui s'inscrit dans les enjeux et objectifs opérationnels suivants du Contrat de Territoire précité :

- Enjeu Climat : Accompagner la transition écologique et énergétique du territoire tout en préservant son patrimoine naturel.
 - o Plus particulièrement à l'objectif de soutenir les projets favorisant les économies d'énergie, la production d'énergies renouvelables et la sensibilisation au développement durable.
- Enjeu Cohésion Sociale : Permettre à chaque habitant du territoire d'y trouver sa place:
 - o Pour répondre aux besoins de structures d'accueil pour l'enfance et d'équipements contribuant à l'épanouissement des jeunes.

Ainsi, cette convention vient définir les modalités du partenariat autour du projet d'installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking du centre aquatique intercommunal Nautilia à Guebwiller portés par la CCRG en qualité de maître d'ouvrage.

Article 2 : Descriptif du projet

2.1 Objectifs du projet

Le projet de réalisation de la centrale photovoltaïque en autoconsommation totale de la Communauté de Communes répond à l'enjeu fondamental du changement climatique, de l'épuisement des ressources fossiles et de la réduction des risques industriels majeurs à l'échelle du territoire. Il s'agit pour la CCRG de participer activement à la transition énergétique en mettant en œuvre une action concrète de production d'énergie renouvelable notamment en utilisant une production d'énergie verte pour alimenter un équipement neuf de qualité : le nouveau Centre aquatique Nautilia.

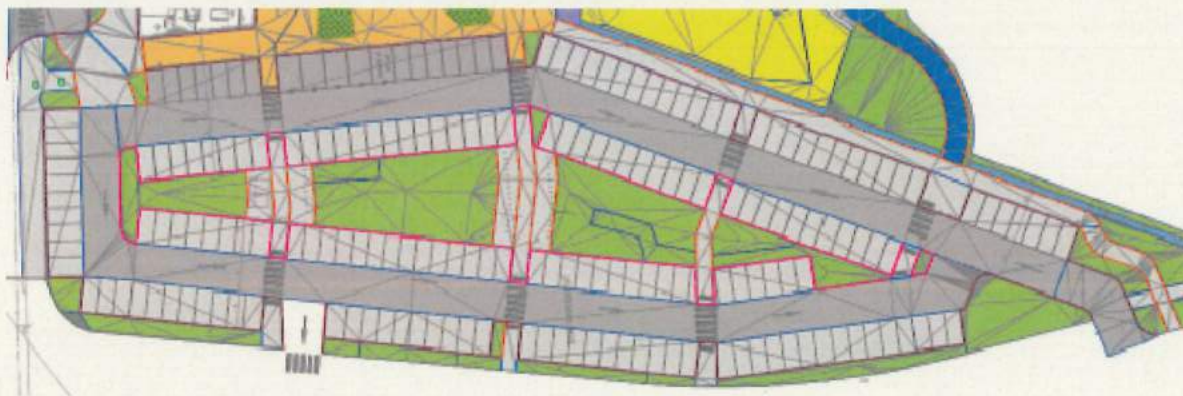
En effet, cet équipement nouvellement conçu, sis rue de la Piscine à Guebwiller, mis en service en septembre 2018 est grand consommateur d'énergie (2 000 000 kWh/an) et son nouveau parking d'une superficie d'environ 7 500m² semble être opportun pour accueillir une centrale solaire, par le biais d'ombrières de parking, équipées de panneaux photovoltaïques.

Le principe de cette installation solaire est de couvrir les aires de parking par des toitures intégrant des panneaux solaires. Les objectifs sont multiples :

- **Optimiser les parkings** pour produire de l'énergie renouvelable ;
- Maîtriser notre budget énergétique et **réduire les factures d'électricité** ;
- Améliorer le **confort des usagers** du Centre Aquatique en les abritant du soleil et des intempéries ;
- Conférer une image de **collectivité innovante et responsable** ;
- Améliorer le **bilan carbone de la CCRG** grâce à la production et la consommation d'une énergie verte produite localement.

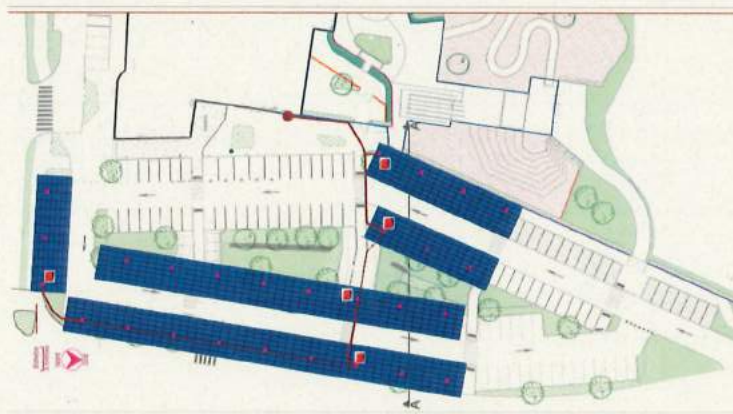
2.2 Contenu du projet

La zone de stationnement du Centre Aquatique est mise à profit pour accueillir une centrale solaire, par le biais d'ombrières pour véhicules, équipé de panneaux photovoltaïques.



Description de la zone de stationnement :

- Contraintes d'urbanisme : le secteur du parking ne rentre pas dans le cadre d'un périmètre classé, sauvegardé ou répertorié comme Monument Historique ;
- Accessibilité du chantier : l'accessibilité est excellente puisqu'il s'agit d'une zone de stationnement tout à fait dégagée. L'approvisionnement du matériel sur le carport peut être réalisé très facilement ;
- Dimension du parking : la surface de stationnement s'étend sur environ 50 m de large par 150 m de long, soit environ 7 500 m².





2.3 Calendrier prévisionnel

Dates prévisionnelles	Descriptif des dates importantes de l'opération
Août t 2022	Notification d'autorisation de démarrage des travaux de la Collectivité européenne d'Alsace
6 juillet 2022	Notification des marchés de travaux
Novembre/Décembre 2022	Délais de préparation et commande de matériaux (deux mois hors congés d'été)
Janvier 2023	Démarrage des travaux - Suivi de chantier et réception (DET, VISA, OPC, AOR) (quatre mois de travaux / hors intempérie)
Mai 2023 À partir de la réception	Mise en service et réception des travaux Assistance à l'exploitant pour le suivi des performances durant la première année de fonctionnement

Article 3 : Engagements réciproques des partenaires pour la réalisation des projets

3.1 Engagements de la CCRG

Le porteur de projet s'engage jusqu'au 31 décembre 2028 à :

- **Enjeux Bilinguisme :**

- Mettre en place une signalétique complète en français et langue régionale sur l'intégralité des bâtiments et afficher le soutien de la CeA de manière bilingue.

- **Enjeux éducatifs et financiers en lien avec les 3 collèges concernés :**

- Limiter la facturation des lignes d'eau par le centre aquatique du Florival « Nautilus » à la dotation de fonctionnement attribuée annuellement par la CeA aux collèges publics du secteur pour l'activité « piscine » (soit pour le collège du Hugstein de Buhl un montant maximum de 1 495 €, pour le collège Mathias Grünewald de Guebwiller un maximum de 2 220 € et pour le collège Robert Beltz de Soultz un maximum 1 631 €), le reste à charge étant supporté par la Communauté de Communes.

En pratique, pour les élèves des trois collèges précités, cela pourra correspondre à une entrée individuelle au centre aquatique Nautilus pour un tarif de 25 € à compter de la rentrée scolaire 2023-2024 (en lieu et place d'un tarif de 51 €). Cette disposition concerne exclusivement les trois collèges publics précités implantés sur le territoire de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller et plus précisément les collégiens des classes de 6^{èmes} entrant dans le programme « savoir nager ».

- **Enjeux sécurité incendie :**

- Garantir la gratuité d'accès pour les JSP et sauveteurs-pompiers préparant leur diplômes et qualifications pendant les créneaux existants réservés pour les pompiers professionnels.

- **Enjeux pédagogiques et de valorisation de l'équipement en lien avec les politiques de la CeA :**

- Organisation d'une visite/animation pédagogique gratuite sur le thème des EnR pour les élèves des 3 collèges concernés (à caler avec les profs de SVT à raison d'une animation par trimestre, soit 1 animation par an et par collège ;
- Animations « Grand public » à prévoir avec un CINE (Atouts Hautes Vosges ou Vieux Canal) sur le thème du photovoltaïque, soit 1 animation par an et par CINE ;
- Servir de site de référence/démonstration pour des projets ultérieurs d'équipements publics équivalents (portage par CeA, EPCI, Communes...) ; accueil d'élus/techniciens pour partager le RETEX (en lien avec la CeA) lors de la journée mondiale de l'énergie le 22 octobre (1 animation/an) ;

- Fournir à la CeA des indicateurs pertinents d'économies d'énergie (tenue d'un observatoire de son action en faveur des partenaires).

3.2. Engagements de la Collectivité européenne d'Alsace

Dans le cadre de ses compétences et du respect du principe d'équité territoriale, la Collectivité européenne d'Alsace s'engage à :

- Poursuivre et développer sa collaboration sur des projets en lien avec ses politiques publiques portés par les partenaires ;
- Mobiliser son ingénierie en faveur du projet mentionné aux articles 1 et 2, notamment les services du bilinguisme sous la forme de conseils gratuits et ponctuels au maître d'ouvrage durant la phase de conception et de réalisation du projet ;
- Apporter une assistance technique en matière de bonnes pratiques et de traductions (Direction du Bilinguisme) ;
- Transmettre aux CINE « Atouts Hautes Vosges » et « Maison de la Nature du Vieux Canal » les coordonnées du référent énergétique de la CCRG pour la bonne organisation des animations pédagogiques ;
- Transmettre aux enseignants de SVT des collèges de GUEBWILLER, SOULTZ et BUHL les coordonnées du référent énergétique de la CCRG pour la bonne organisation des animations à destination des collégiens ;
- Intégrer les indicateurs pertinents d'économies d'énergie fournis dans son observatoire ;
- Apporter des subventions d'investissement au projet décrit à l'article 2 d'un montant maximal de 224 096 € au titre du Fonds Attractivité Alsace, dans les conditions précisées dans la convention financière dédiée.

Cette subvention est conditionnée à la signature de la convention financière précitée à intervenir entre la CeA et le porteur du projet.

Article 4 : Coût du projet et plan de financement prévisionnel

Le coût total de l'opération établi au stade avant-projet définitif (APD), s'élève à 746 988 € HT.

Le coût éligible du projet, selon le règlement du Fonds Attractivité Alsace, est arrêté à 746 988 € HT.

Le porteur du projet assure l'évaluation et le bilan de la réalisation des projets, objets de la présente convention, dans les 6 mois suivant l'achèvement de l'opération et communique celui-ci par tous moyens aux partenaires signataires.

Article 8 : Information et communication

Sous peine d'interruption et/ou de reversement de tout ou partie de l'aide de la CeA, le bénéficiaire doit impérativement mettre en évidence l'existence d'un concours financier de la CeA selon les moyens de communication dont il dispose, en respect notamment des dispositions des articles L.1111-11 et D.1111-8 du Code général des collectivités territoriales.

Cette information se matérialise par la présence du logotype de la CeA sur les documents édités par le bénéficiaire et par tout autre moyen de communication (mise en place de banderoles ou de calicots, mise à disposition d'un espace dans un programme, annonce sonorisée, insertion de liens Internet, ...). Pour ces actions et pour l'insertion du logotype de la CeA, le bénéficiaire pourra prendre contact auprès de la Direction de la communication de la CeA.

Plus précisément concernant l'organisation de manifestations publiques (conférence de presse, inauguration, visite de chantier, première pierre...), le bénéficiaire devra systématiquement, d'une part, faire apparaître le concours de la CeA sur tous les supports de communication utilisés (courriers, cartons d'invitation ...) et d'autre part, adresser une invitation à la CeA pour la manifestation en question au moins 15 jours avant qu'elle ait lieu.

Tout manquement à ces règles pourra faire l'objet d'une demande de reversement de tout ou partie de l'aide allouée.

Le contrôle du respect de ces règles se fait à l'occasion de visites sur place, lors des demandes de versement (acompte/solde) et/ou par l'envoi de tout document justifiant le respect des obligations (photos, invitation, brochures...).

Article 9 : Indépendance des clauses

Si l'une des clauses de la présente convention venait à être déclarée nulle ou inapplicable, les autres clauses de ladite convention continueraient à produire tous leurs effets, pour autant que l'économie générale de la convention puisse être sauvegardée.

Les parties devront alors convenir, en tant que de besoin, d'une clause mutuellement satisfaisante, valable et conforme à leur intention initiale, en remplacement de la clause déclarée nulle ou non applicable.

Article 10 : Modification de la convention

Toute modification de la présente convention de partenariat devra faire l'objet d'un avenant signé entre tous les partenaires à condition que cette modification n'en remette pas en cause les principes fondamentaux et qu'elle ne contrevienne pas aux dispositions du Contrat de Territoire Région de Colmar 2022-2025 susvisé.

Tous les avenants ultérieurs feront partie intégrante de la présente convention.

Tableau prévisionnel récapitulatif du projet

	Valeur mai 2022
Puissance photovoltaïque	400 kWc
Taux d'autoconsommation	98,58 %
Taux d'autoproduction	20,38 %
Coûts des frais d'étude et divers	67 840 € HT
Coûts de travaux	679 148 € HT
Coût total opération	746 988 € HT

Plan de financement prévisionnel initial

Dépenses en € HT		Recettes en €	
Coûts des frais d'étude et divers	67 840	CCRG	269 725
Coûts de travaux	679 148	CeA	224 096
		Etat (DSIL)	208 167
		RGE (Climaxion)	45 000
TOTAL	746 988	TOTAL	746 988

La Collectivité européenne d'Alsace contribue au financement du projet au titre du Fonds Attractivité Alsace à travers une subvention d'investissement d'un montant maximal de 224 096 €, représentant 30% d'une dépense éligible de 746 988 € HT.

Article 5 : Modalités de paiement et de mise en œuvre des contributions financières

5.1. Les modalités de paiement et obligations afférentes aux contributions financières des partenaires signataires visées à l'article 4 seront définies, en tant que de besoin, dans une convention financière bilatérale à conclure entre le porteur de projet et le partenaire cofinanceur concerné.

5.2. Les modalités d'octroi, de versement et d'utilisation des subventions d'investissement apportées par la CeA sont détaillées dans la convention financière précitée.

Article 6 : Date d'effet et durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'ensemble des partenaires.

Elle prendra fin avec l'extinction complète des obligations respectives des parties.

Article 7 : Suivi - évaluation - bilan

Un comité de suivi composé des représentants techniques des partenaires signataires de la présente convention se réunit autant que de besoin, à l'initiative de la partie la plus diligente, pour suivre la réalisation des projets. Ce comité peut être élargi, avec l'accord des représentants de tous les partenaires, à toute personne participant à la réalisation des projets.

Article 11 : Résiliation de la convention

La présente convention pourra être résiliée par l'un ou l'autre des partenaires signataires :

- En cas de non réalisation totale ou partielle du projet, ou en cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception. Cette lettre vaudra mise en demeure en cas de non-respect des engagements ;
- Pour les personnes publiques, pour tout motif d'intérêt général, par lettre recommandée avec accusé de réception transmise à toutes les parties signataires. La présente convention prend fin un mois à compter de la notification de la résiliation dûment motivée ;
- En cas d'ouverture d'une procédure de dissolution du bénéficiaire, au motif de l'impossibilité pour le bénéficiaire et/ou la nouvelle personne juridique qui se verra transférer ses droits et obligations de poursuivre le projet.

La résiliation sera opposable à toutes les parties.

La convention financière à conclure avec la CeA précisera les conséquences de la résiliation de la présente convention sur les subventions de la CeA.

La résiliation de la présente convention n'aura aucun effet sur les autres conventions relatives au Contrat de Territoire Alsace Région de Colmar 2022-2025, lesquelles continueront à engager les parties signataires et se poursuivront jusqu'à leurs termes respectifs.

Article 12 : Règlement des litiges

Les litiges susceptibles de naître entre les parties signataires à l'occasion de la présente convention feront l'objet d'une procédure de règlement amiable, préalable à toute procédure contentieuse.

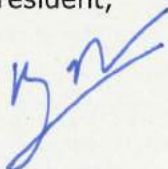
En cas de différend survenant lors de l'exécution de la présente convention, les parties signataires sont ainsi tenues d'organiser dans les meilleurs délais une réunion de conciliation.

Au cours de cette réunion de conciliation, les parties tentent de trouver une résolution amiable à leur litige ou il peut être décidé de faire appel à une mission de médiation désignée par le Tribunal administratif de Strasbourg, par application des articles L.213-1 à L.213-10 du Code de justice administrative.

En cas de constat d'échec de la procédure de conciliation précitée, la partie la plus diligente pourra saisir, si elle s'y estime fondée, le Tribunal administratif de Strasbourg.

Fait en 2 exemplaires originaux, un pour chacune des parties,

A Colmar, le

<p>Pour la Collectivité européenne d'Alsace, Le Président,</p>  <p>Frédéric BIERRY</p>	<p>Pour la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, Le Président,</p> <p>Marcello ROTOLO</p>
---	--



Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2024/2028 (1)

Opération : Réhabilitation de la station de traitement des eaux usées

DEPENSES	Chapitre budgétaire	AP (2)	MONTANT ANNUEL / CREDITS DE PAIEMENTS (TTC) (3)					TOTAL
			2024	2025	2026	2027	2028	
Assistant à maîtrise d'ouvrage	23	360 000	0	150 000	84 000	84 000	42 000	360 000
Etudes	23	3 652 800	0	193 200	1 153 200	1 153 200	1 153 200	3 652 800
Travaux Station	23	36 528 000	0	9 132 000	9 132 000	9 132 000	9 132 000	36 528 000
TOTAUX		40 540 800	0	9 475 200	10 369 200	10 369 200	10 327 200	40 540 800

RECETTES	Chapitre budgétaire	TOTAL	MONTANT ANNUEL					TOTAL
			2024	2025	2026	2027	2028	
Subvention Agence de l'eau	13	1 600 000	0	400 000	400 000	400 000	400 000	1 600 000
Autres subventions (ADEME, FEDER, MASSIF..)	13	584 000	0	146 000	146 000	146 000	146 000	584 000
FCTVA	10	6 650 300	0	1 554 300	1 701 000	1 701 000	1 694 000	6 650 300
Autofinancement	10,021,28	106 500	106 500					106 500
Emprunt	16	31 600 000	0	7 900 000	7 900 000	7 900 000	7 900 000	31 600 000
TOTAUX		40 540 800	106 500	10 000 300	10 147 000	10 147 000	10 140 000	40 540 800

(1) Seuls les programmes importants qui s'échelonnent sur plusieurs années sont inscrits dans le PPI

(2) Autorisation de Programme : limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements

(3) Crédit de Paiement : limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour couvrir les engagements contractés dans le cadre de l'AP.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 24680056900047	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Communauté de commune à FPU CC REGION DE GUEBWILLER
--	---

POSTE COMPTABLE DE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE
GUEBWILLER

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : CCRG BUDGET ASSAINISSEMENT (2)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	20
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	24
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	25
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	26
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	27
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières	28
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	29
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	30
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	31
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	32
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	5 431 400,00	5 023 970,00
	+	+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 407 430,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	5 431 400,00	5 431 400,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	9 580 000,00	4 931 682,00
	+	+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 4 648 318,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	9 580 000,00	9 580 000,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	15 011 400,00	15 011 400,00
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	2 020 005,00	0,00	2 142 923,00	2 142 923,00	2 142 923,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	838 346,00	0,00	940 693,00	940 693,00	940 693,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	67 900,00	0,00	68 950,00	68 950,00	68 950,00
Total des dépenses de gestion des services		2 926 251,00	0,00	3 152 566,00	3 152 566,00	3 152 566,00
66	Charges financières	121 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
67	Charges exceptionnelles	159 225,00	0,00	153 000,00	153 000,00	153 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	40 000,00		105 500,00	105 500,00	105 500,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		3 246 476,00	0,00	3 511 066,00	3 511 066,00	3 511 066,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	2 737,00		733 900,00	733 900,00	733 900,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	1 101 387,00		1 186 434,00	1 186 434,00	1 186 434,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 104 124,00		1 920 334,00	1 920 334,00	1 920 334,00
TOTAL		4 350 600,00	0,00	5 431 400,00	5 431 400,00	5 431 400,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 431 400,00
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 598 425,00	0,00	4 357 550,00	4 357 550,00	4 357 550,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	10 003,00	10 003,00	10 003,00
Total des recettes de gestion des services		3 598 425,00	0,00	4 367 553,00	4 367 553,00	4 367 553,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	546 000,00	0,00	446 000,00	446 000,00	446 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		4 144 425,00	0,00	4 813 553,00	4 813 553,00	4 813 553,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	206 175,00		210 417,00	210 417,00	210 417,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		206 175,00		210 417,00	210 417,00	210 417,00
TOTAL		4 350 600,00	0,00	5 023 970,00	5 023 970,00	5 023 970,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	407 430,00
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 431 400,00
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	1 709 917,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	536 500,00	0,00	537 087,00	537 087,00	537 087,00
21	Immobilisations corporelles	87 825,00	0,00	115 800,00	115 800,00	115 800,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	6 421 800,00	0,00	7 246 696,00	7 246 696,00	7 246 696,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	7 046 125,00	0,00	7 899 583,00	7 899 583,00	7 899 583,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	433 000,00	0,00	390 000,00	390 000,00	390 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	40 000,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00
	Total des dépenses financières	473 000,00	0,00	430 000,00	430 000,00	430 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	4 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	11 519 125,00	0,00	9 329 583,00	9 329 583,00	9 329 583,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	206 175,00		210 417,00	210 417,00	210 417,00
041	Opérations patrimoniales (4)	40 000,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	246 175,00		250 417,00	250 417,00	250 417,00
	TOTAL	11 765 300,00	0,00	9 580 000,00	9 580 000,00	9 580 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 580 000,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	521 900,00	0,00	763 500,00	763 500,00	763 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	521 900,00	0,00	763 500,00	763 500,00	763 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 159 140,00	0,00	1 207 848,00	1 207 848,00	1 207 848,00
106	Réserves (7)	1 165 182,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	2 324 322,00	0,00	1 207 848,00	1 207 848,00	1 207 848,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	4 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
	Total des recettes réelles d'investissement	6 846 222,00	0,00	2 971 348,00	2 971 348,00	2 971 348,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	2 737,00		733 900,00	733 900,00	733 900,00

CC REGION DE GUEWILLER - CCRG BUDGET ASSAINISSEMENT - BP - 2024

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 101 387,00		1 186 434,00	1 186 434,00	1 186 434,00
041	Opérations patrimoniales (4)	40 000,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 144 124,00		1 960 334,00	1 960 334,00	1 960 334,00
TOTAL		7 990 346,00	0,00	4 931 682,00	4 931 682,00	4 931 682,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)		4 648 318,00
--	--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		9 580 000,00
---	--	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)

1 709 917,00

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.*

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 - RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 - DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 142 923,00		2 142 923,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	940 693,00		940 693,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	68 950,00		68 950,00
66	Charges financières	100 000,00	0,00	100 000,00
67	Charges exceptionnelles	153 000,00	0,00	153 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	1 186 434,00	1 186 434,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	105 500,00		105 500,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		733 900,00	733 900,00
	Dépenses d'exploitation – Total	3 511 066,00	1 920 334,00	5 431 400,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 431 400,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	210 417,00	210 417,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	390 000,00	0,00	390 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	537 087,00	0,00	537 087,00
21	Immobilisations corporelles (6)	115 800,00	0,00	115 800,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	7 246 696,00	40 000,00	7 286 696,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	40 000,00		40 000,00
	Dépenses d'investissement – Total	9 329 583,00	250 417,00	9 580 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 580 000,00
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	4 357 550,00		4 357 550,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	10 003,00		10 003,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	446 000,00	210 417,00	656 417,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		4 813 553,00	210 417,00	5 023 970,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	407 430,00
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 431 400,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	1 207 848,00	0,00	1 207 848,00
13	Subventions d'investissement	763 500,00	0,00	763 500,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	40 000,00	40 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		1 186 434,00	1 186 434,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
491	<i>Dépréciations des comptes de clients</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		733 900,00	733 900,00
Recettes d'investissement – Total		2 971 348,00	1 960 334,00	4 931 682,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	4 648 318,00
--	---------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 580 000,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	2 020 005,00	2 142 923,00	2 142 923,00
604	Achats d'études, prestations de services	300 000,00	295 000,00	295 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	875 500,00	986 500,00	986 500,00
6062	Produits de traitement	80 000,00	90 000,00	90 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	40 000,00	20 000,00	20 000,00
6064	Fournitures administratives	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6066	Carburants	21 000,00	20 000,00	20 000,00
6068	Autres matières et fournitures	24 500,00	27 500,00	27 500,00
6071	Compteurs	0,00	100 000,00	100 000,00
6135	Locations mobilières	83 950,00	22 850,00	22 850,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	7 500,00	7 500,00	7 500,00
61523	Entretien, réparations réseaux	70 000,00	70 000,00	70 000,00
61551	Entretien matériel roulant	38 000,00	15 000,00	15 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	60 000,00	65 000,00	65 000,00
6156	Maintenance	17 500,00	15 000,00	15 000,00
6161	Multirisques	15 756,00	15 800,00	15 800,00
6168	Autres	4 199,00	4 840,00	4 840,00
617	Etudes et recherches	43 200,00	43 333,00	43 333,00
618	Divers	24 000,00	19 000,00	19 000,00
6222	Commissions recouvrement redevance	13 500,00	13 000,00	13 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6228	Divers	70 900,00	70 900,00	70 900,00
6231	Annonces et insertions	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6236	Catalogues et imprimés	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6241	Transports sur achats	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6251	Voyages et déplacements	500,00	500,00	500,00
6256	Missions	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6257	Réceptions	500,00	500,00	500,00
6262	Frais de télécommunications	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	13 000,00	13 000,00	13 000,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	176 200,00	187 400,00	187 400,00
6288	Autres	700,00	700,00	700,00
63512	Taxes foncières	1 600,00	1 600,00	1 600,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	838 346,00	940 693,00	940 693,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	85 100,00	85 100,00	85 100,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 500,00	2 650,00	2 650,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	10 200,00	11 200,00	11 200,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	2 000,00	2 050,00	2 050,00
6411	Salaires, appointements, commissions	389 500,00	463 100,00	463 100,00
6413	Primes et gratifications	110 600,00	112 950,00	112 950,00
6414	Indemnités et avantages divers	2 750,00	2 850,00	2 850,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	95 450,00	106 450,00	106 450,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	93 550,00	100 300,00	100 300,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	6 700,00	8 050,00	8 050,00
6458	Cotizat° autres organismes sociaux	3 550,00	3 500,00	3 500,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	3 946,00	4 043,00	4 043,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 000,00	3 150,00	3 150,00
6478	Autres charges sociales diverses	8 200,00	14 900,00	14 900,00
648	Autres charges de personnel	21 300,00	20 400,00	20 400,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	67 900,00	68 950,00	68 950,00
6531	Indemnités élus	12 250,00	12 900,00	12 900,00
6533	Cotisations de retraite élus	1 550,00	1 700,00	1 700,00
6534	Cotis. sécurité sociale élus - part pat.	4 100,00	4 350,00	4 350,00
6541	Créances admises en non-valeur	50 000,00	50 000,00	50 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		2 926 251,00	3 152 566,00	3 152 566,00
66	Charges financières (b) (8)	121 000,00	100 000,00	100 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	121 000,00	100 000,00	100 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	159 225,00	153 000,00	153 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000,00	10 000,00	10 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	149 225,00	143 000,00	143 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	40 000,00	105 500,00	105 500,00

CC REGION DE GUEWILLER - CCRG BUDGET ASSAINISSEMENT - BP - 2024

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		3 246 476,00	3 511 066,00	3 511 066,00
023	Virement à la section d'investissement	2 737,00	733 900,00	733 900,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	1 101 387,00	1 186 434,00	1 186 434,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	1 101 387,00	1 186 434,00	1 186 434,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 104 124,00	1 920 334,00	1 920 334,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 104 124,00	1 920 334,00	1 920 334,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 350 600,00	5 431 400,00	5 431 400,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)		0,00
-----------------------------------	--	------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)		0,00
--	--	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		5 431 400,00
---	--	--------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 598 425,00	4 357 550,00	4 357 550,00
704	Travaux	522 103,00	425 000,00	425 000,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	2 997 888,00	3 758 800,00	3 758 800,00
7065	Produits commissions recouvert assainist	13 500,00	12 500,00	12 500,00
7068	Autres prestations de services	34 984,00	30 000,00	30 000,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	25 950,00	27 250,00	27 250,00
70871	Remb. frais par coll. de rattachement	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	4 000,00	4 000,00	4 000,00
7088	Autres produits activités annexes	0,00	100 000,00	100 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	10 003,00	10 003,00
7581	FCTVA	0,00	10 003,00	10 003,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		3 598 425,00	4 367 553,00	4 367 553,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	546 000,00	446 000,00	446 000,00
7741	Subvent° excep. coll. de rattachement	446 000,00	446 000,00	446 000,00
778	Autres produits exceptionnels	100 000,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		4 144 425,00	4 813 553,00	4 813 553,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	206 175,00	210 417,00	210 417,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	206 175,00	210 417,00	210 417,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		206 175,00	210 417,00	210 417,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 350 600,00	5 023 970,00	5 023 970,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	407 430,00
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 431 400,00
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	536 500,00	537 087,00	537 087,00
2031	Frais d'études	98 500,00	98 500,00	98 500,00
2032	Frais de recherche et de développement	410 000,00	410 000,00	410 000,00
2033	Frais d'insertion	1 000,00	1 587,00	1 587,00
2051	Concessions et droits assimilés	27 000,00	27 000,00	27 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	87 825,00	115 800,00	115 800,00
2111	Terrains nus	1 000,00	1 000,00	1 000,00
2154	Matériel industriel	80 000,00	80 000,00	80 000,00
2158	Autres	1 800,00	1 800,00	1 800,00
2182	Matériel de transport	0,00	30 000,00	30 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	3 000,00	1 500,00	1 500,00
2184	Mobilier	2 025,00	1 500,00	1 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	6 421 800,00	7 246 696,00	7 246 696,00
2313	Constructions	857 800,00	1 007 800,00	1 007 800,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	5 564 000,00	6 238 896,00	6 238 896,00
Total des dépenses d'équipement		7 046 125,00	7 899 583,00	7 899 583,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	433 000,00	390 000,00	390 000,00
1641	Emprunts en euros	415 000,00	372 500,00	372 500,00
1687	Autres dettes	18 000,00	17 500,00	17 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	40 000,00	40 000,00	40 000,00
Total des dépenses financières		473 000,00	430 000,00	430 000,00
458123	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS 2023 (6)	4 000 000,00	0,00	0,00
458124	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS 2024 (6)	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		4 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES		11 519 125,00	9 329 583,00	9 329 583,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	206 175,00	210 417,00	210 417,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	206 175,00	210 417,00	210 417,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	82 905,00	82 906,00	82 906,00
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	4 287,00	4 287,00	4 287,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	172,00	172,00	172,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	96 438,00	96 437,00	96 437,00
13915	Sub. équipt cpte résult. Groupements	15 914,00	16 359,00	16 359,00
13917	Sub. équipt cpte résult. Budget communaut	417,00	417,00	417,00
13918	Autres subventions d'équipement	6 042,00	9 839,00	9 839,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	40 000,00	40 000,00	40 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	40 000,00	40 000,00	40 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		246 175,00	250 417,00	250 417,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		11 765 300,00	9 580 000,00	9 580 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 580 000,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	521 900,00	763 500,00	763 500,00
1315	Subv. équipt Groupement de collectivités	15 000,00	15 000,00	15 000,00
1318	Autres subventions d'équipement	506 900,00	748 500,00	748 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		521 900,00	763 500,00	763 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 324 322,00	1 207 848,00	1 207 848,00
10222	FCTVA	1 159 140,00	1 207 848,00	1 207 848,00
1068	Autres réserves	1 165 182,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		2 324 322,00	1 207 848,00	1 207 848,00
458223	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS 2023 (5)	4 000 000,00	0,00	0,00
458224	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS 2024 (5)	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		4 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
TOTAL RECETTES REELLES		6 846 222,00	2 971 348,00	2 971 348,00
021	Virement de la section d'exploitation	2 737,00	733 900,00	733 900,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	1 101 387,00	1 186 434,00	1 186 434,00
28031	Frais d'études	40 740,00	47 633,00	47 633,00
28033	Frais d'insertion	57,00	57,00	57,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	6 024,00	6 355,00	6 355,00
28131	Bâtiments	233 042,00	251 487,00	251 487,00
28135	Installations générales, agencements, ..	79 399,00	79 399,00	79 399,00
28151	Installations complexes spécialisées	3 718,00	3 521,00	3 521,00
28153	Installations à caractère spécifique	665 055,00	719 868,00	719 868,00
28154	Matériel industriel	41 132,00	45 527,00	45 527,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	18 582,00	18 582,00	18 582,00
28158	Autres	0,00	177,00	177,00
28182	Matériel de transport	8 222,00	7 980,00	7 980,00
28183	Matériel de bureau et informatique	3 623,00	4 055,00	4 055,00
28184	Mobilier	222,00	222,00	222,00
28188	Autres	1 571,00	1 571,00	1 571,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		1 104 124,00	1 920 334,00	1 920 334,00
041	Opérations patrimoniales (8)	40 000,00	40 000,00	40 000,00
2031	Frais d'études	20 000,00	20 000,00	20 000,00
2033	Frais d'insertion	20 000,00	20 000,00	20 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 144 124,00	1 960 334,00	1 960 334,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		7 990 346,00	4 931 682,00	4 931 682,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	4 648 318,00
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 580 000,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R I 040 = DE 042.

- (7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					6 883 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					6 883 000,00									
1059	AGENCE FRANCE LOCAL	10/07/2019		18/10/2019	620 000,00	F		0,800	0,805		T	X Echéance constante		A-1
20445203	BANQUE CREDIT MUTUEL	15/10/2009		31/12/2009	25 000,00	F		4,157	4,411		T	X Echéance constante		A-1
20445204	BANQUE CREDIT MUTUEL	02/08/2011		30/09/2011	143 000,00	F		4,300	4,373		T	X Echéance constante		A-1
20445205	BANQUE CREDIT MUTUEL	14/05/2012		31/12/2012	190 000,00	V		1,000	1,035		T	C		A-1
32474901	BANQUE CCM GUEBWILLER	11/08/2004		01/01/2005	259 000,00	F		3,850	3,850		T	X Echéance constante		A-1
32474903	BANQUE CCM GUEBWILLER	11/08/2004		01/01/2005	460 000,00	F		3,850	3,850		T	X Echéance constante		A-1
32474904	BANQUE CCM GUEBWILLER	11/08/2004		01/01/2005	211 000,00	F		3,850	3,850		T	X Echéance constante		A-1
32474909	BANQUE CCM GUEBWILLER	02/10/2007		30/09/2015	500 000,00	F		4,210	3,791		T	X Echéance constante		A-1
32474918	BANQUE CCM GUEBWILLER	30/06/2010		31/10/2012	275 000,00	F		3,750	2,999		T	X Echéance constante		A-1
32474919	BANQUE CCM GUEBWILLER	30/06/2010		31/01/2013	440 000,00	F		3,750	3,068		T	X Echéance constante		A-1
32474921	BANQUE CCM GUEBWILLER	29/11/2011		30/09/2015	250 000,00	F		4,500	4,241		T	X Echéance constante		A-1
5122277	BANQUE BANQUE CDC CAISSE DEPOTS CONSIGNAT	16/12/2015		01/07/2016	215 000,00	R		1,500	2,045		T	X Echéance constante		A-1
5122278	BANQUE BANQUE CDC CAISSE DEPOTS CONSIGNAT	16/12/2015		01/07/2016	215 000,00	F		1,590	1,556		T	X Echéance constante		A-1
9023391	BANQUE CAISSE D EPARGNE	20/04/2012		30/07/2012	300 000,00	F		4,800	4,897		T	C		A-1
9215539	BANQUE CAISSE D EPARGNE	25/05/2013		30/09/2013	1 200 000,00	F		3,710	3,766		T	C		A-1

CC REGION DE GUEBWILLER - CCRG BUDGET ASSAINISSEMENT - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
9216797	BANQUE CAISSE D EPARGNE	27/05/2013		30/06/2013	530 000,00	F		3,710	3,710		T	C		A-1
9342405	BANQUE CAISSE D EPARGNE	14/01/2014		30/04/2014	450 000,00	F		3,470	3,470		T	C		A-1
9342482	BANQUE CAISSE D EPARGNE	14/01/2014		31/07/2014	600 000,00	F		3,470	3,453		T	C		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					6 883 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		3 085 901,41					357 198,98	90 785,06	0,00	5 176,62
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		3 085 901,41					357 198,98	90 785,06	0,00	5 176,62
1059		0,00	A-1	496 412,03	15,50	F		0,805	29 694,68	3 882,36	0,00	757,12
20445203		0,00	A-1	1 647,45	0,67	F		4,411	1 647,45	34,36	0,00	0,00
20445204		0,00	A-1	68 259,30	7,42	F		4,373	7 886,81	2 809,11	0,00	7,21
20445205		0,00	A-1	47 499,85	3,67	V		1,035	12 666,68	427,50	0,00	0,97
32474901		0,00	A-1	13 706,77	0,67	F		3,850	13 706,77	264,70	0,00	0,00
32474903		0,00	A-1	24 343,80	0,67	F		3,850	24 343,80	470,11	0,00	0,00
32474904		0,00	A-1	11 166,59	0,67	F		3,850	11 166,59	215,65	0,00	0,00
32474909		0,00	A-1	139 938,58	4,17	F		3,791	31 087,13	4 492,79	0,00	0,00
32474918		0,00	A-1	145 674,71	8,50	F		2,999	14 343,58	5 262,66	0,00	0,00
32474919		0,00	A-1	233 079,33	8,58	F		3,068	22 949,74	8 420,26	0,00	0,00
32474921		0,00	A-1	128 026,53	8,17	F		4,241	13 399,61	4 860,19	0,00	0,00
5122277		0,00	A-1	142 674,59	12,25	R		2,045	9 557,53	4 195,88	0,00	935,52
5122278		0,00	A-1	142 204,60	12,25	F		1,556	10 368,85	2 196,08	0,00	524,05
9023391		0,00	A-1	127 500,00	8,25	F		4,897	15 000,00	5 850,00	0,00	0,00
9215539		0,00	A-1	570 000,00	9,42	F		3,766	60 000,00	20 312,26	0,00	52,56
9216797		0,00	A-1	251 750,00	9,42	F		3,710	26 500,00	8 971,24	0,00	23,21
9342405		0,00	A-1	230 625,00	10,00	F		3,470	22 500,00	7 709,91	0,00	1 223,71
9342482		0,00	A-1	311 392,28	10,25	F		3,453	30 379,76	10 410,00	0,00	1 652,27
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

CC REGION DE GUEWILLER - CCRG BUDGET ASSAINISSEMENT - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		3 085 901,41					357 198,98	90 785,06	0,00	5 176,62

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	18	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,98	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	3 085 901,41	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	27-11-1996

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriq	20	01/01/2000
L	Appareils de laboratoire, bureau, outillage	10	01/01/2000
L	Bâtiments durables	60	01/01/2000
L	Bâtiments légers, abris	15	01/01/2000
L	Engins de travaux publics, véhicules	8	01/01/2000
L	Informatique	5	01/01/2000
L	Mobilier de bureau	15	01/01/2000
L	Organes de régulation (électroniques, capteurs etc)	8	01/01/2000
L	Pompes, appareils électro-mécaniques, installations de chauffage	15	01/01/2000
L	Réseaux d'assainissement	60	01/01/2000
L	Station d'épuration, ouvrages lourds	30	01/01/2000

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		4 746,04	4 746,04	0,00	4 746,04
Provision pour créances contentieuses	0,00	31/12/2021	4 746,04	4 746,04	0,00	4 746,04
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		4 746,04	4 746,04	0,00	4 746,04

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	4 648 318,00	4 648 318,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	4 648 318,00	4 648 318,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	4 648 318,00	4 648 318,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	4 648 318,00	4 648 318,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	640 417,00	640 417,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	3 128 182,00	3 128 182,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	2 487 765,00	2 487 765,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		640 417,00	I 640 417,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		390 000,00	390 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	372 500,00	372 500,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	17 500,00	17 500,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		250 417,00	250 417,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	210 417,00	210 417,00
020	Dépenses imprévues	40 000,00	40 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		3 128 182,00	3 128 182,00
Ressources propres externes de l'année (a)		1 207 848,00	1 207 848,00
10222	FCTVA	1 207 848,00	1 207 848,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 920 334,00	1 920 334,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	47 633,00	47 633,00
28033	Frais d'insertion	57,00	57,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	6 355,00	6 355,00
28131	Bâtiments	251 487,00	251 487,00
28135	Installations générales, agencements, ..	79 399,00	79 399,00
28151	Installations complexes spécialisées	3 521,00	3 521,00
28153	Installations à caractère spécifique	719 868,00	719 868,00
28154	Matériel industriel	45 527,00	45 527,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	18 582,00	18 582,00
28158	Autres	177,00	177,00
28182	Matériel de transport	7 980,00	7 980,00
28183	Matériel de bureau et informatique	4 055,00	4 055,00
28184	Mobilier	222,00	222,00
28188	Autres	1 571,00	1 571,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	733 900,00	733 900,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
Réhabilitation station	40 540 800,00	0,00	40 540 800,00	0,00	0,00	40 540 800,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

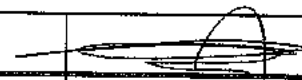

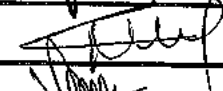

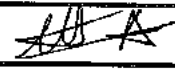

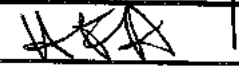



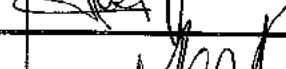

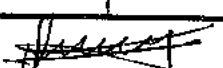




Nombre de membres en exercice : 41
 Nombre de membres présents : 32
 Nombre de suffrages exprimés : 37
 VOTES :
 Pour : 37
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : - 9 FEV. 2024










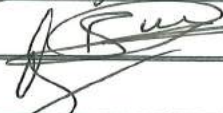






Présenté par (1) Le Président,
 A Guebwiller le 15/02/2024
 (1) Le Président,



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
 A Guebwiller, le 15/02/2024
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ABADOMA Dominique	
BRAUN Daniel	
BRENDER-SYDA Josiane	
COQUELLE Yves	
CORNEC Hélène	
DEHESTRU Anne	
DITTRICH Annie	
FACCHIN Christian	
FISCHER Jean-Jacques	
FRANCOIS-AULLEN Hélène	
FURSTENBERGER Alain	
GALLIATH Jean-Luc	
GRAWEY Claudine	
HABECKER Guy	
HART Maud	
HECKY Philippe	
HINDELANG Daniel	
HUMMEL Marie-Christine	
JUNG Marc	
KECH Maurice	
KELLER Yann	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

KLEITZ Francis	
KOHLER Francis	
LOEWERT Marianne	
MARCK Luc	
MARTIN Roland	
MULLER Angélique	
MULLER Claude	
OTTMANN Aurélie	
OURY Fleur	
PAGLIARULO Karine	
PELTIER Jean-Pierre	
ROTOLO Marcello	
ROTOLO Sylviane	
SCHLEGEL André	
SCHRUOFFENEGER Sylvie	
STAENDER Marie-Josée	
STICH Grégory	
TOGNI César	
WELTY André	
WURTZ François	

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le

27 FEV. 2024

et de la publication le **27 FEV. 2024**
A Guebwiller, le **27 FEV. 2024**

- (1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
- (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 24680056900104	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Communauté de commune à FPU CC REGION DE GUEBWILLER
--	---

POSTE COMPTABLE DE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE
GUEBWILLER

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : CCRG BUDGET EAU POTABLE (2)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	19
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	20
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	24
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	25
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	26
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	27
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières	28
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	29
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	30
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	31
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	4 880 000,00	3 082 321,00
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 797 679,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		4 880 000,00	4 880 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	3 060 281,00	3 085 300,00
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 25 019,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		3 085 300,00	3 085 300,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	7 965 300,00	7 965 300,00
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 141 754,00	0,00	1 247 141,00	1 247 141,00	1 247 141,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	728 915,00	0,00	770 939,00	770 939,00	770 939,00
014	Atténuations de produits	247 778,00	0,00	247 778,00	247 778,00	247 778,00
65	Autres charges de gestion courante	20 960,00	0,00	22 000,00	22 000,00	22 000,00
Total des dépenses de gestion des services		2 139 407,00	0,00	2 287 858,00	2 287 858,00	2 287 858,00
66	Charges financières	42 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
67	Charges exceptionnelles	25 000,00	0,00	71 000,00	71 000,00	71 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	48 100,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		2 254 507,00	0,00	2 450 858,00	2 450 858,00	2 450 858,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	1 598 600,00	0,00	1 562 400,00	1 562 400,00	1 562 400,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	833 893,00	0,00	866 742,00	866 742,00	866 742,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		2 432 493,00	0,00	2 429 142,00	2 429 142,00	2 429 142,00
TOTAL		4 687 000,00	0,00	4 880 000,00	4 880 000,00	4 880 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 880 000,00
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	9 973,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 721 881,00	0,00	1 723 700,00	1 723 700,00	1 723 700,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	252 496,00	0,00	217 740,00	217 740,00	217 740,00
75	Autres produits de gestion courante	1 070 320,00	0,00	1 079 000,00	1 079 000,00	1 079 000,00
Total des recettes de gestion des services		3 054 670,00	0,00	3 020 440,00	3 020 440,00	3 020 440,00
76	Produits financiers	24 527,00	0,00	24 527,00	24 527,00	24 527,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		3 079 197,00	0,00	3 044 967,00	3 044 967,00	3 044 967,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	37 353,00	0,00	37 354,00	37 354,00	37 354,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		37 353,00	0,00	37 354,00	37 354,00	37 354,00
TOTAL		3 116 550,00	0,00	3 082 321,00	3 082 321,00	3 082 321,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 797 679,00
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 880 000,00
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	2 391 788,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	285 000,00	0,00	323 000,00	323 000,00	323 000,00
21	Immobilisations corporelles	2 265 547,00	0,00	2 452 927,00	2 452 927,00	2 452 927,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 550 547,00	0,00	2 775 927,00	2 775 927,00	2 775 927,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	225 000,00	0,00	197 000,00	197 000,00	197 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	225 000,00	0,00	197 000,00	197 000,00	197 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 775 547,00	0,00	2 972 927,00	2 972 927,00	2 972 927,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	37 353,00		37 354,00	37 354,00	37 354,00
041	Opérations patrimoniales (4)	50 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	87 353,00		87 354,00	87 354,00	87 354,00
	TOTAL	2 862 900,00	0,00	3 060 281,00	3 060 281,00	3 060 281,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	25 019,00
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 085 300,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	236 403,00	0,00	556 158,00	556 158,00	556 158,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	236 403,00	0,00	556 158,00	556 158,00	556 158,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	236 403,00	0,00	606 158,00	606 158,00	606 158,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	1 598 600,00		1 562 400,00	1 562 400,00	1 562 400,00

CC REGION DE GUEBWILLER - CCRG BUDGET EAU POTABLE - BP - 2024

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	833 893,00		866 742,00	866 742,00	866 742,00
041	Opérations patrimoniales (4)	50 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 482 493,00		2 479 142,00	2 479 142,00	2 479 142,00
TOTAL		2 718 896,00	0,00	3 085 300,00	3 085 300,00	3 085 300,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)		0,00
--	--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		3 085 300,00
---	--	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	2 391 788,00
---	---------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 247 141,00		1 247 141,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	770 939,00		770 939,00
014	Atténuations de produits	247 778,00		247 778,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	22 000,00		22 000,00
66	Charges financières	45 000,00	0,00	45 000,00
67	Charges exceptionnelles	71 000,00	0,00	71 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	2 000,00	866 742,00	868 742,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	45 000,00		45 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		1 562 400,00	1 562 400,00
Dépenses d'exploitation – Total		2 450 858,00	2 429 142,00	4 880 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 880 000,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	37 354,00	37 354,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	197 000,00	0,00	197 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	323 000,00	0,00	323 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	2 452 927,00	50 000,00	2 502 927,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		2 972 927,00	87 354,00	3 060 281,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	25 019,00
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 085 300,00
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 723 700,00		1 723 700,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	217 740,00		217 740,00
75	Autres produits de gestion courante	1 079 000,00		1 079 000,00
76	Produits financiers	24 527,00	0,00	24 527,00
77	Produits exceptionnels	0,00	37 354,00	37 354,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		3 044 967,00	37 354,00	3 082 321,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 797 679,00
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 880 000,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	556 158,00	0,00	556 158,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	50 000,00	50 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		866 742,00	866 742,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
491	<i>Dépréciations des comptes de clients</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		1 562 400,00	1 562 400,00
Recettes d'investissement – Total		556 158,00	2 479 142,00	3 035 300,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	50 000,00
------------------------------------	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 085 300,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	1 141 754,00	1 247 141,00	1 247 141,00
605	Achats d'eau	208 800,00	190 000,00	190 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	65 275,00	90 000,00	90 000,00
6062	Produits de traitement	18 000,00	40 000,00	40 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	79 000,00	85 000,00	85 000,00
6064	Fournitures administratives	2 200,00	2 700,00	2 700,00
6066	Carburants	10 000,00	12 000,00	12 000,00
6068	Autres matières et fournitures	12 000,00	15 000,00	15 000,00
6071	Compteurs	66 000,00	70 000,00	70 000,00
6132	Locations immobilières	19 000,00	20 000,00	20 000,00
6135	Locations mobilières	5 500,00	900,00	900,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	10 000,00	10 000,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	10 000,00	10 000,00	10 000,00
61523	Entretien, réparations réseaux	222 000,00	238 000,00	238 000,00
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	2 000,00	1 500,00	1 500,00
61551	Entretien matériel roulant	9 500,00	12 000,00	12 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	232,00	3 000,00	3 000,00
6156	Maintenance	41 000,00	65 000,00	65 000,00
6161	Multirisques	9 040,00	10 000,00	10 000,00
6168	Autres	2 907,00	3 500,00	3 500,00
617	Etudes et recherches	231 300,00	233 000,00	233 000,00
618	Divers	13 500,00	15 500,00	15 500,00
6226	Honoraires	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6228	Divers	6 200,00	1 500,00	1 500,00
6231	Annonces et insertions	2 000,00	3 000,00	3 000,00
6236	Catalogues et imprimés	2 000,00	1 000,00	1 000,00
6237	Publications	14 500,00	12 000,00	12 000,00
6251	Voyages et déplacements	2 000,00	3 500,00	3 500,00
6256	Missions	500,00	500,00	500,00
6257	Réceptions	650,00	2 300,00	2 300,00
6261	Frais d'affranchissement	3 150,00	3 100,00	3 100,00
6262	Frais de télécommunications	9 500,00	12 241,00	12 241,00
627	Services bancaires et assimilés	800,00	800,00	800,00
6282	Frais de gardiennage	5 000,00	5 300,00	5 300,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	4 000,00	4 000,00	4 000,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	3 000,00	9 800,00	9 800,00
63512	Taxes foncières	9 000,00	9 000,00	9 000,00
6378	Autres taxes et redevances	50 200,00	50 000,00	50 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	728 915,00	770 939,00	770 939,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	63 000,00	64 250,00	64 250,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 480,00	2 560,00	2 560,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	10 070,00	10 480,00	10 480,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 640,00	1 710,00	1 710,00
6411	Salaires, appointements, commissions	371 000,00	405 000,00	405 000,00
6413	Primes et gratifications	68 700,00	69 800,00	69 800,00
6414	Indemnités et avantages divers	7 210,00	8 300,00	8 300,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	69 150,00	76 000,00	76 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	71 000,00	79 850,00	79 850,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	6 250,00	6 600,00	6 600,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	2 860,00	2 820,00	2 820,00
6471	Prestations directes	12 000,00	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	3 635,00	2 799,00	2 799,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 170,00	2 070,00	2 070,00
6478	Autres charges sociales diverses	9 350,00	11 700,00	11 700,00
648	Autres charges de personnel	28 400,00	27 000,00	27 000,00
014	Atténuations de produits (7)	247 778,00	247 778,00	247 778,00
701249	Reversement redevance agence de l'eau	147 053,00	147 053,00	147 053,00
706129	Reverst redevance modernisat° agence eau	100 725,00	100 725,00	100 725,00
65	Autres charges de gestion courante	20 960,00	22 000,00	22 000,00
6518	Autres	960,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	20 000,00	20 000,00	20 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	0,00	2 000,00	2 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		2 139 407,00	2 287 858,00	2 287 858,00
66	Charges financières (b) (8)	42 000,00	45 000,00	45 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	42 000,00	45 000,00	45 000,00

CC REGION DE GUEBWILLER - CCRG BUDGET EAU POTABLE - BP - 2024

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
67	Charges exceptionnelles (c)	25 000,00	71 000,00	71 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6743	Subventions exceptionnelles fonctionnt	0,00	46 000,00	46 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	15 000,00	15 000,00	15 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	2 000,00	2 000,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	0,00	2 000,00	2 000,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	48 100,00	45 000,00	45 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		2 254 507,00	2 450 858,00	2 450 858,00
023	Virement à la section d'investissement	1 598 600,00	1 562 400,00	1 562 400,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	833 893,00	866 742,00	866 742,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	833 893,00	866 742,00	866 742,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 432 493,00	2 429 142,00	2 429 142,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 432 493,00	2 429 142,00	2 429 142,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 687 000,00	4 880 000,00	4 880 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)		0,00
-----------------------------------	--	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)		0,00
--	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		4 880 000,00
---	--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	9 973,00	0,00	0,00
64198	Autres remboursements	9 973,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 721 881,00	1 723 700,00	1 723 700,00
70111	Ventes d'eau aux abonnés	1 385 863,00	1 375 000,00	1 375 000,00
701241	Redevance pollution d'origine domestique	129 402,00	129 000,00	129 000,00
70128	Autres taxes et redevances	31 358,00	32 000,00	32 000,00
703	Ventes de produits résiduels	300,00	300,00	300,00
706121	Redevance modernisation des réseaux	83 658,00	83 000,00	83 000,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	38 800,00	38 800,00	38 800,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	600,00	600,00
7088	Autres produits activités annexes	52 500,00	65 000,00	65 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	252 496,00	217 740,00	217 740,00
747	Subv. et participat° collectivités	252 496,00	4 522,00	4 522,00
748	Autres subventions d'exploitation	0,00	213 218,00	213 218,00
75	Autres produits de gestion courante	1 070 320,00	1 079 000,00	1 079 000,00
757	Redevances des fermiers, concession..	1 070 320,00	1 079 000,00	1 079 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		3 054 670,00	3 020 440,00	3 020 440,00
76	Produits financiers (b)	24 527,00	24 527,00	24 527,00
7681	Fonds soutien-Sortie emprunts à risque	24 527,00	24 527,00	24 527,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		3 079 197,00	3 044 967,00	3 044 967,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	37 353,00	37 354,00	37 354,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	37 353,00	37 354,00	37 354,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		37 353,00	37 354,00	37 354,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 116 550,00	3 082 321,00	3 082 321,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	1 797 679,00
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 880 000,00
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	285 000,00	323 000,00	323 000,00
2031	Frais d'études	272 500,00	305 500,00	305 500,00
2051	Concessions et droits assimilés	12 500,00	17 500,00	17 500,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	2 265 547,00	2 452 927,00	2 452 927,00
2128	Aménagement Autres terrains	0,00	1 053,00	1 053,00
21351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	198 000,00	95 000,00	95 000,00
2151	Installations complexes spécialisées	97 500,00	133 000,00	133 000,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	1 943 297,00	2 184 874,00	2 184 874,00
21561	Service de distribution d'eau	10 000,00	13 000,00	13 000,00
2158	Autres	750,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	10 000,00	20 000,00	20 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	6 000,00	6 000,00	6 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 550 547,00	2 775 927,00	2 775 927,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	225 000,00	197 000,00	197 000,00
1641	Emprunts en euros	195 000,00	185 000,00	185 000,00
1687	Autres dettes	30 000,00	12 000,00	12 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		225 000,00	197 000,00	197 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		2 775 547,00	2 972 927,00	2 972 927,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	37 353,00	37 354,00	37 354,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	37 353,00	37 354,00	37 354,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	3 606,00	3 606,00	3 606,00
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	32 241,00	32 242,00	32 242,00
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	1 142,00	1 142,00	1 142,00
13918	Autres subventions d'équipement	364,00	364,00	364,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	50 000,00	50 000,00	50 000,00
21351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	20 000,00	20 000,00	20 000,00
2151	Installations complexes spécialisées	20 000,00	20 000,00	20 000,00
21561	Service de distribution d'eau	10 000,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		87 353,00	87 354,00	87 354,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 862 900,00	3 060 281,00	3 060 281,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	25 019,00
---	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 085 300,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	236 403,00	556 158,00	556 158,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	218 743,00	541 000,00	541 000,00
1314	Subv. équipt Communes	17 660,00	15 158,00	15 158,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		236 403,00	556 158,00	556 158,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	50 000,00	50 000,00
1068	Autres réserves	0,00	50 000,00	50 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	50 000,00	50 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		236 403,00	606 158,00	606 158,00
021	Virement de la section d'exploitation	1 598 600,00	1 562 400,00	1 562 400,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	833 893,00	866 742,00	866 742,00
28031	Frais d'études	9 403,00	37 900,00	37 900,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	6 746,00	5 637,00	5 637,00
28121	Aménagement Terrains nus	1 548,00	1 548,00	1 548,00
28135	Installations générales, agencements, ..	9 314,00	9 904,00	9 904,00
28151	Installations complexes spécialisées	9 597,00	11 343,00	11 343,00
28153	Installations à caractère spécifique	0,00	68 240,00	68 240,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	1 798,00	1 798,00	1 798,00
28158	Autres	65 733,00	74,00	74,00
28172	Aménagements de terrains (mise à dispo)	2 196,00	1 507,00	1 507,00
28173	Constructions (mise à disposition)	453 570,00	57 555,00	57 555,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	263 026,00	659 040,00	659 040,00
28178	Autres immos corporelles (mad)	298,00	298,00	298,00
28182	Matériel de transport	6 205,00	6 215,00	6 215,00
28183	Matériel de bureau et informatique	3 576,00	4 714,00	4 714,00
28188	Autres	883,00	969,00	969,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		2 432 493,00	2 429 142,00	2 429 142,00
041	Opérations patrimoniales (8)	50 000,00	50 000,00	50 000,00
2031	Frais d'études	25 000,00	25 000,00	25 000,00
2033	Frais d'insertion	25 000,00	25 000,00	25 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		2 482 493,00	2 479 142,00	2 479 142,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 718 896,00	3 085 300,00	3 085 300,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 085 300,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DJ 041 = RI 041.

(9) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
9623513583	10/10/2023	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					2 945 895,60									
1641 Emprunts en euros (total)					2 945 895,60									
00099967203 003	BANQUE CREDIT MUTUEL	28/12/2006		31/03/2007	130 000,00	F		3,850	3,854		A	X Echéance constante		A-1
0677 334 G	BANQUE CREDIT FONCIER DE FRANCE	28/12/2004		30/06/2005	220 000,00	V	EURIBOR	2,310	1,578		T	P		A-1
20055405	CCM PORTE AERIENNE	29/03/2017		30/09/2017	44 000,00	F		1,350	1,359		T	X Echéance constante		A-1
20809701	BANQUE CREDIT MUTUEL	22/05/2013		31/08/2013	200 000,00	F		3,750	3,804		T	X Echéance constante		A-1
608	SA AGENCE FRANCE LOCALE	01/06/2018		20/09/2018	580 000,00	F		1,410	1,439		T	C		A-1
984	SA AGENCE FRANCE LOCALE	27/05/2019		20/09/2019	930 000,00	F		1,167	1,205		T	X Echéance constante		A-1
999672-001-01	BANQUE CREDIT MUTUEL	29/12/2003		31/12/2004	170 000,00	F		4,300	4,603		T	X Echéance constante		A-1
MON283118EUR	BANQUE DEXIA CREDIT LOCAL	29/04/2014		01/09/2014	76 672,97	F		1,990	2,005		T	X Echéance constante		A-1
MON519355EUR001	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	04/01/2016		01/02/2018	595 222,63	F		3,210	3,284		T	C		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									

CC REGION DE GUEBWILLER - CCRG BUDGET EAU POTABLE - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					2 945 895,60									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		1 664 147,22					174 599,83	29 236,60	0,00	2 746,11
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 664 147,22					174 599,83	29 236,60	0,00	2 746,11
00099967203 003		0,00	A-1	25 538,39	2,17	F		3,854	8 193,35	983,23	0,00	502,69
0677 334 G		0,00	A-1	16 797,54	1,17	V	EURIBOR	1,578	13 428,63	152,97	0,00	0,12
20055405		0,00	A-1	17 296,74	3,42	F		1,359	4 858,98	208,98	0,00	0,47
20809701		0,00	A-1	72 128,68	4,33	F		3,804	14 998,29	2 495,55	0,00	188,68
608		0,00	A-1	420 500,00	14,42	F		1,439	29 000,00	5 871,97	0,00	168,67
984		0,00	A-1	739 229,38	15,42	F		1,205	43 769,23	8 435,73	0,00	247,99
999672-001-01		0,00	A-1	9 335,35	0,67	F		4,603	9 335,35	201,43	0,00	0,00
MON283118EUR		0,00	A-1	16 098,47	2,17	F		2,005	7 066,27	267,85	0,00	14,98
MON519355EUR001		0,00	A-1	347 222,67	10,08	F		3,284	43 949,73	10 618,89	0,00	1 622,51
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

CC REGION DE GUEBWILLER - CCRG BUDGET EAU POTABLE - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		1 664 147,22					174 599,83	29 236,60	0,00	2 746,11

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	9	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 664 147,22	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	25-10-2018

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Agencements, aménagements de bâtiments et terrains	20	01/01/2000
L	Bâtiments durables	100	01/01/2000
L	Bâtiments légers, abris	15	01/01/2000
L	Frais d'études de recherche et de développement et frais d'insertion	5	01/01/2000
L	Installations de traitement de l'eau potable	15	01/01/2000
L	Logiciels	2	01/01/2000
L	Matériel de bureau et matériel informatique	5	01/01/2000
L	Matériel de transport, véhicules	8	01/01/2000
L	Mobilier, appareils de laboratoire, outillage	10	01/01/2000
L	Organes de régulation (électronique, capteurs, etc...)	8	01/01/2000
L	Ouvrages de génie civil pour le captage, le transport et le traitement	70	01/01/2000
L	Pompes, appareils électromécaniques, installations de chauffage	10	01/01/2000
L	Réservoirs enterrés, château d'eau, station de pompage, forages	60	01/01/2000

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00
Créances douteuses	0,00	10/02/2022	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-25 019,00	-25 019,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-25 019,00	-25 019,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	50 000,00	50 000,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-25 019,00	-25 019,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	24 981,00	24 981,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	234 354,00	234 354,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	2 429 142,00	2 429 142,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	2 194 788,00	2 194 788,00

(1) *Éléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique*(2) *Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés*(3) *Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"*

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		234 354,00	234 354,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		197 000,00	197 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	185 000,00	185 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	12 000,00	12 000,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		37 354,00	37 354,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	37 354,00	37 354,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 429 142,00	2 429 142,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		2 429 142,00	2 429 142,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	37 900,00	37 900,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	5 637,00	5 637,00
28121	Aménagement Terrains nus	1 548,00	1 548,00
28135	Installations générales, agencements, ..	9 904,00	9 904,00
28151	Installations complexes spécialisées	11 343,00	11 343,00
28153	Installations à caractère spécifique	68 240,00	68 240,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	1 798,00	1 798,00
28158	Autres	74,00	74,00
28172	Aménagements de terrains (mise à dispo)	1 507,00	1 507,00
28173	Constructions (mise à disposition)	57 555,00	57 555,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	659 040,00	659 040,00
28178	Autres immos corporelles (mad)	298,00	298,00
28182	Matériel de transport	6 215,00	6 215,00
28183	Matériel de bureau et informatique	4 714,00	4 714,00
28188	Autres	969,00	969,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	1 562 400,00	1 562 400,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

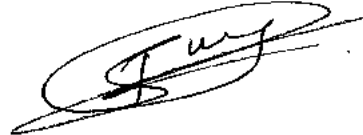
(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D


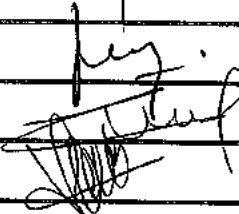





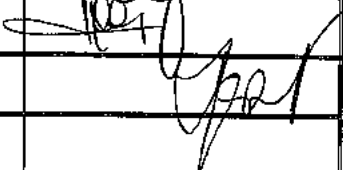
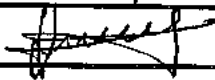

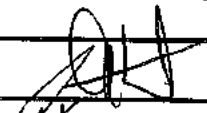
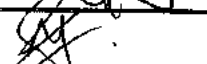
Nombre de membres en exercice : 41
 Nombre de membres présents : 32
 Nombre de suffrages exprimés : 37
 VOTES :
 Pour : 37
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : - 9 FEV. 2024


Présenté par (1) Le Président,
 A Guebwiller le 15/02/2024
 (1) Le Président,



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
 A Guebwiller, le 15/02/2024
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ABADOMA Dominique	
BRAUN Daniel	
BRENDER-SYDA Josiane	
COUELLE Yves	
CORNEC Héléne	
DEHESTRU Anne	
DITTRICH Annie	
FACCHIN Christian	
FISCHER Jean-Jacques	
FRANCOIS-AULLEN Héléne	
FURSTENBERGER Alain	
GALLIATH Jean-Luc	
GRAWEY Claudine	
HABECKER Guy	
HART Maud	
HECKY Philippe	
HINDELANG Daniel	
HUMMEL Marie-Christine	
JUNG Marc	
KECH Maurice	
KELLER Yann	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

KLEITZ Francis	
KOHLER Francis	
LOEWERT Marianne	
MARCK Luc	
MARTIN Roland	
MULLER Angélique	
MULLER Claude	
OTTMANN Aurélie	
OURY Fleur	
PAGLIARULO Karine	
PELTIER Jean-Pierre	
ROTOLO Marcello	
ROTOLO Sylviane	
SCHLEGEL André	
SCHRUOFFENEGER Sylvie	
STAENDER Marie-Josée	
STICH Grégory	
TOGNI César	
WELTY André	
WURTZ François	

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le **27 FEV. 2024**, et de la publication le **27 FEV. 2024**
 A Guebwiller, le **27 FEV. 2024**

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général, ...
 (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.
 (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 24680056900088	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Communauté de commune à FPU CC REGION DE GUEBWILLER
--	---

POSTE COMPTABLE DE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE
GUEBWILLER

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif

BUDGET : CCRG BUDGET PEPINIERE D'ENTREPRISES (2)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 18

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 22

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 23

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 24

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 25

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières 26

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 27

A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes 28

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 29

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	390 800,00	229 461,00
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 161 339,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		390 800,00	390 800,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	89 700,00	88 494,00
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 1 206,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		89 700,00	89 700,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	480 500,00	480 500,00
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	156 737,00	0,00	149 074,00	149 074,00	149 074,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	123 177,00	0,00	116 882,00	116 882,00	116 882,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des dépenses de gestion des services		289 914,00	0,00	275 956,00	275 956,00	275 956,00
66	Charges financières	6 500,00	0,00	5 533,00	5 533,00	5 533,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	15 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		313 414,00	0,00	303 489,00	303 489,00	303 489,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	30 500,00		22 300,00	22 300,00	22 300,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	65 086,00		65 011,00	65 011,00	65 011,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		95 586,00		87 311,00	87 311,00	87 311,00
TOTAL		409 000,00	0,00	390 800,00	390 800,00	390 800,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	390 800,00
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	157 500,00	0,00	157 600,00	157 600,00	157 600,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		157 500,00	0,00	157 600,00	157 600,00	157 600,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	116 779,00	0,00	31 746,00	31 746,00	31 746,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		274 279,00	0,00	189 346,00	189 346,00	189 346,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	41 252,00		40 115,00	40 115,00	40 115,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		41 252,00		40 115,00	40 115,00	40 115,00
TOTAL		315 531,00	0,00	229 461,00	229 461,00	229 461,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	161 339,00
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	390 800,00
---	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	47 196,00
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	45 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	45 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	27 803,00	0,00	29 585,00	29 585,00	29 585,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	27 803,00	0,00	29 585,00	29 585,00	29 585,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	72 803,00	0,00	49 585,00	49 585,00	49 585,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	41 252,00		40 115,00	40 115,00	40 115,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	41 252,00		40 115,00	40 115,00	40 115,00
	TOTAL	114 055,00	0,00	89 700,00	89 700,00	89 700,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	89 700,00
---	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 164,00	0,00	1 183,00	1 183,00	1 183,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	41 164,00	0,00	1 183,00	1 183,00	1 183,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	41 164,00	0,00	1 183,00	1 183,00	1 183,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	30 500,00		22 300,00	22 300,00	22 300,00

CC REGION DE GUEBWILLER - CCRG BUDGET PEPINIERE D'ENTREPRISES - BP - 2024

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	65 086,00		65 011,00	65 011,00	65 011,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		95 586,00		87 311,00	87 311,00	87 311,00
TOTAL		136 750,00	0,00	88 494,00	88 494,00	88 494,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)		1 206,00
--	--	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		89 700,00
---	--	------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)

47 196,00

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	149 074,00		149 074,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	116 882,00		116 882,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10 000,00		10 000,00
66	Charges financières	5 533,00	0,00	5 533,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	2 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	65 011,00	65 011,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	20 000,00		20 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		22 300,00	22 300,00
	Dépenses d'exploitation – Total	303 489,00	87 311,00	390 800,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	390 800,00
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	40 115,00	40 115,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	29 585,00	0,00	29 585,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	20 000,00	0,00	20 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	49 585,00	40 115,00	89 700,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	89 700,00
---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	157 600,00		157 600,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	31 746,00	40 115,00	71 861,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		189 346,00	40 115,00	229 461,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	161 339,00
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	390 800,00
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 183,00	0,00	1 183,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		65 011,00	65 011,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
491	<i>Dépréciations des comptes de clients</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		22 300,00	22 300,00
Recettes d'investissement – Total		1 183,00	87 311,00	88 494,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	1 206,00
--	-----------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	89 700,00
---	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	156 737,00	149 074,00	149 074,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	73 325,00	62 500,00	62 500,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	2 500,00	4 500,00	4 500,00
6064	Fournitures administratives	1 200,00	1 224,00	1 224,00
6068	Autres matières et fournitures	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6135	Locations mobilières	2 000,00	2 000,00	2 000,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	6 000,00	6 000,00	6 000,00
61528	Entretien,réparation autres biens immob.	500,00	500,00	500,00
61551	Entretien matériel roulant	746,00	750,00	750,00
6156	Maintenance	12 500,00	12 500,00	12 500,00
6161	Multirisques	3 436,00	3 500,00	3 500,00
6168	Autres	396,00	400,00	400,00
618	Divers	4 200,00	4 200,00	4 200,00
6226	Honoraires	200,00	200,00	200,00
6231	Annonces et insertions	200,00	200,00	200,00
6233	Foires et expositions	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6236	Catalogues et imprimés	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6237	Publications	500,00	500,00	500,00
6238	Divers	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6251	Voyages et déplacements	500,00	500,00	500,00
6256	Missions	500,00	500,00	500,00
6257	Réceptions	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6261	Frais d'affranchissement	4 000,00	5 000,00	5 000,00
6262	Frais de télécommunications	13 000,00	13 000,00	13 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	500,00	500,00	500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	11 000,00	11 000,00	11 000,00
6288	Autres	1 600,00	1 600,00	1 600,00
63512	Taxes foncières	10 500,00	11 000,00	11 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	434,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	123 177,00	116 882,00	116 882,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	22 500,00	22 500,00	22 500,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	310,00	300,00	300,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 350,00	1 150,00	1 150,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	210,00	200,00	200,00
6411	Salaires, appointements, commissions	50 650,00	53 000,00	53 000,00
6413	Primes et gratifications	7 000,00	6 200,00	6 200,00
6414	Indemnités et avantages divers	11 450,00	6 200,00	6 200,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	14 450,00	12 000,00	12 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	9 900,00	9 300,00	9 300,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	1 700,00	1 550,00	1 550,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	100,00	500,00	500,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	697,00	622,00	622,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	260,00	260,00	260,00
6478	Autres charges sociales diverses	1 200,00	1 700,00	1 700,00
648	Autres charges de personnel	1 400,00	1 400,00	1 400,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	10 000,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		289 914,00	275 956,00	275 956,00
66	Charges financières (b) (8)	6 500,00	5 533,00	5 533,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	6 500,00	5 533,00	5 533,00
67	Charges exceptionnelles (c)	2 000,00	2 000,00	2 000,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	2 000,00	2 000,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	15 000,00	20 000,00	20 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		313 414,00	303 489,00	303 489,00
023	Virement à la section d'investissement	30 500,00	22 300,00	22 300,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	65 086,00	65 011,00	65 011,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	65 086,00	65 011,00	65 011,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		95 586,00	87 311,00	87 311,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		95 586,00	87 311,00	87 311,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		409 000,00	390 800,00	390 800,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	390 800,00
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	157 500,00	157 600,00	157 600,00
7083	Locations diverses	111 500,00	108 700,00	108 700,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	7 000,00	11 500,00	11 500,00
7085	Ports et frais accessoires facturés	21 000,00	17 400,00	17 400,00
7088	Autres produits activités annexes	18 000,00	20 000,00	20 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		157 500,00	157 600,00	157 600,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	116 779,00	31 746,00	31 746,00
7741	Subvent° excep. coll. de rattachement	116 779,00	31 746,00	31 746,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		274 279,00	189 346,00	189 346,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	41 252,00	40 115,00	40 115,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	40 115,00	40 115,00	40 115,00
7811	Rep. amort. immos corpo. et incorp.	1 137,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		41 252,00	40 115,00	40 115,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		315 531,00	229 461,00	229 461,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	161 339,00
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	390 800,00
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	45 000,00	20 000,00	20 000,00
2135	Installations générales, agencements	35 000,00	10 000,00	10 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	3 000,00	3 000,00	3 000,00
2184	Mobilier	3 000,00	5 000,00	5 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	4 000,00	2 000,00	2 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		45 000,00	20 000,00	20 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	27 803,00	29 585,00	29 585,00
1641	Emprunts en euros	26 000,00	27 000,00	27 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 803,00	2 585,00	2 585,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		27 803,00	29 585,00	29 585,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		72 803,00	49 585,00	49 585,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	41 252,00	40 115,00	40 115,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	41 252,00	40 115,00	40 115,00
13911	Sub. équipt cpte résult. Etat	5 667,00	5 667,00	5 667,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	16 628,00	16 628,00	16 628,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	8 498,00	8 498,00	8 498,00
13917	Sub. équipt cpte résult. Budget communaut	9 252,00	9 252,00	9 252,00
13918	Autres subventions d'équipement	70,00	70,00	70,00
28183	Matériel de bureau et informatique	1 137,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		41 252,00	40 115,00	40 115,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		114 055,00	89 700,00	89 700,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	89 700,00
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	40 000,00	0,00	0,00
1068	Autres réserves	40 000,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 164,00	1 183,00	1 183,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		41 164,00	1 183,00	1 183,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		41 164,00	1 183,00	1 183,00
021	Virement de la section d'exploitation	30 500,00	22 300,00	22 300,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	65 086,00	65 011,00	65 011,00
28121	Aménagement Terrains nus	28,00	28,00	28,00
28131	Bâtiments	54 756,00	54 756,00	54 756,00
28135	Installations générales, agencements, ..	2 444,00	3 106,00	3 106,00
28183	Matériel de bureau et informatique	3 825,00	3 921,00	3 921,00
28184	Mobilier	2 656,00	2 656,00	2 656,00
28188	Autres	1 377,00	544,00	544,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		95 586,00	87 311,00	87 311,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		95 586,00	87 311,00	87 311,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		136 750,00	88 494,00	88 494,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	1 206,00
--	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	89 700,00
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					450 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					450 000,00									
32474914	BANQUE CCM GUEBWILLER	25/06/2009		30/09/2015	450 000,00	F		4,400	4,055		T	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					450 000,00									

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		159 677,22					26 803,13	5 239,47	0,00	12,92
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		159 677,22					26 803,13	5 239,47	0,00	12,92
32474914		0,00	A-1	159 677,22	5,42	F	4,055		26 803,13	5 239,47	0,00	12,92
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		159 677,22					26 803,13	5 239,47	0,00	12,92

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	159 677,22	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	25-03-2010

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Agencements et aménagements de bâtiments, installations elec	20	01/01/2000
L	Appareillage, matériel de bureau, outillage, conteneurs	10	01/01/2000
L	Bâtiments durables	60	01/01/2000
L	Bâtiments légers, abris	15	01/01/2000
L	Engins de travaux publics, véhicules	8	01/01/2000
L	Informatique	5	01/01/2000
L	Mobilier de bureau	15	01/01/2000
L	Ouvrages lourds et voirie	30	01/01/2000
L	Subventions d'équipement	15	01/01/2000

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		121,44	121,44	0,00	121,44
Provision pour créance douteuse	0,00	31/12/2021	121,44	121,44	0,00	121,44
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		121,44	121,44	0,00	121,44

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	1 206,00	1 206,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	1 206,00	1 206,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	1 206,00	1 206,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	1 206,00	1 206,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	67 115,00	67 115,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	87 311,00	87 311,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	20 196,00	20 196,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		67 115,00	I 67 115,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		27 000,00	27 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	27 000,00	27 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		40 115,00	40 115,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	40 115,00	40 115,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		87 311,00	III 87 311,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		87 311,00	87 311,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28121	Aménagement Terrains nus	28,00	28,00
28131	Bâtiments	54 756,00	54 756,00
28135	Installations générales, agencements, ..	3 106,00	3 106,00
28183	Matériel de bureau et informatique	3 921,00	3 921,00
28184	Mobilier	2 656,00	2 656,00
28188	Autres	544,00	544,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	22 300,00	22 300,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

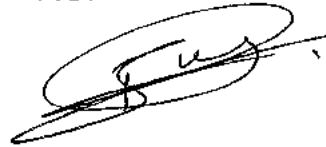
(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D



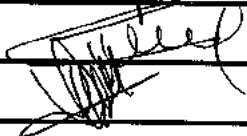





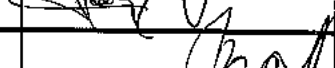

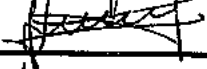
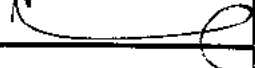
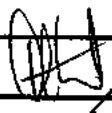

Nombre de membres en exercice : 41
 Nombre de membres présents : 32
 Nombre de suffrages exprimés : 37
 VOTES :
 Pour : 37
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : - 9 FEV. 2024




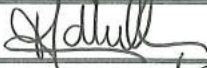






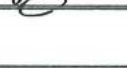

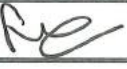


Présenté par (1) Le Président,
 A Guebwiller le 15/02/2024
 (1) Le Président,



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
 A Guebwiller, le 15/02/2024
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ABADOMA Dominique	
BRAUN Daniel	
BRENDER-SYDA Josiane	
COQUELLE Yves	
CORNEC Hélène	
DEHESTRU Anne	
DITTRICH Annie	
FACCHIN Christian	
FISCHER Jean-Jacques	
FRANCOIS-AULLEN Hélène	
FURSTENBERGER Alain	
GALLIATH Jean-Luc	
GRAWEY Claudine	
HABECKER Guy	
HART Maud	
HECKY Philippe	
HINDELANG Daniel	
HUMMEL Marie-Christine	
JUNG Marc	
KECH Maurice	
KELLER Yann	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

KLEITZ Francis	
KOHLER Francis	
LOEWERT Marianne	
MARCK Luc	
MARTIN Roland	
MULLER Angélique	
MULLER Claude	
OTTMANN Aurélie	
OURY Fleur	
PAGLIARULO Karine	
PELTIER Jean-Pierre	
ROTOLO Marcello	
ROTOLO Sylviane	
SCHLEGEL André	
SCHRUOFFENEGER Sylvie	
STAENDER Marie-Josée	
STICH Grégory	
TOGNI César	
WELTY André	
WURTZ François	

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le

27 FEV. 2024

27 FEV. 2024

... et de la publication le

A Guebwiller, le

27 FEV. 2024

- (1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
- (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



Convention portant octroi d'une subvention se rapportant à une opération « chèques-cadeaux » sur le territoire de la Région de Guebwiller

Année 2023/2024

AVENANT n°1

Entre :

La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG), 1 rue des Malgré-Nous – 68500 Guebwiller, représentée par son Président, Monsieur Marcello Rotolo, dûment habilité par délibération du Conseil de Communauté en date 15 février 2024.

Et :

L'Association Les Vitrites de Guebwiller, association située 19 rue de la République – 68500 Guebwiller, représentée par son Président, Monsieur Jean-Marie Kilzer.

PRÉAMBULE

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la compétence statutaire de la CCRG : « *Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire : actions de soutien aux associations locales de commerçants du territoire* ».

Cette opération est liée à la mise en place d'une action d'intérêt général local, visant à :

- Apporter un soutien au commerce de proximité
- Structurer l'offre commerciale sur le territoire par la mise en place d'outils communs aux commerçants
- Faire en sorte que les ressources des entreprises soient un vecteur d'activité pour le commerce de proximité
- Contribuer à la dynamisation du développement économique du territoire.

Pour assurer le développement des chèques-cadeaux sur le territoire de la CCRG, Les Vitrites de Guebwiller ont formellement demandé à bénéficier d'une subvention pour couvrir les coûts d'investissement et d'animation de l'opération. La subvention attribuée aux Vitrites de Guebwiller ne pourra être utilisée que dans le cadre strict de la présente opération et uniquement par l'Association.

L'opération consiste à développer une offre de chèques-cadeaux sur le bassin de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller afin de contribuer au dynamisme économique des centres-villes. Ces chèques seront proposés aux CE, entreprises, collectivités, Syndicats Mixtes, etc.

La CCRG, par délibération du Conseil de Communauté du 10 octobre 2023, a validé l'octroi d'une subvention de 3 750 euros à l'Association Les Vitrites de Guebwiller. L'octroi de cette subvention a été formalisé par une convention initiale signée entre les parties en date du 9 novembre 2023.

Au vu du succès de l'opération et afin de faire face à une demande importante de chèques-cadeaux, Les Vitrines de Guebwiller souhaitent recourir à une marge de commercialisation de 250 chèques, portant l'enveloppe initiale de 2 250 chèques à 2 500 chèques.

Compte tenu de la modification de l'enveloppe initiale, il est proposé d'attribuer une subvention complémentaire.

Article 1 : Subvention complémentaire – Ajout à l'article 4.1 de la convention

La subvention totale accordée aux Vitrines de Guebwiller est portée à 5 000 euros (soit 1 250 euros supplémentaires par rapport au montant figurant dans la convention initiale). Ce montant complémentaire est inscrit au Budget Général 2024, article 657466.

Article 2 : Conditions de paiement – Ajout à l'article 4.2 de la convention

La subvention complémentaire de 1 250 euros est payable à la signature du présent avenant entre les parties.

Les autres articles de la convention initiale ne sont pas autrement modifiés.

Fait en deux exemplaires, à Guebwiller, le _____

**La Communauté de Communes
de la Région de Guebwiller
Représentée par son Président**

**L'Association Les Vitrines de Guebwiller
Représentée par son Président**

Monsieur Marcello ROTOLO

Monsieur Jean-Marie KILZER

REPUBLIQUE FRANÇAISE**Communauté de commune à FPU : CC REGION DE GUEBWILLER (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE CCRG BUDGET GENERAL (2)

Numéro SIRET : 24680056900070

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE GUEBWILLER

M. 57**Budget primitif****Voté par nature**

BUDGET : CCRG BUDGET AIRES D ACTIVITE DU FLORIVAL (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	37

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	39
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	40
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	44
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	45
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	46
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	47
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	48


D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures	49
--------------------------	----

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	39 492

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	374,69

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	27,32
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	11,66
3	Dépenses d'équipement brut / population	0,00
4	Encours de dette / population (2) (3)	77,48
5	DGF / population	0,00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0,00 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	234,33 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0,00 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	664,50 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	-134,33 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50 %
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	13 635 038,63	13 704 208,40	-2 730 041,47	A1 -2 660 871,70
Investissement	6 567 741,26	6 629 388,05 (3)	-2 730 041,47	A2 -2 668 394,68
Fonctionnement	7 067 297,37	7 074 820,35 (4)	0,00	A3 7 522,98

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1	0,00	
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2	0,00	
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00	

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	-2 660 871,70
Investissement	A2 + B2	-2 668 394,68
Fonctionnement	A3 + B3	7 522,98

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	7 155 722,00	9 824 117,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 2 668 395,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		9 824 117,00	9 824 117,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	7 671 822,00	7 671 822,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		7 671 822,00	7 671 822,00
TOTAL DU BUDGET (4)		17 495 939,00	17 495 939,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	-------------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL		0,00
----------------------	--	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	6 828 020,00		7 155 722,00	7 155 722,00	7 155 722,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		6 828 020,00		7 155 722,00	7 155 722,00	7 155 722,00

TOTAL	6 828 020,00	0,00	7 155 722,00	7 155 722,00	7 155 722,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	2 668 395,00
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 824 117,00
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	2 928 673,00	0,00	3 279 473,00	3 279 473,00	3 279 473,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 928 673,00	0,00	3 279 473,00	3 279 473,00	3 279 473,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	35 969,00	0,00	7 522,00	7 522,00	7 522,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		35 969,00	0,00	7 522,00	7 522,00	7 522,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		2 964 642,00	0,00	3 286 995,00	3 286 995,00	3 286 995,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	6 593 420,00		6 537 122,00	6 537 122,00	6 537 122,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		6 593 420,00		6 537 122,00	6 537 122,00	6 537 122,00

TOTAL	9 558 062,00	0,00	9 824 117,00	9 824 117,00	9 824 117,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 824 117,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	-618 600,00
--	--------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	1 080 000,00	0,00	1 023 500,00	1 023 500,00	1 023 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 080 000,00	0,00	1 023 500,00	1 023 500,00	1 023 500,00
66	Charges financières	10 600,00	0,00	55 600,00	55 600,00	55 600,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 090 600,00	0,00	1 079 100,00	1 079 100,00	1 079 100,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	6 593 420,00		6 537 122,00	6 537 122,00	6 537 122,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	10 600,00		55 600,00	55 600,00	55 600,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		6 604 020,00		6 592 722,00	6 592 722,00	6 592 722,00

TOTAL	7 694 620,00	0,00	7 671 822,00	7 671 822,00	7 671 822,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 671 822,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	622 000,00	0,00	205 000,00	205 000,00	205 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	234 000,00	0,00	255 500,00	255 500,00	255 500,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		856 000,00	0,00	460 500,00	460 500,00	460 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		856 000,00	0,00	460 500,00	460 500,00	460 500,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	6 828 020,00		7 155 722,00	7 155 722,00	7 155 722,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	10 600,00		55 600,00	55 600,00	55 600,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		6 838 620,00		7 211 322,00	7 211 322,00	7 211 322,00

TOTAL	7 694 620,00	0,00	7 671 822,00	7 671 822,00	7 671 822,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 671 822,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	-618 600,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	--------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		7 155 722,00	7 155 722,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	7 155 722,00	7 155 722,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	2 668 395,00
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 824 117,00
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	1 023 500,00		1 023 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		55 600,00	55 600,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	55 600,00	0,00	55 600,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		6 537 122,00	6 537 122,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 079 100,00	6 592 722,00	7 671 822,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 671 822,00
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 279 473,00	0,00	3 279 473,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		6 537 122,00	6 537 122,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total	3 279 473,00	6 537 122,00	9 816 595,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	7 522,00
---------------------------------------	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 824 117,00
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	205 000,00		205 000,00
71 Production stockée (ou déstockage)		7 155 722,00	7 155 722,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731 Fiscalité locale	0,00		0,00
74 Dotations et participations (8)	255 500,00		255 500,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		55 600,00	55 600,00
Recettes de fonctionnement – Total	460 500,00	7 211 322,00	7 671 822,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 671 822,00
--	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		6 828 020,00	0,00	0,00	7 155 722,00	7 155 722,00	0,00	7 155 722,00	7 155 722,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	6 828 020,00			7 155 722,00	7 155 722,00		7 155 722,00	7 155 722,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		6 828 020,00			7 155 722,00	7 155 722,00		7 155 722,00	7 155 722,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	2 668 395,00
---	---------------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	9 824 117,00
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		9 522 093,00	0,00	9 816 595,00	9 816 595,00	9 816 595,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	2 928 673,00	0,00	3 279 473,00	3 279 473,00	3 279 473,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 928 673,00	0,00	3 279 473,00	3 279 473,00	3 279 473,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		2 928 673,00	0,00	3 279 473,00	3 279 473,00	3 279 473,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	6 593 420,00		6 537 122,00	6 537 122,00	6 537 122,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		6 593 420,00		6 537 122,00	6 537 122,00	6 537 122,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (8)	7 522,00
---------------------------------------	-----------------

Total des recettes d'investissement cumulées	9 824 117,00
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	6 828 020,00	0,00	0,00	7 155 722,00	7 155 722,00	0,00	7 155 722,00	7 155 722,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00				
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	6 828 020,00			7 155 722,00	7 155 722,00	7 155 722,00	7 155 722,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

CC REGION DE GUEBWILLER - CCRG BUDGET AIRES D ACTIVITE DU FLORIVAL - BP - 2024

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<i>Charges transférées (7)</i>	6 828 020,00			7 155 722,00	7 155 722,00		7 155 722,00	7 155 722,00
3555	<i>Terrains aménagés</i>	6 828 020,00			7 155 722,00	7 155 722,00		7 155 722,00	7 155 722,00
041	<i>Opérations patrimoniales (8)</i>	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		6 828 020,00			7 155 722,00	7 155 722,00		7 155 722,00	7 155 722,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		9 522 093,00	0,00	9 816 595,00	9 816 595,00	9 816 595,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	2 928 673,00	0,00	3 279 473,00	3 279 473,00	3 279 473,00
1641	Emprunts en euros	2 928 673,00	0,00	3 279 473,00	3 279 473,00	3 279 473,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 928 673,00	0,00	3 279 473,00	3 279 473,00	3 279 473,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		2 928 673,00	0,00	3 279 473,00	3 279 473,00	3 279 473,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	6 593 420,00		6 537 122,00	6 537 122,00	6 537 122,00
3555	Terrains aménagés	6 593 420,00		6 537 122,00	6 537 122,00	6 537 122,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		6 593 420,00		6 537 122,00	6 537 122,00	6 537 122,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		7 694 620,00	0,00	0,00	7 671 822,00	7 671 822,00	0,00	7 671 822,00	7 671 822,00
011	Charges à caractère général (3)	1 080 000,00	0,00	0,00	1 023 500,00	1 023 500,00	0,00	1 023 500,00	1 023 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 080 000,00	0,00	0,00	1 023 500,00	1 023 500,00	0,00	1 023 500,00	1 023 500,00
66	Charges financières	10 600,00	0,00		55 600,00	55 600,00		55 600,00	55 600,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		10 600,00	0,00	0,00	55 600,00	55 600,00		55 600,00	55 600,00
Total des dépenses réelles		1 090 600,00	0,00	0,00	1 079 100,00	1 079 100,00	0,00	1 079 100,00	1 079 100,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	6 593 420,00			6 537 122,00	6 537 122,00		6 537 122,00	6 537 122,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	10 600,00			55 600,00	55 600,00		55 600,00	55 600,00
Total des dépenses d'ordre		6 604 020,00			6 592 722,00	6 592 722,00		6 592 722,00	6 592 722,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	7 671 822,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		7 694 620,00	0,00	7 671 822,00	7 671 822,00	7 671 822,00
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	622 000,00	0,00	205 000,00	205 000,00	205 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	234 000,00	0,00	255 500,00	255 500,00	255 500,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		856 000,00	0,00	460 500,00	460 500,00	460 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		856 000,00	0,00	460 500,00	460 500,00	460 500,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	6 828 020,00	0,00	7 155 722,00	7 155 722,00	7 155 722,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	10 600,00	0,00	55 600,00	55 600,00	55 600,00
Total des recettes d'ordre		6 838 620,00	0,00	7 211 322,00	7 211 322,00	7 211 322,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	7 671 822,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		7 694 620,00	0,00	0,00	7 671 822,00	7 671 822,00	0,00	7 671 822,00	7 671 822,00
011	Charges à caractère général (4)	1 080 000,00	0,00	0,00	1 023 500,00	1 023 500,00	0,00	1 023 500,00	1 023 500,00
6015	Terrains à aménager	87 000,00	0,00		170 000,00	170 000,00	0,00	170 000,00	170 000,00
6045	Achats études et prestations de services	148 000,00	0,00		252 500,00	252 500,00	0,00	252 500,00	252 500,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	845 000,00	0,00		601 000,00	601 000,00	0,00	601 000,00	601 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 080 000,00	0,00	0,00	1 023 500,00	1 023 500,00	0,00	1 023 500,00	1 023 500,00
66	Charges financières	10 600,00	0,00		55 600,00	55 600,00		55 600,00	55 600,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	10 600,00	0,00		55 600,00	55 600,00		55 600,00	55 600,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		10 600,00	0,00	0,00	55 600,00	55 600,00		55 600,00	55 600,00
Total des dépenses réelles		1 090 600,00	0,00	0,00	1 079 100,00	1 079 100,00	0,00	1 079 100,00	1 079 100,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	6 593 420,00			6 537 122,00	6 537 122,00		6 537 122,00	6 537 122,00
71355	Variat° stocks terrains aménagés	6 593 420,00			6 537 122,00	6 537 122,00		6 537 122,00	6 537 122,00

CC REGION DE GUEBWILLER - CCRG BUDGET AIRES D ACTIVITE DU FLORIVAL - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	10 600,00			55 600,00	55 600,00		55 600,00	55 600,00
Total des dépenses d'ordre		6 604 020,00			6 592 722,00	6 592 722,00		6 592 722,00	6 592 722,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		7 694 620,00	0,00	7 671 822,00	7 671 822,00	7 671 822,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	622 000,00	0,00	205 000,00	205 000,00	205 000,00
7015	Ventes de terrains aménagés	622 000,00	0,00	205 000,00	205 000,00	205 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	234 000,00	0,00	255 500,00	255 500,00	255 500,00
74718	Autres participations Etat	234 000,00	0,00	234 000,00	234 000,00	234 000,00
74741	Participation communes membres du GFP	0,00	0,00	21 500,00	21 500,00	21 500,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		856 000,00	0,00	460 500,00	460 500,00	460 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		856 000,00	0,00	460 500,00	460 500,00	460 500,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	6 828 020,00	0,00	7 155 722,00	7 155 722,00	7 155 722,00
71355	Variat° stocks terrains aménagés	6 828 020,00	0,00	7 155 722,00	7 155 722,00	7 155 722,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	10 600,00	0,00	55 600,00	55 600,00	55 600,00
796	Transferts charges financières	10 600,00	0,00	55 600,00	55 600,00	55 600,00
Total des recettes d'ordre		6 838 620,00	0,00	7 211 322,00	7 211 322,00	7 211 322,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00

= Différence ICNE N – ICNE N-1

0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
3014	10/10/2023	1 800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		1 800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					3 060 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					3 060 000,00									
1355	SA AGENCE FRANCE LOCALE	18/02/2020		22/06/2020	3 060 000,00	F		0,340	0,345		A	F		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									

CC REGION DE GUEBWILLER - CCRG BUDGET AIRES D ACTIVITE DU FLORIVAL - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					3 060 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		3 060 000,00					0,00	10 577,40	0,00	260,10
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		3 060 000,00					0,00	10 577,40	0,00	260,10
1355		0,00	A-1	3 060 000,00	3,17	F		0,345	0,00	10 577,40	0,00	260,10
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		3 060 000,00					0,00	10 577,40	0,00	260,10

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	3 060 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-2 668 395,00	-2 668 395,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-2 668 395,00	-2 668 395,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	7 522,00	7 522,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-2 668 395,00	-2 668 395,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	-2 660 873,00	-2 660 873,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	0,00	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	0,00	0,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		0,00	0,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

V - ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 41
 Nombre de membres présents : 32
 Nombre de suffrages exprimés : 37


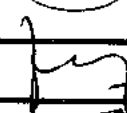
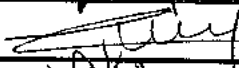


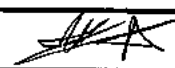
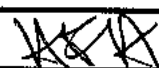


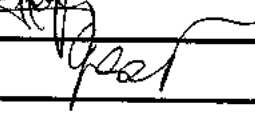
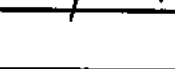
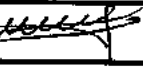
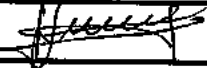


VOTES :
 Pour : 35
 Contre : 0
 Abstentions : 2

Date de convocation : - 9 FEV. 2024

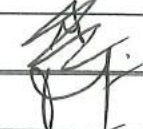
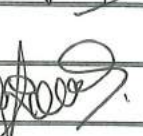



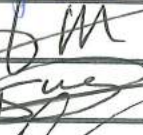


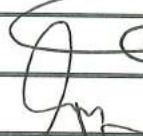

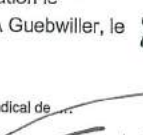




Présenté par Le Président (1),
 A Guebwiller, le 15/02/2024



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
 A Guebwiller, le 15/02/2024
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

ABADOMA Dominique	
BRAUN Daniel	
BRENDER-SYDA Josiane	
COUELLE Yves	
CORNEC Hélène	
DEHESTRU Anne	
DITTRICH Annie	
FACCHIN Christian	
FISCHER Jean-Jacques	
FRANCOIS-AULLEN Hélène	
FURSTENBERGER Alain	
GALLIATH Jean-Luc	
GRAWEY Claudine	
HABECKER Guy	
HART Maud	
HECKY Philippe	
HINDELANG Daniel	
HUMMEL Marie-Christine	
JUNG Marc	
KECH Maurice	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

KELLER Yann	
KLEITZ Francis	
KOHLER Francis	
LOEWERT Marianne	
MARCK Luc	
MARTIN Roland	
MULLER Angélique	
MULLER Claude	
OTTMANN Aurélie	
OURY Fleur	
PAGLIARULO Karine	
PELTIER Jean-Pierre	
ROTOLO Marcello	
ROTOLO Sylviane	
SCHLEGEL André	
SCHRUOFFENEGER Sylvie	
STAENDER Marie-Josée	
STICH Grégory	
TOGNI César	
WELTY André	
WURTZ François	

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le

27 FEV. 2024

, et de la publication le

27 FEV. 2024

A Guebwiller, le

27 FEV. 2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 24680056900096	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Communauté de commune à FPU CC REGION DE GUEBWILLER
--	---

POSTE COMPTABLE DE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE
GUEBWILLER

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif

BUDGET : CCRG BUDGET ENVIRONNEMENT (2)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	23
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	24
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	28
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	29
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	30
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	31
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières	32
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	33
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	34
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	35
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	9 128 300,00	6 926 983,00
	+	+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 201 317,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	9 128 300,00	9 128 300,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	2 445 041,00	2 500 300,00
	+	+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 55 259,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	2 500 300,00	2 500 300,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	11 628 600,00	11 628 600,00
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	5 149 392,00	0,00	5 204 625,00	5 204 625,00	5 204 625,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	513 300,00	0,00	550 271,00	550 271,00	550 271,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 099 500,00	0,00	1 144 650,00	1 144 650,00	1 144 650,00
Total des dépenses de gestion des services		6 762 192,00	0,00	6 899 546,00	6 899 546,00	6 899 546,00
66	Charges financières	65 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
67	Charges exceptionnelles	60 850,00	0,00	60 850,00	60 850,00	60 850,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		6 908 042,00	0,00	7 100 396,00	7 100 396,00	7 100 396,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	1 435 147,00	0,00	1 804 000,00	1 804 000,00	1 804 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	228 111,00	0,00	223 904,00	223 904,00	223 904,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 663 258,00	0,00	2 027 904,00	2 027 904,00	2 027 904,00
TOTAL		8 571 300,00	0,00	9 128 300,00	9 128 300,00	9 128 300,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	9 128 300,00
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	5 680,00	0,00	15 450,00	15 450,00	15 450,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	6 011 098,00	0,00	6 108 674,00	6 108 674,00	6 108 674,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	588 900,00	0,00	603 900,00	603 900,00	603 900,00
75	Autres produits de gestion courante	122 400,00	0,00	139 191,00	139 191,00	139 191,00
Total des recettes de gestion des services		6 728 078,00	0,00	6 867 215,00	6 867 215,00	6 867 215,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	21 000,00	0,00	21 000,00	21 000,00	21 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		6 749 078,00	0,00	6 888 215,00	6 888 215,00	6 888 215,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	36 563,00	0,00	38 768,00	38 768,00	38 768,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		36 563,00	0,00	38 768,00	38 768,00	38 768,00
TOTAL		6 785 641,00	0,00	6 926 983,00	6 926 983,00	6 926 983,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	2 201 317,00
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	9 128 300,00
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	1 989 136,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	1 715 437,00	0,00	2 199 100,00	2 199 100,00	2 199 100,00
	Total des dépenses d'équipement	1 715 437,00	0,00	2 199 100,00	2 199 100,00	2 199 100,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	185 000,00	0,00	185 000,00	185 000,00	185 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	20 000,00		20 173,00	20 173,00	20 173,00
	Total des dépenses financières	205 000,00	0,00	205 173,00	205 173,00	205 173,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 920 437,00	0,00	2 404 273,00	2 404 273,00	2 404 273,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	36 563,00		38 768,00	38 768,00	38 768,00
041	Opérations patrimoniales (4)	300,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	36 863,00		40 768,00	40 768,00	40 768,00
	TOTAL	1 957 300,00	0,00	2 445 041,00	2 445 041,00	2 445 041,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	55 259,00
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 500 300,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	98 400,00	0,00	9 400,00	9 400,00	9 400,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	98 400,00	0,00	9 400,00	9 400,00	9 400,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	70 307,00	0,00	360 996,00	360 996,00	360 996,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	70 307,00	0,00	460 996,00	460 996,00	460 996,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	168 707,00	0,00	470 396,00	470 396,00	470 396,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	1 435 147,00		1 804 000,00	1 804 000,00	1 804 000,00

CC REGION DE GUEWILLER - CCRG BUDGET ENVIRONNEMENT - BP - 2024

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	228 111,00		223 904,00	223 904,00	223 904,00
041	Opérations patrimoniales (4)	300,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 663 558,00		2 029 904,00	2 029 904,00	2 029 904,00
TOTAL		1 832 265,00	0,00	2 500 300,00	2 500 300,00	2 500 300,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)		0,00
--	--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		2 500 300,00
---	--	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)

1 989 136,00

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	5 204 625,00		5 204 625,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	550 271,00		550 271,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 144 650,00		1 144 650,00
66	Charges financières	120 000,00	0,00	120 000,00
67	Charges exceptionnelles	60 850,00	0,00	60 850,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	223 904,00	223 904,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	20 000,00		20 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		1 804 000,00	1 804 000,00
Dépenses d'exploitation – Total		7 100 396,00	2 027 904,00	9 128 300,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	9 128 300,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	38 768,00	38 768,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	185 000,00	0,00	185 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	2 199 100,00		2 199 100,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	2 000,00	2 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	20 173,00		20 173,00
Dépenses d'investissement – Total		2 404 273,00	40 768,00	2 445 041,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	55 259,00
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 500 300,00
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	15 450,00		15 450,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	6 108 674,00		6 108 674,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	603 900,00		603 900,00
75	Autres produits de gestion courante	139 191,00		139 191,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	21 000,00	38 768,00	59 768,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		6 888 215,00	38 768,00	6 926 983,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	2 201 317,00
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	9 128 300,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	360 996,00	0,00	360 996,00
13	Subventions d'investissement	9 400,00	0,00	9 400,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	2 000,00	2 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		223 904,00	223 904,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
491	<i>Dépréciations des comptes de clients</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		1 804 000,00	1 804 000,00
Recettes d'investissement – Total		370 396,00	2 029 904,00	2 400 300,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	100 000,00
------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 500 300,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	5 149 392,00	5 204 625,00	5 204 625,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	10 650,00	11 700,00	11 700,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	4 000,00	6 500,00	6 500,00
6064	Fournitures administratives	4 300,00	4 300,00	4 300,00
6066	Carburants	1 800,00	3 600,00	3 600,00
6068	Autres matières et fournitures	35 000,00	39 000,00	39 000,00
611	Sous-traitance générale	4 849 500,00	4 900 000,00	4 900 000,00
6135	Locations mobilières	24 000,00	30 000,00	30 000,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	5 000,00	5 000,00	5 000,00
61523	Entretien, réparations réseaux	4 000,00	4 000,00	4 000,00
61528	Entretien,réparation autres biens immob.	1 000,00	1 000,00	1 000,00
61551	Entretien matériel roulant	1 500,00	1 500,00	1 500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6156	Maintenance	56 000,00	57 000,00	57 000,00
6161	Multirisques	2 564,00	2 600,00	2 600,00
6168	Autres	800,00	1 100,00	1 100,00
617	Etudes et recherches	4 278,00	6 125,00	6 125,00
618	Divers	1 500,00	3 300,00	3 300,00
6226	Honoraires	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6228	Divers	1 500,00	2 000,00	2 000,00
6231	Annonces et insertions	500,00	500,00	500,00
6236	Catalogues et imprimés	7 000,00	12 000,00	12 000,00
6237	Publications	40 000,00	20 000,00	20 000,00
6241	Transports sur achats	0,00	500,00	500,00
6248	Divers	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6256	Missions	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6261	Frais d'affranchissement	26 500,00	26 000,00	26 000,00
6262	Frais de télécommunications	20 000,00	20 000,00	20 000,00
627	Services bancaires et assimilés	1 500,00	1 000,00	1 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6288	Autres	500,00	400,00	400,00
63512	Taxes foncières	13 000,00	12 500,00	12 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	513 300,00	550 271,00	550 271,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	31 000,00	30 000,00	30 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 750,00	1 950,00	1 950,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	6 450,00	6 350,00	6 350,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 200,00	1 200,00	1 200,00
6411	Salaires, appointements, commissions	262 450,00	287 150,00	287 150,00
6413	Primes et gratifications	62 950,00	66 300,00	66 300,00
6415	Supplément familial	1 220,00	1 750,00	1 750,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	49 400,00	51 500,00	51 500,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	67 500,00	70 600,00	70 600,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	3 650,00	4 300,00	4 300,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	2 350,00	2 450,00	2 450,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	3 400,00	3 421,00	3 421,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 880,00	2 150,00	2 150,00
6478	Autres charges sociales diverses	6 350,00	9 000,00	9 000,00
648	Autres charges de personnel	11 750,00	12 150,00	12 150,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 099 500,00	1 144 650,00	1 144 650,00
6531	Indemnités élus	12 250,00	12 900,00	12 900,00
6533	Cotisations de retraite élus	1 550,00	1 700,00	1 700,00
6534	Cotis. sécurité sociale élus - part pat.	4 100,00	4 350,00	4 350,00
6541	Créances admises en non-valeur	100 000,00	100 000,00	100 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	981 600,00	0,00	0,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	0,00	1 025 700,00	1 025 700,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		6 762 192,00	6 899 546,00	6 899 546,00
66	Charges financières (b) (8)	65 000,00	120 000,00	120 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	65 000,00	120 000,00	120 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	60 850,00	60 850,00	60 850,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	500,00	500,00	500,00
6743	Subventions exceptionnelles fonctionnt	350,00	350,00	350,00
678	Autres charges exceptionnelles	60 000,00	60 000,00	60 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00

CC REGION DE GUEWILLER - CCRG BUDGET ENVIRONNEMENT - BP - 2024

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
022	Dépenses imprévues (f)	20 000,00	20 000,00	20 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		6 908 042,00	7 100 396,00	7 100 396,00
023	Virement à la section d'investissement	1 435 147,00	1 804 000,00	1 804 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	228 111,00	223 904,00	223 904,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	228 111,00	223 904,00	223 904,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 663 258,00	2 027 904,00	2 027 904,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 663 258,00	2 027 904,00	2 027 904,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		8 571 300,00	9 128 300,00	9 128 300,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)		0,00
-----------------------------------	--	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)		0,00
--	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		9 128 300,00
---	--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	5 680,00	15 450,00	15 450,00
64198	Autres remboursements	5 680,00	15 450,00	15 450,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	6 011 098,00	6 108 674,00	6 108 674,00
706	Prestations de services	5 500 000,00	5 600 000,00	5 600 000,00
707	Ventes de marchandises	98,00	174,00	174,00
7083	Locations diverses	15 000,00	15 000,00	15 000,00
70871	Remb. frais par coll. de rattachement	0,00	8 500,00	8 500,00
7088	Autres produits activités annexes	496 000,00	485 000,00	485 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	588 900,00	603 900,00	603 900,00
74	Subventions d'exploitation	588 900,00	603 900,00	603 900,00
75	Autres produits de gestion courante	122 400,00	139 191,00	139 191,00
7581	FCTVA	0,00	200,00	200,00
7588	Autres	122 400,00	138 991,00	138 991,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		6 728 078,00	6 867 215,00	6 867 215,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	21 000,00	21 000,00	21 000,00
7714	Recouvr. créances admises en non valeur	1 000,00	1 000,00	1 000,00
778	Autres produits exceptionnels	20 000,00	20 000,00	20 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		6 749 078,00	6 888 215,00	6 888 215,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	36 563,00	38 768,00	38 768,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	36 563,00	38 768,00	38 768,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		36 563,00	38 768,00	38 768,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		6 785 641,00	6 926 983,00	6 926 983,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	2 201 317,00
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	9 128 300,00
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
1501	Opération d'équipement n° 1501 (5)	80 571,00	103 100,00	103 100,00
2001	Opération d'équipement n° 2001 (5)	153 100,00	117 500,00	117 500,00
2002	Opération d'équipement n° 2002 (5)	82 500,00	81 500,00	81 500,00
2003	Opération d'équipement n° 2003 (5)	193 200,00	0,00	0,00
2101	Opération d'équipement n° 2101 (5)	1 206 066,00	1 897 000,00	1 897 000,00
Total des dépenses d'équipement		1 715 437,00	2 199 100,00	2 199 100,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	185 000,00	185 000,00	185 000,00
1641	Emprunts en euros	185 000,00	185 000,00	185 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	20 000,00	20 173,00	20 173,00
Total des dépenses financières		205 000,00	205 173,00	205 173,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 920 437,00	2 404 273,00	2 404 273,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	36 563,00	38 768,00	38 768,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	36 563,00	38 768,00	38 768,00
13911	Sub. équipt cpte résult. Etat	788,00	788,00	788,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	8 607,00	10 812,00	10 812,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	10 419,00	10 419,00	10 419,00
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	633,00	633,00	633,00
13917	Sub. équipt cpte résult. Budget communaut	2 164,00	2 164,00	2 164,00
13918	Autres subventions d'équipement	13 952,00	13 952,00	13 952,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	300,00	2 000,00	2 000,00
2135	Installations générales, agencements	300,00	2 000,00	2 000,00
2151	Installations complexes spécialisées	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		36 863,00	40 768,00	40 768,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 957 300,00	2 445 041,00	2 445 041,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	55 259,00
---	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 500 300,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	98 400,00	9 400,00	9 400,00
1311	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. équipt Régions	89 000,00	0,00	0,00
1314	Subv. équipt Communes	9 400,00	9 400,00	9 400,00
1318	Autres subventions d'équipement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		98 400,00	9 400,00	9 400,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	70 307,00	460 996,00	460 996,00
10222	FCTVA	70 307,00	360 996,00	360 996,00
1068	Autres réserves	0,00	100 000,00	100 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		70 307,00	460 996,00	460 996,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		168 707,00	470 396,00	470 396,00
021	Virement de la section d'exploitation	1 435 147,00	1 804 000,00	1 804 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	228 111,00	223 904,00	223 904,00
28033	Frais d'insertion	23,00	23,00	23,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	110,00	869,00	869,00
28128	Aménagement Autres terrains	24 483,00	24 483,00	24 483,00
28131	Bâtiments	115 940,00	127 225,00	127 225,00
28135	Installations générales, agencements, ..	10 986,00	13 738,00	13 738,00
28153	Installations à caractère spécifique	2 629,00	2 821,00	2 821,00
28154	Matériel industriel	37 492,00	49 273,00	49 273,00
28157	Aménagements des matériels industriels	26 758,00	373,00	373,00
28182	Matériel de transport	2 588,00	2 588,00	2 588,00
28183	Matériel de bureau et informatique	6 843,00	2 257,00	2 257,00
28184	Mobilier	199,00	199,00	199,00
28188	Autres	60,00	55,00	55,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		1 663 258,00	2 027 904,00	2 027 904,00
041	Opérations patrimoniales (8)	300,00	2 000,00	2 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	300,00	2 000,00	2 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 663 558,00	2 029 904,00	2 029 904,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 832 265,00	2 500 300,00	2 500 300,00

+	
RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 500 300,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.
- (7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1501 (1)
LIBELLE : Equipements du service Environnement

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		351 752,71	a 0,00	103 100,00	b 103 100,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	6 049,52	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	6 049,52	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	345 703,19	0,00	102 100,00	102 100,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	22 447,06	0,00	4 600,00	4 600,00	0,00
2154	Matériel industriel	235 783,95	0,00	91 000,00	91 000,00	0,00
2182	Matériel de transport	46 402,04	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	36 292,98	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00
2184	Mobilier	4 777,16	0,00	1 500,00	1 500,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1311	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00
1314	Subv. équipt Communes	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-103 100,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2001 (1)
LIBELLE : Aménagement des déchèteries de Buhl et Soultz

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		355 383,49	a 0,00	117 500,00	b 117 500,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	602,54	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00
2033	Frais d'insertion	602,54	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	354 780,95	0,00	116 500,00	116 500,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	345 594,99	0,00	101 500,00	101 500,00	0,00
2153	Installations à caractère spécifique	6 302,20	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
2154	Matériel industriel	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	2 883,76	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1312	Subv. équipt Régions	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-117 500,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2002 (1)
LIBELLE : Aménagement des bornes à verre

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		72 714,38	a 0,00	81 500,00	b 81 500,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	627,98	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	627,98	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	72 086,40	0,00	81 500,00	81 500,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	37 800,00	0,00	47 500,00	47 500,00	0,00
2154	Matériel industriel	34 286,40	0,00	34 000,00	34 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 9 400,00
13	Subventions d'investissement	0,00	9 400,00
1314	Subv. équipt Communes	0,00	9 400,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-72 100,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2003 (1)
LIBELLE : Bâtiment FloRIOM

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		181 162,31	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	12 014,40	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	12 014,40	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	169 147,91	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	169 147,91	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2101 (1)
LIBELLE : Bâtiment des services techniques

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		6 378,89	a 0,00	1 897 000,00	b 1 897 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	464,63	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	464,63	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 474,26	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	4 474,26	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 440,00	0,00	1 897 000,00	1 897 000,00	0,00
2313	Constructions	1 440,00	0,00	1 897 000,00	1 897 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-1 897 000,00
---	----------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
3013	10/10/2023	2 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		2 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					3 744 500,00									
1641 Emprunts en euros (total)					3 744 500,00									
32474917	BANQUE CCM GUEBWILLER	08/07/2010		31/03/2020	384 500,00	F		3,750	2,529		T	X Echéance constante	O	A-1
32474922	BANQUE CCM GUEBWILLER	12/03/2014		30/09/2014	980 000,00	F		3,650	3,703		T	C		A-1
86290166417	BANQUE CRCAM	31/12/2015		31/03/2016	650 000,00	F		1,890	1,902		T	X Echéance constante		A-1
9216486	BANQUE CAISSE D EPARGNE	27/05/2013		30/09/2013	360 000,00	F		3,710	3,710		T	C		A-1
9455779	BANQUE CAISSE D EPARGNE	14/10/2014		31/01/2015	1 200 000,00	F		2,640	2,669		T	C		A-1
9749546	BANQUE CAISSE D EPARGNE	07/06/2016		31/12/2016	170 000,00	F		1,620	1,643		T	C		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									

CC REGION DE GUEBWILLER - CCRG BUDGET ENVIRONNEMENT - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					3 744 500,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		1 919 425,54					178 700,53	52 015,43	0,00	2 775,43
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 919 425,54					178 700,53	52 015,43	0,00	2 775,43
32474917		0,00	A-1	46 587,45	3,67	F		2,529	11 792,84	1 582,48	0,00	3,62
32474922		0,00	A-1	514 500,00	10,42	F		3,703	49 000,00	18 108,56	0,00	47,20
86290166417		0,00	A-1	418 963,09	11,92	F		1,902	31 407,69	7 696,67	0,00	20,35
9216486		0,00	A-1	171 000,00	9,42	F		3,710	18 000,00	6 093,68	0,00	15,77
9455779		0,00	A-1	660 000,00	10,75	F		2,669	60 000,00	16 830,00	0,00	2 684,00
9749546		0,00	A-1	108 375,00	12,67	F		1,643	8 500,00	1 704,04	0,00	4,49
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		1 919 425,54					178 700,53	52 015,43	0,00	2 775,43

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	6	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 919 425,54	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Agencements et aménagements de bâtiments, installations elec.	20	01/01/2000
L	Appareillage, matériel de bureau, outillage, conteneurs	10	01/01/2000
L	Bâtiments durables	60	01/01/2000
L	Bâtiments légers, abris	15	01/01/2000
L	Engins de travaux publics, véhicules	8	01/01/2000
L	informatique	5	01/01/2000
L	Mobilier de bureau	15	01/01/2000
L	Ouvrages lourds et voirie	30	01/01/2000
L	Subventions d'équipements	15	01/01/2000

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		630 000,00	630 000,00	0,00	630 000,00
Provision pour créances irrécouvrables	0,00	31/12/2021	630 000,00	630 000,00	0,00	630 000,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		630 000,00	630 000,00	0,00	630 000,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-55 259,00	-55 259,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-55 259,00	-55 259,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	100 000,00	100 000,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-55 259,00	-55 259,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	44 741,00	44 741,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	243 941,00	243 941,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	2 388 900,00	2 388 900,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	2 144 959,00	2 144 959,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		243 941,00	243 941,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		185 000,00	185 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	185 000,00	185 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		58 941,00	58 941,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	38 768,00	38 768,00
020	Dépenses imprévues	20 173,00	20 173,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 388 900,00	2 388 900,00
Ressources propres externes de l'année (a)		360 996,00	360 996,00
10222	FCTVA	360 996,00	360 996,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		2 027 904,00	2 027 904,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28033	Frais d'insertion	23,00	23,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	869,00	869,00
28128	Aménagement Autres terrains	24 483,00	24 483,00
28131	Bâtiments	127 225,00	127 225,00
28135	Installations générales, agencements, ..	13 738,00	13 738,00
28153	Installations à caractère spécifique	2 821,00	2 821,00
28154	Matériel industriel	49 273,00	49 273,00
28157	Aménagements des matériels industriels	373,00	373,00
28182	Matériel de transport	2 588,00	2 588,00
28183	Matériel de bureau et informatique	2 257,00	2 257,00
28184	Mobilier	199,00	199,00
28188	Autres	55,00	55,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	1 804 000,00	1 804 000,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D




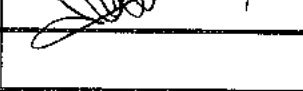
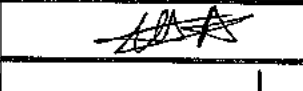
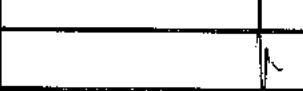

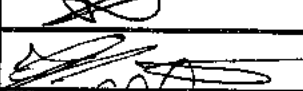

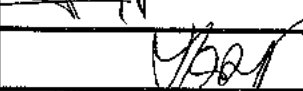
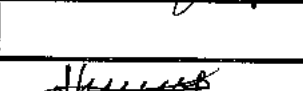
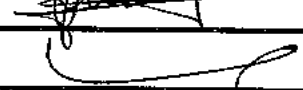



Nombre de membres en exercice : 41
 Nombre de membres présents : 32
 Nombre de suffrages exprimés : 37
 VOTES :
 Pour : 37
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : - 9 FEV. 2024








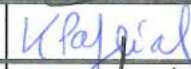
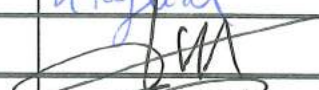



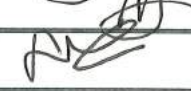

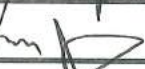

Présenté par (1) Le Président,
 A Guebwiller le 15/02/2024
 (1) Le Président,



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
 A Guebwiller, le 15/02/2024
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ABADOMA Dominique	
BRAUN Daniel	
BRENDER-SYDA Josiane	
COQUELLE Yves	
CORNEC Hélène	
DEHESTRU Anne	
DITTRICH Annie	
FACCHIN Christian	
FISCHER Jean-Jacques	
FRANCOIS-AULLEN Hélène	
FURSTENBERGER Alain	
GALLIATH Jean-Luc	
GRAWEY Claudine	
HABECKER Guy	
HART Maud	
HECKY Philippe	
HINDELANG Daniel	
HUMMEL Marie-Christine	
JUNG Marc	
KECH Maurice	
KELLER Yann	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

KLEITZ Francis	
KOHLER Francis	
LOEWERT Marianne	
MARCK Luc	
MARTIN Roland	
MULLER Angélique	
MULLER Claude	
OTTMANN Aurélie	
OURY Fleur	
PAGLIARULO Karine	
PELTIER Jean-Pierre	
ROTOLO Marcello	
ROTOLO Sylviane	
SCHLEGEL André	
SCHRUOFFENEGER Sylvie	
STAENDER Marie-Josée	
STICH Grégory	
TOGNI César	
WELTY André	
WURTZ François	

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le

27 FEV. 2024

, et de la publication le

27 FEV. 2024

A Guebwiller, le :

27 FEV. 2024

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 24680056900054	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Communauté de commune à FPU CC REGION DE GUEBWILLER
--	---

POSTE COMPTABLE DE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE
GUEBWILLER

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif

BUDGET : CCRG BUDGET CAMPING LE FLORIVAL (2)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	18
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	22
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	23
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	24
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières	25
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	26
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	27
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	28
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	442 200,00	358 190,00
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 84 010,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		442 200,00	442 200,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	348 700,00	133 072,00
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 215 628,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		348 700,00	348 700,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	790 900,00	790 900,00
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	108 572,00	0,00	121 617,00	121 617,00	121 617,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	192 250,00	0,00	195 511,00	195 511,00	195 511,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
Total des dépenses de gestion des services		302 322,00	0,00	318 628,00	318 628,00	318 628,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		312 822,00	0,00	329 128,00	329 128,00	329 128,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		59 579,00	59 579,00	59 579,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	48 878,00		53 493,00	53 493,00	53 493,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		48 878,00		113 072,00	113 072,00	113 072,00
TOTAL		361 700,00	0,00	442 200,00	442 200,00	442 200,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	442 200,00
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	163 000,00	0,00	210 000,00	210 000,00	210 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		165 000,00	0,00	210 000,00	210 000,00	210 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	124 421,00	0,00	137 151,00	137 151,00	137 151,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		289 421,00	0,00	347 151,00	347 151,00	347 151,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	28 260,00		11 039,00	11 039,00	11 039,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		28 260,00		11 039,00	11 039,00	11 039,00
TOTAL		317 681,00	0,00	358 190,00	358 190,00	358 190,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	84 010,00
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	442 200,00
---	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	102 033,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	350 240,00	0,00	337 661,00	337 661,00	337 661,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	350 240,00	0,00	337 661,00	337 661,00	337 661,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	350 240,00	0,00	337 661,00	337 661,00	337 661,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	28 260,00		11 039,00	11 039,00	11 039,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	28 260,00		11 039,00	11 039,00	11 039,00
	TOTAL	378 500,00	0,00	348 700,00	348 700,00	348 700,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	348 700,00
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	40 382,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	40 382,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	40 382,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		59 579,00	59 579,00	59 579,00

CC REGION DE GUEBWILLER - CCRG BUDGET CAMPING LE FLORIVAL - BP - 2024

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	48 878,00		53 493,00	53 493,00	53 493,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		48 878,00		113 072,00	113 072,00	113 072,00
TOTAL		89 260,00	0,00	133 072,00	133 072,00	133 072,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)		215 628,00
--	--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		348 700,00
---	--	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)

102 033,00

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.*

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 - RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 - DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	121 617,00		121 617,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	195 511,00		195 511,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 500,00		1 500,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	500,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	53 493,00	53 493,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	10 000,00		10 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		59 579,00	59 579,00
	Dépenses d'exploitation – Total	329 128,00	113 072,00	442 200,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	442 200,00
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	11 039,00	11 039,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	337 661,00	0,00	337 661,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	337 661,00	11 039,00	348 700,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	348 700,00
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	210 000,00		210 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	137 151,00	11 039,00	148 190,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		347 151,00	11 039,00	358 190,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	84 010,00
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	442 200,00
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	20 000,00	0,00	20 000,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		53 493,00	53 493,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
491	<i>Dépréciations des comptes de clients</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		59 579,00	59 579,00
Recettes d'investissement – Total		20 000,00	113 072,00	133 072,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	215 628,00
--	-------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	348 700,00
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	108 572,00	121 617,00	121 617,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	22 400,00	31 000,00	31 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	10 800,00	13 000,00	13 000,00
6064	Fournitures administratives	50,00	117,00	117,00
607	Achats de marchandises	3 000,00	8 000,00	8 000,00
6135	Locations mobilières	1 500,00	1 500,00	1 500,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	6 000,00	4 000,00	4 000,00
61528	Entretien,réparation autres biens immob.	4 500,00	3 000,00	3 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	3 000,00	4 000,00	4 000,00
6156	Maintenance	7 000,00	7 000,00	7 000,00
6161	Multirisques	937,00	940,00	940,00
617	Etudes et recherches	500,00	1 000,00	1 000,00
618	Divers	9 000,00	9 500,00	9 500,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	160,00	160,00	160,00
6233	Foires et expositions	2 000,00	3 000,00	3 000,00
6237	Publications	7 000,00	5 000,00	5 000,00
6256	Missions	0,00	500,00	500,00
6262	Frais de télécommunications	2 000,00	1 600,00	1 600,00
627	Services bancaires et assimilés	525,00	600,00	600,00
6282	Frais de gardiennage	12 000,00	12 000,00	12 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	2 000,00	0,00	0,00
6288	Autres	0,00	1 500,00	1 500,00
63512	Taxes foncières	5 700,00	5 700,00	5 700,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	8 500,00	8 500,00	8 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	192 250,00	195 511,00	195 511,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	62 050,00	59 600,00	59 600,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	600,00	650,00	650,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 050,00	2 150,00	2 150,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	450,00	450,00	450,00
6411	Salaires, appointements, commissions	83 650,00	87 000,00	87 000,00
6413	Primes et gratifications	7 600,00	12 000,00	12 000,00
6414	Indemnités et avantages divers	4 000,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	18 500,00	19 400,00	19 400,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	8 200,00	8 500,00	8 500,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	2 000,00	2 100,00	2 100,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	100,00	100,00	100,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	0,00	311,00	311,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	600,00	600,00	600,00
6478	Autres charges sociales diverses	1 500,00	1 700,00	1 700,00
648	Autres charges de personnel	950,00	950,00	950,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 500,00	1 500,00	1 500,00
658	Charges diverses de gestion courante	1 500,00	0,00	0,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	0,00	1 500,00	1 500,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		302 322,00	318 628,00	318 628,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	500,00	500,00	500,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	500,00	500,00	500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	10 000,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		312 822,00	329 128,00	329 128,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	59 579,00	59 579,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	48 878,00	53 493,00	53 493,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	48 878,00	53 493,00	53 493,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		48 878,00	113 072,00	113 072,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		48 878,00	113 072,00	113 072,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		361 700,00	442 200,00	442 200,00

+

CC REGION DE GUEBWILLER - CCRG BUDGET CAMPING LE FLORIVAL - BP - 2024

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	RESTES A REALISER N-1 (13)			0,00
				+
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)			0,00
				=
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES			442 200,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	2 000,00	0,00	0,00
64198	Autres remboursements	2 000,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	163 000,00	210 000,00	210 000,00
707	Ventes de marchandises	4 000,00	10 000,00	10 000,00
7083	Locations diverses	159 000,00	200 000,00	200 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		165 000,00	210 000,00	210 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	124 421,00	137 151,00	137 151,00
7741	Subvent° excep. coll. de rattachement	124 421,00	137 151,00	137 151,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		289 421,00	347 151,00	347 151,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	28 260,00	11 039,00	11 039,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	28 260,00	11 039,00	11 039,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		28 260,00	11 039,00	11 039,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		317 681,00	358 190,00	358 190,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	84 010,00
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	442 200,00
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	350 240,00	337 661,00	337 661,00
2121	Aménagement Terrains nus	22 000,00	60 000,00	60 000,00
2135	Installations générales, agencements	315 240,00	266 161,00	266 161,00
2183	Matériel de bureau et informatique	10 000,00	1 500,00	1 500,00
2184	Mobilier	3 000,00	10 000,00	10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		350 240,00	337 661,00	337 661,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		350 240,00	337 661,00	337 661,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	28 260,00	11 039,00	11 039,00
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	<i>28 260,00</i>	<i>11 039,00</i>	<i>11 039,00</i>
13911	<i>Sub. équipt cpte résult. Etat</i>	<i>3 333,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
13912	<i>Sub. équipt cpte résult. Régions</i>	<i>8 743,00</i>	<i>382,00</i>	<i>382,00</i>
13913	<i>Sub. équipt cpte résult. Départements</i>	<i>16 114,00</i>	<i>10 587,00</i>	<i>10 587,00</i>
13918	<i>Autres subventions d'équipement</i>	<i>70,00</i>	<i>70,00</i>	<i>70,00</i>
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		28 260,00	11 039,00	11 039,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		378 500,00	348 700,00	348 700,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	348 700,00
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	40 382,00	20 000,00	20 000,00
1312	Subv. équipt Régions	37 400,00	10 000,00	10 000,00
1318	Autres subventions d'équipement	2 982,00	10 000,00	10 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		40 382,00	20 000,00	20 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		40 382,00	20 000,00	20 000,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	59 579,00	59 579,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	48 878,00	53 493,00	53 493,00
28121	Aménagement Terrains nus	1 334,00	1 961,00	1 961,00
28135	Installations générales, agencements, ..	43 720,00	47 536,00	47 536,00
28138	Autres constructions	547,00	353,00	353,00
28181	Installations générales, agencements	360,00	360,00	360,00
28183	Matériel de bureau et informatique	119,00	774,00	774,00
28184	Mobilier	1 659,00	1 799,00	1 799,00
28188	Autres	1 139,00	710,00	710,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		48 878,00	113 072,00	113 072,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		48 878,00	113 072,00	113 072,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		89 260,00	133 072,00	133 072,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	215 628,00
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	348 700,00
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	25-03-2010

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Agencements et aménagements	20	01/01/2000
L	Appareillage, matériel de bureau, outillage, conteneurs	10	01/01/2000
L	Bâtiments durables	60	01/01/2000
L	Bâtiments légers et abris	15	01/01/2000
L	Engins de travaux publics, véhicules	8	01/01/2000
L	Informatique	5	01/01/2000
L	Mobilier de bureau	15	01/01/2000
L	Ouvrages lourds de voirie	30	01/01/2000
L	Subventions d'équipement	15	01/01/2000

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	215 628,00	215 628,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	215 628,00	215 628,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	215 628,00	215 628,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	215 628,00	215 628,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	11 039,00	11 039,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	113 072,00	113 072,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	102 033,00	102 033,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		11 039,00	I 11 039,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		11 039,00	11 039,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	11 039,00	11 039,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		113 072,00	113 072,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		113 072,00	113 072,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28121	Aménagement Terrains nus	1 961,00	1 961,00
28135	Installations générales, agencements, ..	47 536,00	47 536,00
28138	Autres constructions	353,00	353,00
28181	Installations générales, agencements	360,00	360,00
28183	Matériel de bureau et informatique	774,00	774,00
28184	Mobilier	1 799,00	1 799,00
28188	Autres	710,00	710,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	59 579,00	59 579,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

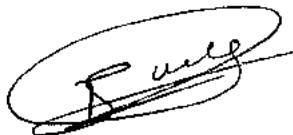
IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 41
 Nombre de membres présents : 32
 Nombre de suffrages exprimés : 37
 VOTES :
 Pour : 37
 Contre : 0
 Abstentions : 0


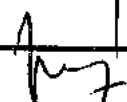
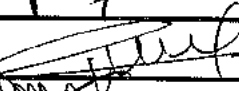
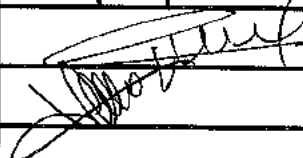






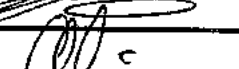


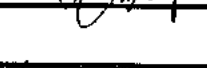

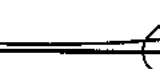
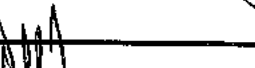
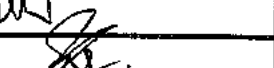



- 9 FEV. 2024

Date de convocation :


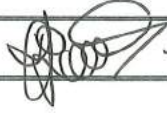




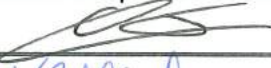
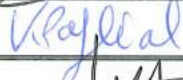








Présenté par (1) Le Président,
 A Guebwiller le 15/02/2024
 (1) Le Président,



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
 A Guebwiller, le 15/02/2024
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ABADOMA Dominique	
BRAUN Daniel	
BRENDER-SYDA Josiane	
COUELLE Yves	
CORNEC Hélène	
DEHESTRU Anne	
DITTRICH Annie	
FACCHIN Christian	
FISCHER Jean-Jacques	
FRANCOIS-AULLEN Hélène	
FURSTENBERGER Alain	
GALLIATH Jean-Luc	
GRAWEY Claudine	
HABECKER Guy	
HART Maud	
HECKY Philippe	
HINDELANG Daniel	
HUMMEL Marie-Christine	
JUNG Marc	
KECH Maurice	
KELLER Yann	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

KLEITZ Francis	
KOHLER Francis	
LOEWERT Marianne	
MARCK Luc	
MARTIN Roland	
MULLER Angélique	
MULLER Claude	
OTTMANN Aurélie	
OURY Fleur	
PAGLIARULO Karine	
PELTIER Jean-Pierre	
ROTOLO Marcello	
ROTOLO Sylviane	
SCHLEGEL André	
SCHRUOFFENEGER Sylvie	
STAENDER Marie-Josée	
STICH Grégory	
TOGNI César	
WELTY André	
WURTZ François	

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le **27 FEV. 2024**, et de la publication le **27 FEV. 2024**
 A Guebwiller, le **27 FEV. 2024**

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général, ...
 (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.
 (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



BILAN - PROGRAMME 2023

GERPLAN de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller

intitulé de l'action	informations sur opération	I/F	MO	co-financement (en %)					coût prévisionnel		participation financière (en €)					commentaires
				EPCI	commune(s)	CeA	région	autres (à préciser)	coût TTC	coût HT	EPCI	commune	CeA	région	autres (à préciser)	
Organisation d'animations en partenariat avec le CPIE Hautes-Vosges et la Maison de la Nature du Vieux Canal.	Animations proposées aux élèves du cycle 3 des écoles primaires du territoire de la CCRG sur les thèmes du gaspillage alimentaire, des énergies fossiles et renouvelables, de l'éco-consommation, de l'eau et de la biodiversité.	F	CCRG	50%		50%			8 102 €		4 352 €		3 750 €			5 ^e édition : partenariat avec la Maison de la Nature du Vieux-Canal et le CPIE Hautes-Vosge. 30 séances assurées pour 682 élèves. Subvention hors frais de déplacement CPIE. Projet réalisé
Soutenir le développement des circuits courts et la promotion/valorisation des produits agricoles locaux	Création d'un répertoire des producteurs locaux sur le site Internet de la CCRG	F	CCRG	100%		0%			p.m.	p.m.	p.m.		p.m.			Questionnaire transmis aux agriculteurs en mai 2022. La possibilité est offerte aux producteurs qui le souhaitent d'être répertoriés sur le site Internet de la CCRG. 3 producteurs ont répondu favorablement. Projet réalisé à poursuivre
sous-total de cet axe									8 102 €	0 €	4 352 €		3 750 €			
Orientation 2 : Sauvegarder et valoriser les paysages identitaires																
Création d'un sentier pédagogique	Autour de la basilique de Thierenbach	I	Jungholtz			60%		40%	21 490 €	17 908 €		14 327 €	7 163 €		Leader	Partenariat avec la Commune de Soultz concernée par le passage du sentier. Intervention par le CPIE des Hautes-Vosges, l'ONF, la LPO pour la réalisation de panneaux pédagogiques. Collaboration avec le Club Vosgien pour le tracé et l'Office de Tourisme pour la promotion du sentier. Uniquement éligibles les panneaux pédagogiques sur des thématiques environnementales. AR démarrage anticipé demandé. Projet en cours
Création d'un sentier pédagogique	Sentier de découverte sur l'histoire de la commune au niveau économique et social et sur la filière viticole. Parcours entre forêt et vignes.	I	Bergholtz			20%		20%	0 €	0 €		0 €	0 €		0 €	sentier agrémenté de panneaux pédagogique, création d'un fascicule distribué aux habitants et mis en ligne sur le site Internet de la commune, et création d'audioguides. Dossier Leader déposé. Sorti du GERPLAN car financement Leader à hauteur de 80 %.
Action de sensibilisation au Jardinage au naturel	Comme pour 2022, organisation d'une distribution de broyat de branches, sur 1/2 journée - Avec participation des Eco-jardiniers du SM4	F	CCRG	100%					p.m.	p.m.	p.m.		p.m.			Distribution de broyat à la déchèterie de Soultz - Samedi 18/11/23, en partenariat avec les éco-jardiniers du SM4. 11 usagers ont récupéré du broyat, près de 6 m3 de broyat disponible. Projet réalisé
Action de sensibilisation au Jardinage au naturel	Atelier fabrication de nichoirs à passereaux, en bois, grand public + Mini-présentation des oiseaux du jardin	F	CCRG	100%					p.m.	p.m.	p.m.		p.m.			Atelier de fabrication de nichoirs à chauve-souris, le 24/05/23 au SEA, 15 participants dont 7 enfants. Projet réalisé
Mettre en valeur des sites naturels, paysagers et historiques secondaires	Découverte des richesses naturelles de l'ancienne glaisière de Hartmannswiller, dans le cadre d'une manifestation liée au céramiste Deck, en partenariat avec le service Patrimoine	F	CCRG	100%					p.m.	p.m.	p.m.		p.m.			Samedi 20/05/23, Visite-randonnée: les glaisières de Hartmannswiller et la tuilerie Zeller de Wuenheim, animée conjointement par l'animateur Gerplan et une animatrice du Pays d'art et d'histoire. 30 participants. Projet réalisé
Création de haies vives et plantation d'arbres fruitiers	Conférence sur les haies champêtres (par Haies Vives d'Alsace) Organiser un jeu concours pour promouvoir les haies champêtres, grand public et acteurs du milieu agricole	F	CCRG	100%					p.m.	p.m.	p.m.		p.m.			Action non réalisée en 2023, à reporter
Création de haies vives et plantation d'arbres fruitiers	Plantation d'une haie champêtre à l'arrière du gymnase du lycée Deck, à Guebwiller	I	CCRG	100%					250 €	208 €	250 €		0 €			Linéaire de 30 à 35 m, sur 2 rangées - hors subvention GERPLAN. Projet non réalisé - reporté en 2024
Création de haies vives et plantation d'arbres fruitiers	Plantation d'arbustes à plusieurs endroits de la commune et étendre le verger par la plantation de nouveaux arbres fruitiers	I	WUENHEIM	60%		40%			1 852 €	1 543 €		1 235 €	617 €			plantation de 85 arbustes et 5 arbres de hauts jets pour étendre le verger - variétés issues de la liste préconisée par la CeA et de la commande groupée de la CCRG. Projet réalisé
sous-total de cet axe									23 592 €	19 659 €	250 €	15 562 €	7 780 €	0 €	0 €	
Orientation 3 : Préserver le patrimoine naturel																
Sorties natures	Organisation de sorties natures sur des thématiques à définir	F	CCRG	100%					p.m.	p.m.		p.m.	p.m.			Destinées à la Commission GERPLAN. Visite de la Ferme Bronner à Linthal le 8/06/23. Thématique : réouverture paysagère + transformation de la laine angora. 5 participants. Projet réalisé
Préserver un réseau de micro-sites naturels à l'échelle de la CCRG	Aménagement de structures composées de pierres sèches et de vieux bois pour accueillir la petite faune, au niveau de l'aire d'épandage de crues dans la ZA de Soultz	I	CCRG	100%					p.m.	p.m.		p.m.	p.m.			Aménagement réalisé en interne par les services techniques de la CCRG avec des matériaux de récupération, selon préconisations du plan de gestion de BUFO - En cours

intitulé de l'action	informations sur opération	I/F	MO	co-financement (en %)					coût prévisionnel		participation financière (en €)					commentaires	
				EPCI	commune(s)	CeA	région	autres (à préciser)	coût TTC	coût HT	EPCI	commune	CeA	région	autres (à préciser)		
Promouvoir les haies vives, des jardins et des potagers respectueux de l'environnement et des paysages	Construction de nichoirs à hirondelles pour certains bâtiments de la CCRG (déchèterie de Soultzmatt par exemple)	I	CCRG	100%					p.m.	p.m.		p.m.	p.m.			Aménagement réalisé en interne par les services techniques de la CCRG. Projet non réalisé	
Promouvoir les haies vives, des jardins et des potagers respectueux de l'environnement et des paysages	A la découverte des plantes exotiques invasives: sortie grand public	F	CCRG	100%					p.m.	p.m.		p.m.	p.m.			Sortie grand public "Plantes exotiques envahissantes" animée par la Maison de la Nature de Hirtzfelden, samedi 23/09/23 à Merxheim - 19 participants. Projet réalisé	
Promouvoir une gestion différenciée des espaces verts et des bords de route	Sensibilisation des services techniques et espaces verts communaux à la problématique des plantes exotiques invasives	F	CCRG	100%					p.m.	p.m.		p.m.	p.m.			Sensibilisation des services techniques communaux et intercommunaux à la gestion des plantes exotiques envahissantes, animée par la FREDON Grand Est, samedi 26/09/23 - 24 participants (CCRG, mairies de Guebwiller, Lautenbach, Orschwihr, Issenheim et Murbach. Projet réalisé	
Promouvoir les haies vives, des jardins et des potagers respectueux de l'environnement et des paysages	Ateliers de construction de nichoirs à hirondelles pour le grand public + mini conférence sur les enjeux de conservation des hirondelles	I	CCRG	100%					p.m.	p.m.		p.m.	p.m.			Aménagement réalisé en interne par les services techniques de la CCRG, présentation éventuellement effectuée par la Ligue de Protection des Oiseaux. Non réalisé, à reporter en 2024.	
Améliorer la connaissance et mettre en place un observatoire (veille) de la biodiversité locale	Engager des inventaires naturalistes sur les parcelles gérées par la CCRG afin de mesurer les impacts de la gestion différenciée sur la faune et la flore	F	CCRG	100%					p.m.	p.m.		p.m.	p.m.			A chiffrer : temps passé, intervenants (agents CCRG + naturalistes bénévoles naturalistes), ... Non réalisé, à reporter en 2024.	
Améliorer la connaissance et mettre en place un observatoire (veille) de la biodiversité locale	"Sauvages de ma rue": à la découverte de la flore spontanée, initiation à la botanique, grand public	F	CCRG	100%					p.m.	p.m.		p.m.	p.m.			Sur 1/2 journée, intervention structure extérieure (MNH, Vivarium)? Non réalisé, à reporter en 2024	
Améliorer la connaissance et mettre en place un observatoire (veille) de la biodiversité locale	A la découverte de la petite faune des espaces verts de la CCRG gérées en gestion différenciée, initiation aux sciences participatives, grand public	F	CCRG	100%					p.m.	p.m.		p.m.	p.m.			Sur 1/2 journée, intervention structure extérieure (MNH, Vivarium)? Non réalisé, à reporter en 2024	
Opération de commande groupée d'arbres et d'arbustes	8ème édition de l'opération de commande groupée d'arbres et d'arbustes.	F	CCRG	50%					3 305 €	2 754 €	1 653 €		1 652 €			87 commandes pour 117 arbres fruitiers, 212 arbustes et 116 petits fruits pour un montant de 7 633 €. Opération très suivie et appréciée à renouveler. Projet réalisé	
sous-total de cet axe									3 305 €	2 754 €	1 653 €	0 €	1 652 €				
				total général					34 999 €	22 413 €	6 255 €	15 562 €	13 182 €	0 €	0 €		

PROGRAMME 2024

GERPLAN de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller

intitulé de l'action	informations sur opération	I/F	MO	co-financement (en %)					coût prévisionnel		participation financière (en €)					commentaires
				EPCI	commune(s)	CeA	région	autres (à préciser)	coût TTC	coût HT	EPCI	commune	CeA	région	autres (à préciser)	
Organisation d'animations en partenariat avec le CPIE Hautes-Vosges et la Maison de la Nature du Vieux Canal.	Animations proposées aux élèves du cycle 3 des écoles primaires du territoire de la CCRG sur les thèmes du gaspillage alimentaire, des énergies fossiles et renouvelables, de l'éco-consommation, de l'eau et de la biodiversité.	F	CCRG	50%		50%			8 000 €	8 000 €	4 000 €		4 000 €			6 ^e édition : partenariat avec la Maison de la Nature du Vieux-Canal et le CPIE Hautes-Vosges. Nouveauté : Faune sauvage de nos montagnes et Mammifères de nos forêts de plaine
sous-total de cet axe									8 000 €	8 000 €	4 000 €		4 000 €			
Orientation 2 : Sauvegarder et valoriser les paysages identitaires																
Action de sensibilisation au Jardinage au naturel	Comme pour 2022 et 2023, organisation d'une distribution de broyat de branches, sur 1/2 journée - Avec participation des Eco-jardiniers du SM4	F	CCRG	100%					p.m.	p.m.	p.m.		p.m.			Pour 2024: revoir les conditions, à greffer éventuellement à une opération comme par exemple la distribution des arbres et arbustes
Action de sensibilisation au Jardinage au naturel	Atelier fabrication de nichoirs à passereaux, en bois, grand public + Mini-présentation des oiseaux du jardin	F	CCRG	100%					p.m.	p.m.	p.m.		p.m.			Organisation d'1 événement, sur 1/2 journée, dans le cadre d'une manifestation nationale comme la Fête de la Nature (uniquement pour mémoire) --> A voir pour participation du groupe local de la LPO Alsace
Mettre en valeur des sites naturels, paysagers et historiques secondaires	Découverte des richesses naturelles d'un site de la CCRG sur le modèle des visites de 2022 (vergers Schweighouse et murets en pierres sèches Buhl) et 2023 (glaisière Hartmannswiller et tuilerie Wuenheim), en partenariat avec la Pays d'art et d'histoire	F	CCRG	100%					p.m.	p.m.	p.m.		p.m.			Sur 1/2 journée, lieu et date à définir --> Eventuellement secteur viticole de Guebwiller
Création de haies vives et plantation d'arbres fruitiers	Conférence sur les haies champêtres (par Haies Vives d'Alsace) Organiser un jeu concours pour promouvoir les haies champêtres, grand public et acteurs du milieu agricole	F	CCRG	100%					p.m.	p.m.	p.m.		p.m.			Report action 2023 pour automne 2024 si une commune est intéressée pour l'aménagement d'environ 30 m de haie champêtre sur terrain communal (conditions de participation de Haies Vives d'Alsace restant à préciser)
Création de haies vives et plantation d'arbres fruitiers	Plantation d'une haie champêtre à l'arrière du gymnase du lycée Deck, à Guebwiller	I	CCRG	100%					250 €	208 €	250 €		0 €			Linéaire de 30 à 35 m, sur 2 rangées --> Report action 2023 pour printemps ou automne 2024
Création de haies vives et plantation d'arbres fruitiers	Atelier-animation grand public sur le saule têtard	F	CCRG	100%					p.m.	p.m.	p.m.		p.m.			Animation de 2 heures, à prévoir avant le 15/03/24 - présentation des enjeux patrimoniaux et écologiques du saule têtard, démonstration de taille et plantation de nouvelles boutures. Distribution de boutures de saules aux participants.
sous-total de cet axe									250 €	208 €	250 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Orientation 3 : Préserver le patrimoine naturel																
Restauration de murets en pierres sèches	Réfection du muret en pierres sèches - chemin du Réservoir	I	BUHL		60%	40%			3 450 €	3 450 €		2 070 €	1 380 €			Remise en état des murets qui soutiennent les chemins du vignoble pour les sécuriser davantage.
Restauration de murets en pierre sèche	Réfection du muret en pierre sèche - Lieu-dit Neuberg	I	BUHL		60%	40%			7 534 €	6 278 €		3 767 €	2 511 €			Remise en état d'un tronçon de muret suite à son effondrement
Sorties nature	Organisation de sorties nature sur des thématiques à définir	F	CCRG	100%					p.m.	p.m.	p.m.		p.m.			destinée aux membres de la Commission
Préserver un réseau de micro-sites naturels à l'échelle de la CCRG	Aménagement de structures composées de pierres sèches et de vieux bois pour accueillir la petite faune, au niveau de l'aire d'épandage de crues dans la ZA de Soultz	I	CCRG	100%					p.m.	p.m.	p.m.		p.m.			Dans la continuité des actions engagées en 2023, prévoir un 2 ^e aménagement en pierre et vieux bois, dans le linéaire de haies.
Promouvoir les haies vives, des jardins et des potagers respectueux de l'environnement et des paysages	Animation-démonstration autour de l'usage de la faux (gestion écologique des prairies)	F	CCRG	100%					p.m.	p.m.	p.m.		p.m.			Possibilité de faire intervenir un "passionné" pour une séance d'environ 3 heures, nombre de participants limité
Promouvoir les haies vives, des jardins et des potagers respectueux de l'environnement et des paysages	Atelier-animation grand public sur les plantes vivaces résistantes à la sécheresse et l'aménagement de massifs secs	F	CCRG	100%					p.m.	p.m.	p.m.		p.m.			Sur la base des aménagements réalisés en 2023 au camping : visite avec présentation de quelques vivaces à privilégier pour un massif sec, durée 2 heures
Améliorer la connaissance et mettre en place un observatoire (veille) de la biodiversité locale	Engager des inventaires naturalistes sur les parcelles gérées par la CCRG afin de mesurer les impacts de la gestion différenciée sur la faune et la flore	F	CCRG	100%					p.m.	p.m.	p.m.		p.m.			A chiffrer: temps passé, intervenants (agents CCRG + naturalistes, bénévoles naturalistes) - Non réalisé en 2023, à reporter en 2024

intitulé de l'action	informations sur opération	I/F	MO	co-financement (en %)					coût prévisionnel		participation financière (en €)					commentaires
				EPCI	commune(s)	CeA	région	autres (à préciser)	coût TTC	coût HT	EPCI	commune	CeA	région	autres (à préciser)	
Améliorer la connaissance et mettre en place un observatoire (veille) de la biodiversité locale	"Sauvages de ma rue": à la découverte de la flore spontanée, initiation à la botanique, grand public	F	CCRG	100%					p.m.	p.m.	p.m.		p.m.			Sur 1/2 journée, intervention structure extérieure (MNH, Vivarium)? - Non réalisé en 2023, à reporter en 2024
Améliorer la connaissance et mettre en place un observatoire (veille) de la biodiversité locale	A la découverte de la petite faune des espaces verts de la CCRG gérées en gestion différenciée, initiation aux sciences participatives, grand public	F	CCRG	100%					p.m.	p.m.	p.m.		p.m.			Sur 1/2 journée, intervention structure extérieure (MNH, Vivarium)? - Non réalisé en 2023, à reporter en 2024
Opération de commande groupée d'arbres et d'arbustes	9ème édition de l'opération de commande groupée d'arbres et d'arbustes.	F	CCRG	50%					4 000 €	3 333 €	2 000 €		2 000 €			
sous-total de cet axe									14 984 €	13 061 €	2 000 €	5 837 €	5 891 €			
total général									23 234 €	21 269 €	6 250 €	5 837 €	9 891 €	0 €	0 €	

Tableau récapitulatif des dossiers éligibles au PIG 2023

Dossiers PIG validés et engagés - Année 2023

Propriétaires occupants				
N° d'ordre	Nom Prénom	Commune	Gain énergétique	Dossier agréé, soldé ou autre
1	ZAK Serge	13 rue du Felsenbach 68610 LAUTENBACH-ZELL	E→C + 68 %	Engagé (mars 2023)
2	BOUIN Doris	17 rue Émile Keller 68500 GUEBWILLER	E→C + 61 %	Engagé (avril 2023)
3	WEXLER Sébastien	5 rue Haute 68610 LAUTENBACH	C→B + 39 %	Engagé (avril 2023)
4	FILLATRE Aline	3 rue Saint-Georges 68360 SOULTZ	(*)	En montage (mars 2023)
5	PERROLAZ Jean-Jacques	28 A rue de la Commanderie 68500 GUEBWILLER	(*)	En montage (mars 2023)
6	AMEUR Mickaël	2 place Saint-Nicolas 68500 ORSCHWIHR	(*)	En montage (mars 2023)
7	LE PERF Romain	4 rue des Pins 68610 LAUTENBACH	G→D + 63 %	Pour paiement (septembre 2023)
8	CREUZOT Ophélie	32 rue Freundstein 68360 SOULTZ	F→D + 54 %	Engagé (septembre 2023)
9	VANDELIN J-Pierre et M-Rose	5 rue du Vignoble 68500 BERGHOLTZ-ZELL	(*)	Engagé (octobre 2023)
10	MASKOVA Jaroslava	22 rue du Ballon 68500 GUEBWILLER	F→D + 54 %	Engagé (octobre 2023)
11	WINTERHALTER Georges	20 rue des Jardins 68500 RIMBACH-ZELL	(*)	En montage (septembre 2023)
12	GIRODET/BONNISSOL Aurore	16 rue des Faons 68360 SOULTZ	(*)	Déposé (septembre 2023)
13	SELTENSPERGER Sophie Laure	9 rue des Fougères 68360 SOULTZ	(*)	En montage (septembre 2023)
14	LECRAS Alexis	92 Grand-Rue 68610 LAUTENBACH-ZELL	(*)	En montage (septembre 2023)
15	VANHILLE Julien	7 rue des Fleurs 68610 LAUTENBACH-ZELL	E→D + 39 %	Engagé (octobre 2023)

16	SIMON Alain	7A rue de la Gare 68500 MERXHEIM	(*)	En montage (octobre 2023)
17	LHOTE Patrice	14 rue Mme Adolphe 68500 GUBWILLER	(*)	En montage (octobre 2023)
18	SAROUT El Mostafa	14 rue du Nouveau Monde 68360 SOULTZ	D→C + 42 %	Engagé (octobre 2023)
19	REISSER Olivier	7 rue des Larrons 68500 GUEBWILLER	(*)	En montage (octobre 2023)
20	MATON Christine	77 rue de Guebwiller 68500 ISSENHEIM	(*)	Déposé (octobre 2023)
21	LONCHAMP Aline	4 rue de l'école 68500 HARTMANNSWILLER	(*)	En montage (novembre 2023)
22	AMANE Sabah	16 rue du Stade 68500 GUEBWILLER	(*)	Déposé (décembre 2023)
23	SCHNELLER Jade	62 rue Principale 68610 LAUTENBACH	(*)	En montage (décembre 2023)
24	FLAYELLE Medhi	4 rue du Wolfhag 68360 SOULTZ	(*)	En montage (décembre 2023)

Classés sans suite :

1	BONNEVILLE Emmanuel	118 rue Principale 68500 WUENHEIM	(*)	Classé sans suite au cours de l'année
2	VON HOF Micheline	6 rue Schellbaum 68360 SOULTZ	(*)	Classé sans suite au cours de l'année
3	GUIGUE Jean-Baptiste	5 chemin du Schimmelrain 68500 GUEBWILLER	(*)	Classé sans suite au cours de l'année
4	FISCHER Raymonde	42 Grand-Rue 68610 LAUTENBACH-ZELL	(*)	Classé sans suite au cours de l'année
5	CLAWEY Élisabeth	181 rue Florival 68530 BUHL	(*)	Classé sans suite au cours de l'année
6	CRONIMUND Fabienne	6 rue des Suisses 68500 BERGHOLTZ-ZELL	(*)	Classé sans suite au cours de l'année

Propriétaires bailleurs				
N° d'ordre	Nom Prénom	Commune	Gain énergétique	Dossier agréé, soldé ou autre
1	MOUZOUN Abdellah	10 rue de Lucerne 68500 GUEBWILLER	(*)	En montage
2	RICHARD Denise	31 rue de Raedersheim 68360 SOULTZ	(*)	En montage

Classés sans suite :

1	GABLE	50 rue des Alliés 68500 GUEBWILLER	500 €	(*)	Classé sans suite au cours de l'année
2	AUREGGIO	2 rue des Prêtres 68570 SOULTZMATT	500 €	(*)	Classé sans suite au cours de l'année
3	ZASATZ Élise	123 rue Principale 68500 WUENHEIM	500 €	(*)	Classé sans suite au cours de l'année

(*)nc : les latitudes des dossiers nous sont transmises une fois les travaux engagés ; toutefois, les gains énergétiques ne peuvent être inférieurs à + 25 %.

Pour rappel, la CCRG et la CeA ont défini le cadre de subventionnement des dossiers à partir de la convention Fonds Alsace Rénov' selon les pourcentages suivants :

Détails du pourcentage :

Propriétaire occupant :

Statut propriétaire	Habitat indigne	Travaux vacance	Énergie
Très modeste	8 % (plafond 4 000)	3,5 % (plafond 1 750)	3,5 % (plafond 1 000)
Modeste	8 % (plafond 4 000)	3,5 % (plafond 1 750)	3,5 % (plafond 1 000)

Propriétaire bailleur :

Habitat indigne ou très dégradé	Précarité énergétique
5 % (plafond 4 000/logement)	5 % (plafond 3 000/logement)

Tableau récapitulatif des dossiers éligibles au PIG 2022

Dossiers PIG validés et engagés – Année 2022

Propriétaires occupants				
N° d'ordre	Nom Prénom	Commune	Gain énergétique	Dossier agréé, soldé ou autre
1	NICO Odile	6, rue de la Rivière 68500 RAEDERSHEIM	F→D + 36 %	En paiement
2	CUGNASSE Xavier	30, rue de l'Ermitte 68500 GUEBWILLER	F→D + 36 %	En paiement
3	SALLIER Maryline	10, chemin du Heissenstein 68500 GUEBWILLER	F→D + 45 %	Engagé
4	FORSTER/KAUFMANN Marie-Anne	9, rue de Soultz 68500 ISSENHEIM	(*)	Engagé
5	HUEBER Bernadette	43, rue du Canal 68570 SOULTZMATT	F→D + 47 %	Engagé
	EZZBAIL Sufyan	3, rue de Mulbach 68500 ISSENHEIM	Dossier inscrit au 1 ^{er} semestre mais classé sans suite au cours du 2 ^e semestre 2022	
	ROTHENFLUG Mathias	5, montée de Thierenbach 68500 WUENHEIM	Dossier inscrit au 1 ^{er} semestre mais classé sans suite au cours du 2 ^e semestre 2022	
	RONIAUX Jean-François	12, rue de la Paroisse 68530 BUHL	Dossier inscrit au 1 ^{er} semestre mais classé sans suite au cours du 2 ^e semestre 2022	
	PITRUZELLA Guiseppa	20, rue de la Chapelle 68500 WUENHEIM	Dossier inscrit au 1 ^{er} semestre mais classé sans suite au cours du 2 ^e semestre 2022	
	CHERDAD Jamel	7, rue de l'Appenthal 68500 GUEBWILLER	Dossier inscrit au 1 ^{er} semestre mais classé sans suite au cours du 2 ^e semestre 2022	
6	FRANCK Arsène	44, rue Petit Paris 68610 LINTHAL	G→E + 48 %	Engagé
7	YODER Thimothée	2A, rue du Mannberg 68360 SOULTZ	(*)	En montage
8	MEYER Isabelle	6, chemin du Peternit 68500 GUEBWILLER	C→B	En paiement
9	GSTALTER Dominique et Corinne	64, rue Principale 68500 RIMBACH-ZELL	F→D + 45 %	En paiement
10	COMPER Liliane	3, rue des Peupliers 68360 SOULTZ	(*)	En montage
11	HORN Nancy	27, rue Madame Adolphe 68500 GUEBWILLER	(*)	En montage
12	HASSENFRATZ René	9, rue des Faisans 68500 MERXHEIM	(*)	En montage

13	GRAWEY Pierre	82, rue du Trotberg 68500 GUEBWILLER	(*)	En montage
14	FINIELS Marc	3, rue du Général Lebouc 68500 GUEBWILLER	(*)	En montage
15	PIERRAT Vincent	5A, rue Saint-Jean 68610 LAUTENBACH	(*)	En montage
16	FILLATRE Jérémy	3, rue Saint-Georges 68360 SOULTZ	(*)	En montage
17	TWAROG Agnieszka	26, rue du Château Fort 68360 SOULTZ	(*)	En montage
18	SCHLAG Anaïs	43, rue de Guebwiller 68500 BERGHOLTZ- ZELL	(*)	En montage
19	FORSTER Françoise	18, rue Jean Jaurès 68500 GUEBWILLER	(*)	En montage
20	HAMMERER Claudine	19, rue Théodore Deck 68500 GUEBWILLER	(*)	En montage
21				
22				
23				
24				

Propriétaires bailleurs				
1	PROBST Paulette	4, rue Émile de Bary 68500 GUEBWILLER	(*)	En montage
2	SCHLEGEL André	13, rue des Boulangers 68570 SOULTZMATT	(*)	En montage
3	MANN Benoît	48, rue Belchenthal 68500 MURBACH	(*)	En montage
4	WAGNER Michel	16, rue du Bois 68610 LAUTENBACH	(*)	En montage

(*)nc : les latitudes des dossiers nous sont transmises une fois les travaux engagés ; toutefois, les gains énergétiques ne peuvent être inférieurs à + 25 %.

Pour rappel, la CCRG et la CeA ont défini le cadre de subventionnement des dossiers à partir de la convention Fonds Alsace Rénov' selon les pourcentages suivants :

Détails du pourcentage :

Propriétaire occupant :

Statut propriétaire	Habitat indigne	Travaux vacance	Énergie
Très modeste	8 % (plafond 4 000)	3,5 % (plafond 1 750)	3,5 % (plafond 1 000)
Modeste	8 % (plafond 4 000)	3,5 % (plafond 1 750)	3,5 % (plafond 1 000)

Propriétaire bailleur :

Habitat indigne ou très dégradé	Précarité énergétique
5 % (plafond 4 000/logement)	5 % (plafond 3 000/logement)

Prénom	Nom	Indemnités perçues au titre du mandat de conseiller communautaire			Indemnités perçues au titre de représentant de l'intercommunalité dans un syndicat mixte ou pôle métropolitain ou PETR			Indemnités perçues au titre de représentant de l'intercommunalité au sein d'une SEM ou SPL...		
		Indemnités de fonction perçues	Remboursements de frais kilométriques, repas, séjour...	Avantages en nature véhicule, logement...	Indemnités de fonction perçues (préciser le nom du syndicat)	Remboursements de frais kilométriques, repas, séjour...	Avantages en nature véhicule, logement...	Indemnités de fonction perçues (préciser le nom)	Remboursements de frais kilométriques, repas, séjour...	Avantages en nature véhicule, logement...
Luc	MARCK	0	0	0	3 199 (SMMGB)	0	0	0	0	0
Roland	MARTIN	12 999	0	0	0	0	0	0	0	0
Angélique	MULLER	12 036	0	0	0	0	0	0	0	0
Claude	MULLER	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aurélie	OTTMANN	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fleur	OURY	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Karine	PAGLIARULO	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Jean-Pierre	PELTIER	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Marcello	ROTOLO	31 537	0	0	0	0	0	0	0	0
Sylviane	ROTOLO	0	0	0	0	0	0	0	0	0
André	SCHLEGEL	12 036	0	0	0	0	0	0	0	0
Sylvie	SCHRUOFFENEGER	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C
Marc	SCHWEIGHOFFER	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Marie-Josée	STAENDER	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Grégory	STICH	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C
César	TOGNI	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C
Jean-Marc	WEBER	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C
Joseph	WEISSBART	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C
André	WELTY	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Tina	WILHELM	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C
François	WURTZ	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C	N/C

N/C : non communiqué